

**Notice sur les anciennes écoles de médecine de la Rue de la Bucherie.
Lettre adressée à M. le Dr. A. Latour / [Achille Chereau].**

Contributors

Chereau, Achille.
Latour, Amédée 1805-1882.

Publication/Creation

Paris : Delahaye, 1866.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/a8g7tabf>

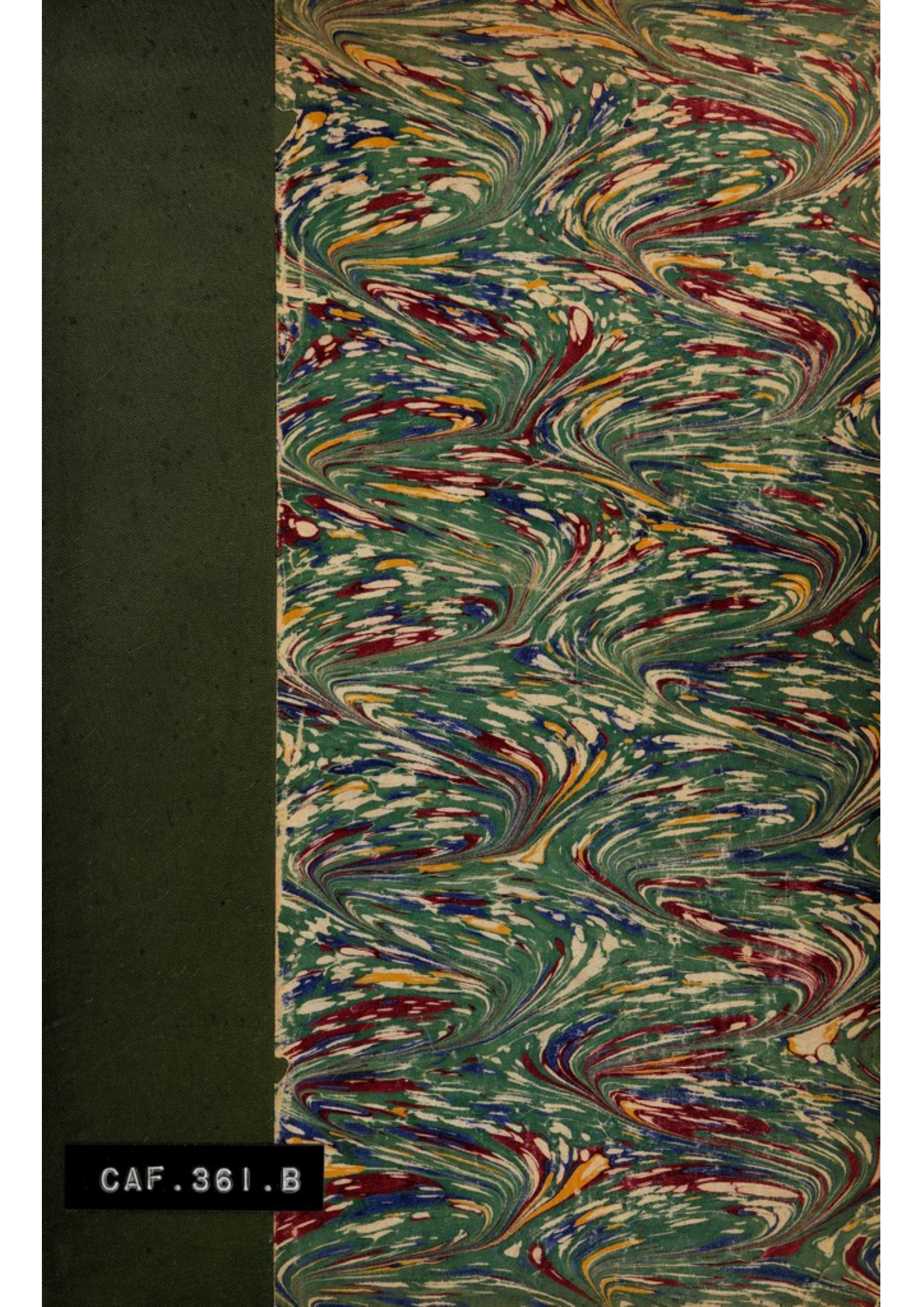
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

The image shows a book cover with a marbled paper pattern. The pattern consists of swirling, wavy lines in shades of green, blue, red, yellow, and white. A dark green vertical strip runs along the left edge of the cover. In the bottom left corner, there is a black rectangular label with white text.

CAF.361.B

A. XLIV. 34

CAF. 361. B. 361

Gallery

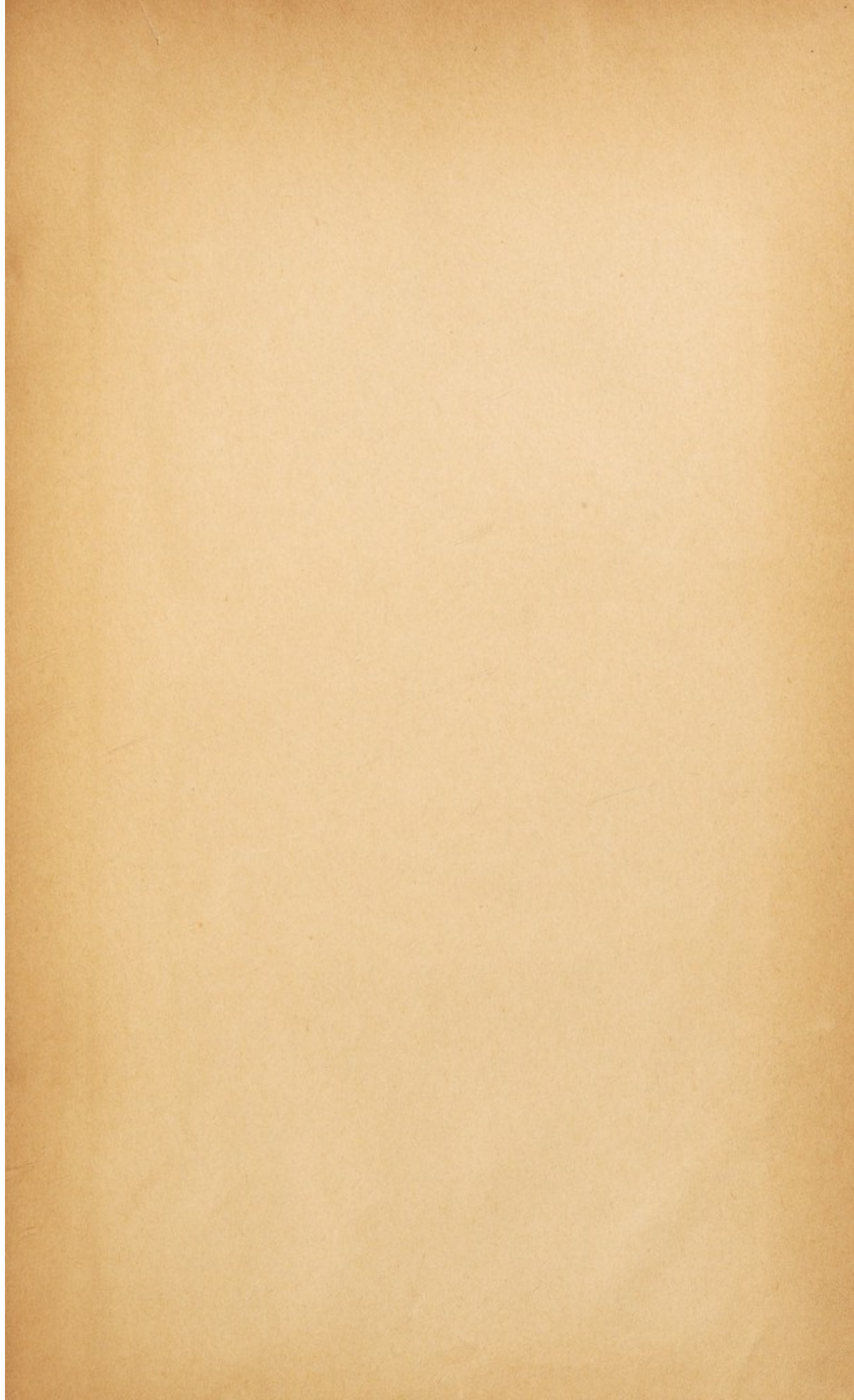
CAF. 361. B (2)

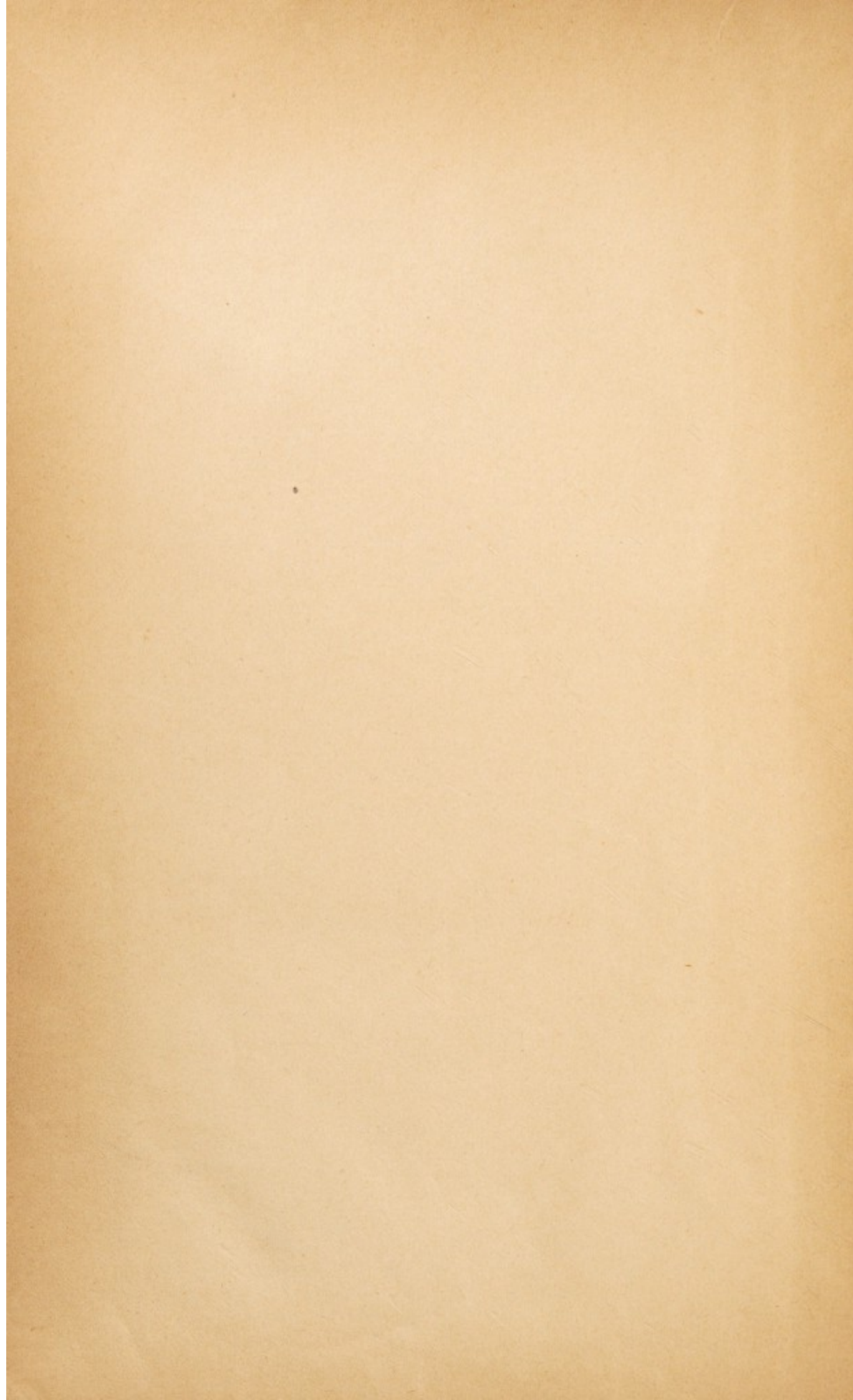


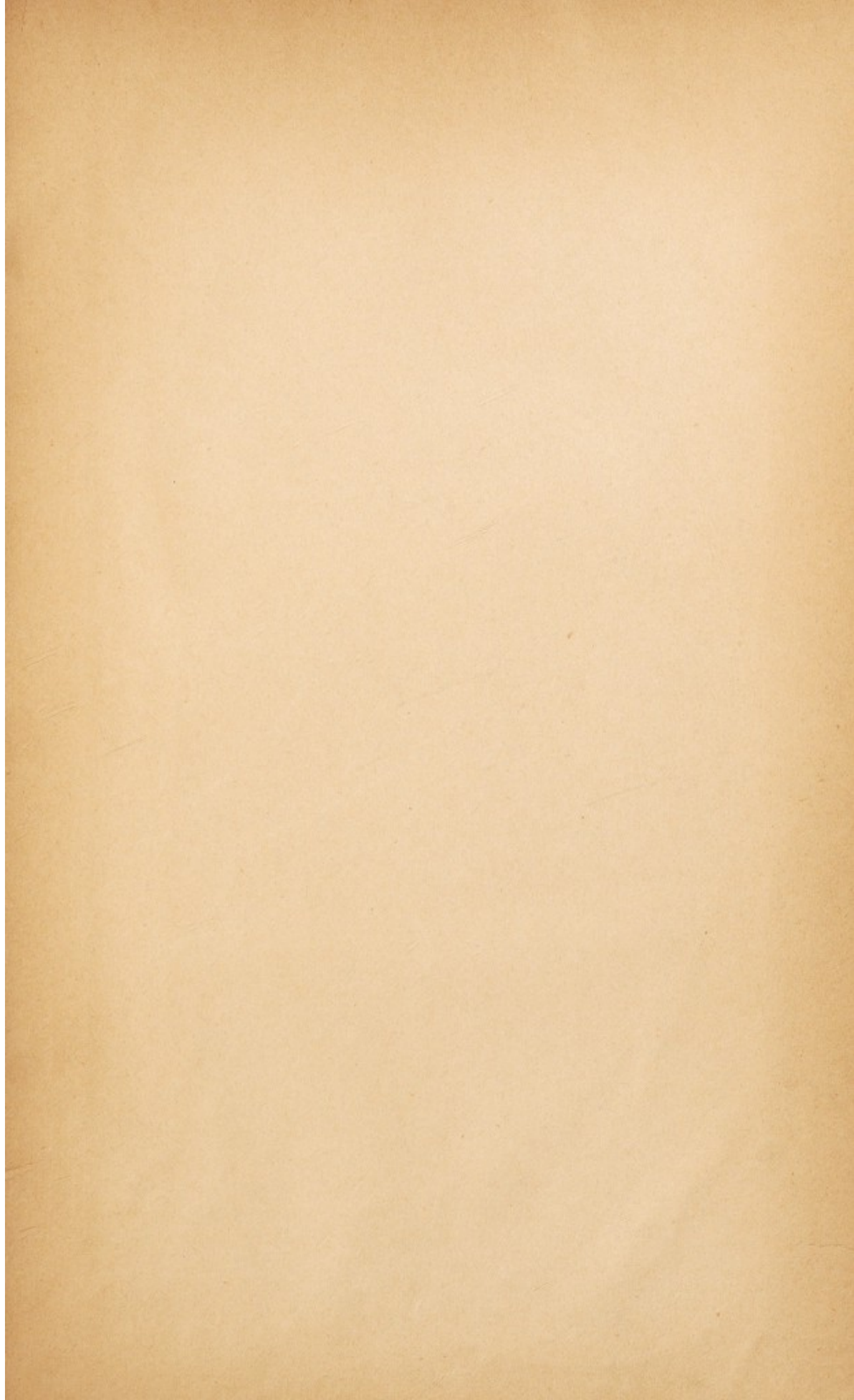
22101115618

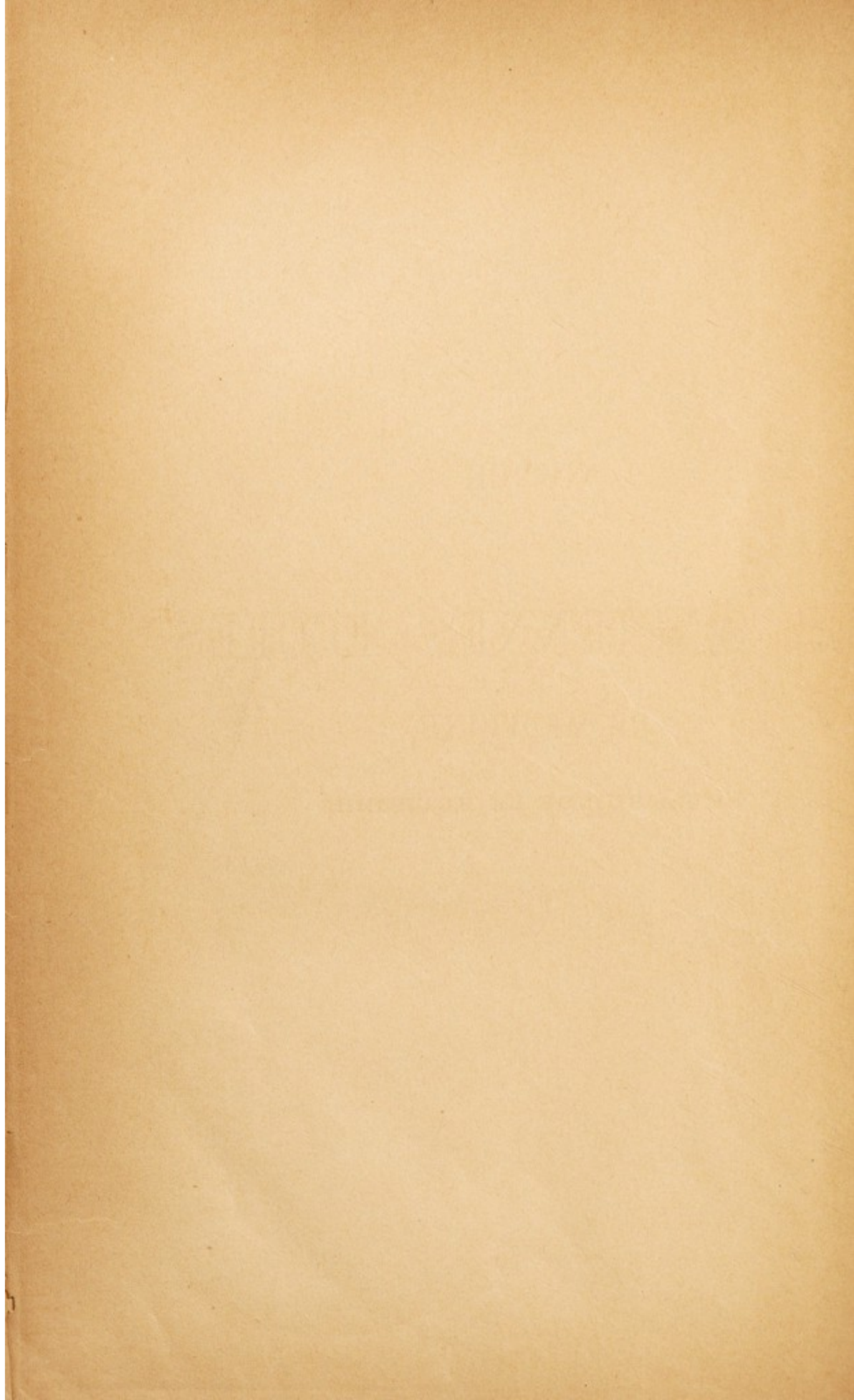
11218











NOTICE

SUR

LES ANCIENNES ÉCOLES

DE MÉDECINE

DE LA RUE DE LA BUCHERIE

PARIS

chez M. DELAUNAY, Libraire,

1804



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

NOTICE

SUR LES

ANCIENNES ÉCOLES
DE MÉDECINE

DE LA RUE DE LA BUCHERIE

LETTRE ADRESSÉE

A Monsieur le Docteur Amédée LATOUR

Rédacteur en chef de L'UNION MÉDICALE

PAR

ACHILLE CHEREAU

Docteur en médecine, etc.

(AVEC UN PLAN ET UNE VUE)



PARIS

CHEZ ADRIEN DELAHAYE, LIBRAIRE

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

—
1866

NOTICE

Gallen

CAF. 361.B (2)



NOTICE

SUR LES

ANCIENNES ÉCOLES DE MÉDECINE

DE LA RUE DE LA BUCHERIE

LETTRE ADRESSÉE

A Monsieur le Docteur Amédée LATOUR

Rédacteur en chef de l'UNION MÉDICALE

MON CHER AMI,

A l'éternel honneur de la Faculté de médecine de Paris, cette illustre compagnie, livrée à ses propres ressources, appelée à ne compter que sur son propre fond, est parvenue, cependant, à constituer un des membres les plus importants de l'Université.

Vous connaissez son origine.

Les Écoles créées par Charlemagne, sous ses yeux, dans son palais même d'Aix-la-Chapelle, et appelées pour cela *Écoles palatines* ou *commensales*, puis, plus tard, celles qui fonctionnèrent par les ordres du grand Empereur, dans les abbayes, dans les cloîtres, dans les cathédrales (*écoles abbatiales, épiscopales*), finissent par se réunir, se grouper, colliger leurs forces, se former en un corps ayant ses lois, ses coutumes, ses statuts, et constituer (vers 1215) le *Studium Parisiense*, l'*Universitas scholarum Parisiensium*. Il arrive même (1250) que les élèves sont tellement nombreux, qu'on se voit obligé de mettre un peu d'ordre dans cet immense troupeau, et qu'on se décide à y établir des divisions basées sur le principe de la nationalité. De là les *Quatre nations*, France, Picardie, Normandie, Angleterre et Alle-

magne, qu'on admet dans le sein du *Studium Parisiense*, et dont chacune, subdivisée en tribus, reçoit des titres au superlatif dont nos pères n'étaient pas avares : *Honoranda Gallorum natio* ; *Fidelissima Picardorum natio* ; *Veneranda Normanorum natio* ; *Constantissima Germanorum natio*.

Mais cette mesure ne suffit pas encore, et l'on est amené à établir des séparations d'après les quatre principaux genres d'études qui y sont enseignés. Les théologiens donnent les premiers l'exemple, se séparent de la mère commune, rédigent des statuts particuliers, établissent les grades de bachelier, licencié et maître ou docteur, s'installent à la Sorbonne, et prennent le nom de *Faculté de théologie*. Les légistes vont planter leur tente au Clos-Bruneau, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Les maîtres de l'Université, qui faisaient de la médecine leur étude favorite, se séparent pareillement de l'*alma parens*, se rédigent aussi des statuts, se nomment un chef particulier sous le nom de doyen, adoptent un sceau, créent un bedeau, écrivent leurs actes sur un registre (*commentarii*) et baptisent leur École du nom de *Saluberrima medicorum Facultas* ; *Physicorum Facultas* ; *Facultas in Physicâ*.

La Faculté de médecine de Paris était fondée (vers 1270).

Mais où alla-t-elle s'abriter ? où conduisit-elle les élèves dont elle dirigeait les études et auxquels elle conférait des grades ?

On a cherché avec amour ce premier lieu dans lequel nos pères ont commencé leurs exercices, et on le chercherait encore si l'on ne se fût pas enfin convaincu que les maîtres en médecine, après s'être séparés des autres Écoles de la rue du Fouarre, pauvres et dénués de tout secours public, et incapables de s'acheter la plus petite bicoque, avaient pris le parti de vivre au jour le jour, de demander aux églises, aux abbayes, un petit coin où ils pussent s'assembler, et de consacrer même leurs demeures particulières à la réunion des élèves, aux leçons et aux examens.

Rappelez-vous, mon cher ami, que cet état de choses a duré plus de deux cents ans.

C'est ce dont font foi les *Commentaires* manuscrits conservés dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, — admirables recueils, au nombre de vingt-quatre volumes, protégés par leur solide reliure primitive, qui renferment l'histoire de nos Écoles depuis l'année 1395 jusqu'en 1786, et qui ne laisseraient rien à désirer si cette collection, d'un prix inappréciable, n'était veuve de son premier volume, c'est-à-dire de tout ce qui concerne la Faculté depuis son origine jusqu'à cette année 1395. Qu'est devenu ce premier volume ? Nul ne le sait. Mais si un jour on le retrouvait, soit dans des collections étrangères, soit dans quelque vente publique de Paris, ce ne serait pas trop le payer que de le poser respectueusement dans le plateau d'une balance et de couvrir d'or l'autre plateau jusqu'à parfait équilibre.

Quoi qu'il en soit, les deux premiers volumes de ces *Commentaires* constatent que jusqu'au 5 mars 1481, la Faculté de médecine de Paris ne possédait pas de lieu déterminé pour se réunir. Ses assemblées générales, ses comices, elle les tenait, soit au couvent des Mathurins, qui voulait bien mettre à sa disposition une chaire ornée d'un pupitre, soit à Saint-Éloy, à Saint-Yves, à Sainte-Geneviève-la-Petite (des Ardens), à Saint-Julien-le-Pauvre, ou à Notre-Dame, autour du grand bénitier de l'antique métropole. Ses exercices, ses leçons, ses examens, elle les faisait dans la propre maison du doyen ou dans celle de l'ancien.

Au reste, son personnel n'était pas considérable. Je prends au hasard l'année 1465, et

je trouve quatorze docteurs régents, c'est-à-dire tout le Corps médical de Paris, un doyen et deux bedeaux, un grand et un petit.

Son mobilier ne tenait pas non plus beaucoup de place, n'étant composé que de deux coffres, de plusieurs clefs, dont six à usage inconnu, de quelques registres contenant les privilèges, d'un sceau attaché à une chaîne d'argent, d'une masse qui fut d'abord de bois, puis d'argent, enfin d'une bibliothèque ornée de douze volumes.

Il n'était pas moins ennuyeux, coûteux même, à chaque renouvellement de décanat (tous les ans, au mois de novembre) de faire transporter ces choses-là chez le nouveau doyen élu, qui en était responsable, et de faire voyager le corps de la Faculté et les élèves dans les églises, dans les monastères, dans la maison du chef de l'École, dans celle de l'ancien, et même aux domiciles des docteurs régents, qui prenaient chacun à charge un élève pour former son éducation médicale et pour le préparer aux examens qu'il avait à subir.

Nous savons la somme qui était donnée aux porteurs qui, tous les ans, faisaient passer la bibliothèque de la Faculté, de la maison du doyen sortant dans celle du doyen entrant. Cette somme était fixée à deux sous, que le commissionnaire du coin prélevait à cette époque-là pour sa peine. Deux sous! c'est-à-dire environ 3 fr. 50 c. Il fallait qu'il y eût plusieurs voyages à faire, peut-être trois, à un franc la course; car nos vénérables pères n'étaient riches que de gloire; plusieurs fois ils avaient été obligés d'engager leurs livres, leur bien-aimée masse d'argent; et pour éviter à l'avenir ces désagréments, pour établir l'équilibre de leur maigre budget, ils étaient tenus à faire les plus grandes économies.

Leurs dépenses étaient relativement considérables, sinon par les mises ordinaires, du moins par les mises extraordinaires, non prévues, et qui mettaient souvent le doyen dans le plus grand embarras. Les cérémonies religieuses, surtout, absorbaient de fortes sommes de la part d'un corps essentiellement ecclésiastique, et qui, tout en étant séparé de fait de l'Université, s'y trouvait rattaché par des liens indissolubles et était forcé d'en suivre les lois, les règlements et les coutumes. Voici pour une année le bilan de ce que coûta cette foi fervente aux bénédictions d'en haut :

Quatre messes célébrées au nom de l'Université.	14 s. 3 d. (20 fr.)
Processions de la Faculté à Sainte-Geneviève.	14 s. 2 d. (20 fr.)
Luminaire.	4 l. 8 s. (120 fr.)
Messes mensuelles.	5 l. 5 s. 4 d. (157 fr.)
Autres messes, obits, etc.	10 l. 9 s. 4 d. (304 fr.)
Total.	19 l. 50 s. 7 d. (621 fr.)

C'était bien pis lorsque, ce qui arrivait souvent, la Faculté avait des procès sur les bras. En cette année 1465, elle en eut un, précisément, très-important, contre le chancelier de l'Église de Paris, qui, voulant imiter l'exemple malheureux d'un de ses prédécesseurs, Guillaume Bernard, dit de Narbonne, chancelier de la même Église en 1330, avait prétendu changer, de sa propre autorité, l'ordre de réception à la licence, de neuf bacheliers, c'est-à-dire s'immiscer dans toutes les affaires de l'Université, peser sur des questions de scolarité, enfreindre, selon le bon plaisir, les statuts des Facultés, et disposer du mode de présentation des rotules. C'est effrayant la quantité d'exploits de monitoires, minutes d'appels, intimations, etc., que maître Michel de Pons, Guillaume Vincent, Denis Le Comte, Philippe

Estocart, notaire, tous gens de la basoche, eurent à rédiger au grand détriment de l'escarcelle de la Faculté. Aussi dut-elle admirer la générosité de l'avocat Robert Tuleu, et de l'Official de Paris, qui ne voulurent accepter aucune rétribution pour leurs conseils judiciaires, et qui se contentèrent, le premier d'un pain de sucre valant 15 sous 8 deniers (23 fr.), et le second d'un autre pain de sucre payé 13 sous (19 fr.).

La Faculté avait trouvé encore un moyen ingénieux de manifester sa reconnaissance envers ceux qui la servaient avec tant de générosité : c'était de les inviter à dîner. L'occasion s'en présentait souvent ; car, par une habitude qui a duré longtemps, il ne se passait aucun acte public des Écoles, aucun examen, aucune thèse, aucune réception, aucune reddition de comptes, qui ne fussent suivis d'un repas dont la splendeur était en rapport avec la richesse de ceux qui régalaient, et qui était donné, soit chez le doyen, soit chez l'Ancien, soit chez le président de l'Acte, soit enfin dans une taverne, pourvu que cette dernière fût réputée pour être un lieu honnête. Le menu d'aucunes de ces agapes ne nous est parvenu, mais on peut assurer sans crainte que si elles furent d'abord modestes, mal ordonnées, et non pas sans danger pour la raison et la dignité des convives, les palais les plus délicats finirent par ne plus rien trouver à redire ; car, par un décret spécial (11 février 1466), la docte et bien avisée compagnie ordonna que dorénavant plusieurs docteurs seraient députés pour aller déguster les vins, constater la bonté des victuailles, et que les bacheliers, qui régalaient, ne seraient tenus qu'à la fourniture de deux quarts de vin.

Mais, mon cher ami, la Faculté de médecine de Paris ne pouvait vivre toujours ainsi, sans asile, sans lieu déterminé. Le couvent des Mathurins où elle se réunissait le plus habituellement, ne la recevait pas gratis, et il arriva un jour que les docteurs, poussés à bout par l'avarice et par l'irreligion des moines (*ob eorum avaritiam et irreverentiam erga Deum*), résolurent de secouer ce joug incessant, et se déterminèrent à avoir une maison à eux. Ils possédaient bien, depuis le 24 mai 1369, une misérable bicoque située tout près de la rue du Fouarre, rue des Rats, célèbre dans tout Paris par le nombre de ces aimables rongeurs qui la hantaient :

Et puis en la rue des Ras
Où il a maint souris et ras.

Mais l'espace était loin d'être suffisant. D'ailleurs, le petit bâtiment, vermoulu, tombant en ruine, balayé souvent par les inondations de la Seine, si fréquentes à cette époque-là, n'était pas assez sûr pour abriter les vénérables têtes sur l'intégrité desquelles reposait la santé publique ; car les inondations du fleuve, impossibles aujourd'hui à cause de l'exhaussement considérable du sol qui forme le quai de Montebello, se renouvelaient à chaque instant dans cet endroit-là comme ailleurs. Jusqu'au commencement de notre siècle, époque de la formation de ce quai, il faut vous représenter le pavé de la rue de la Bûcherie presque de niveau avec les hautes eaux de la Seine. A la place du quai, élevé d'au moins 2 mètres au-dessus du quartier de la place Maubert, il y avait un chemin de halage d'où l'on pouvait descendre par quelques marches sur le bord de la rivière ; c'était, enfin, un coin « de ces bords chéris de la Seine, » comme on en voit tant le long de son cours, en dehors de la grande ville.

En feuilletant les Registres-Commentaires, on assiste alors à un spectacle vraiment gran-

diocèse ! Cette pauvre Faculté, sans argent, sans ressources, sans secours étranger, a juré de vivre chez elle, sous un toit à elle, de fouler un morceau de terre qui lui appartient, d'offrir à ses chers élèves un asile où elle pût leur infuser la science, à ses bedeaux, une résidence digne de leur emploi, de se bâtir une chapelle où elle pût prier Dieu sans bourse délier, de ranger ses douze livres sur de bons et solides rayons, et de les préserver des vols au moyen de chaînes de fer. Son ambition incroyable va jusqu'à rêver un théâtre anatomique, un petit jardin botanique, qu'elle aura là sous la main, et qui lui évitera de longues courses dans les plaines de Gentilly. Comment fera-t-elle pour subvenir aux dépenses énormes qu'occasionnera la réalisation de ce rêve enchanteur ? Elle n'en sait rien ; mais, n'importe ! elle se met à l'œuvre ; elle impose aux licenciés nouvellement élus une certaine redevance ; elle permet aux bacheliers de verser dans la caisse commune l'argent qu'ils dépensaient habituellement en festins offerts aux maîtres ; elle compte, non sans raison, sur des legs testamentaires faits par des régents tels que Jacques Despars, Henri Thiboust, Jean Lagrenays, Évrard de Conty, Jean Épiscopi, etc. ; elle commencera par acheter un terrain près de sa vieille bicoque ; elle y mettra les maçons, dont, par faute d'argent, elle sera obligée d'arrêter l'ardeur au moment où les murs riront agréablement à fleur de terre. Puis, quelques écus aidant, elle fera continuer le bâtiment. Dieu soit loué ! La petite maisonnette est bâtie au bout de quatre ans ! Salut à ce premier berceau de la Faculté de médecine de Paris ! salut à ce premier âge des Écoles de la rue de la Bûcherie !

Vous allez assister tout à l'heure, mon cher ami, aux évolutions qu'elles ont subies, aux peines inouïes que nos pères se sont données. Vous verrez la Faculté passer deux cent soixante-quinze ans avec les maçons, les terrassiers, les plombiers, les charpentiers, rapiécer à chaque instant ses bâtiments qui se dégradaient aisément dans un endroit si près du fleuve, être menacée de voir tout cela crouler sur elle, demander en vain au pouvoir un asile, recevoir l'aide inespérée que lui offre généreusement un riche dignitaire de l'Église de Paris, consolider avec cela son gîte branlant sur sa base, se bâtir un théâtre anatomique qui a passé dans le temps pour un chef-d'œuvre ; et, au bout de tout cela, être forcée, pour ne pas être écrasée par la chute des murailles ou par celle des poutres vermoulues, d'aller se réfugier dans les antiques Écoles de droit de la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Ah ! l'on comprend le sentiment d'orgueil qui anime Riolan lorsque, répondant à Courtaud, médecin de Montpellier, il écrit ceci dans ses *Curieuses recherches*, etc. (p. 19) :

« Nostre Eschole a esté fondée et entretenue aux despens des medecins particuliers qui ont contribué pour la bastir : Elle n'a pas eu pour fondateurs, ny les rois de France, ny la ville de Paris, desquels elle n'a jamais reçu aucune gratification en argent pour la bastir, doter et entretenir ; en quoy elle ressemble de tant mieux à la vertu, dans Claudien, laquelle est :

Divitiis animosa suis.

Elle n'a rien demandé aux rois ny à la ville de Paris. Cette Compagnie n'est point demeurée oisive, mais continuellement a travaillé, soit en étudiant pour se rendre capable de servir le public, soit en enseignant pour former des successeurs..... Elle a enseigné la médecine gratuitement, à ses despens..... Elle a fait, dans la chapelle de ses Escholes, des fondations d'obits pour le salut des âmes des medecins. De plus, elle entretient, depuis quatre cents ans

et davantage, le service de Nostre-Dame en toutes les festes de l'année, tant la veille que le jour de la feste. Le jour de Saint-Luc, et le lendemain, deux grands services s'y font pour les âmes des confrères trépassés. Il ne meurt pas un médecin de nostre Compagnie qui n'aye un service solennel pour le salut de son âme, où se doivent trouver tous les médecins..... La charité des médecins de Paris paraist en l'establissement qu'ils ont fait en leur Collège, d'une congrégation de médecins deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, pour donner conseils et remèdes gratuitement à tous venants, pauvres et nécessiteux, à leurs despens, de quoy ils ne sont pas quittes envers un apotiquaire, qui fournit les drogues, pour deux mil livres par an..... Ce n'est pas son intérêt, c'est celui du public qui fait parler nostre Eschole, et qui la touche. Quelque chose qui arrive, elle fera toujours son devoir; elle assistera toujours les malades avec autant de générosité que de suffisance et de soin, et, si le siècle est ingrat pour elle, elle sçait qu'il y a là haut un Juge qu'on ne peut tromper, et qui garde aux gens de bien des récompenses immortelles... »

Au reste, en cet an de grâce 1866, les Écoles de médecine de la rue de la Bûcherie sont encore debout, à peu de choses près, et forment l'angle de la rue de la Bûcherie et de la rue de l'hôtel Colbert (anciennement des Rats); mais elles ont subi de singulières mascarades. Depuis que nos vénérables pères l'ont abandonné (1775), le temple d'Esculape est devenu lavoir public, buanderie, estaminet, tapis-franc, garni, chambrées, lupanar à vingt sous la séance; le sol foulé par Fernel inondé d'eaux immondes! la chaire anatomique de Riolan occupée par un mauvais billard! à la place du recueillement de la science, le bruit des battoirs, le choc des carambolages, le vin bleu, le pichet, les quolibets, les rires, les gaudrioles! le bureau des bedeaux, vigilants gardiens des droits et de la dignité de la Faculté, surmonté d'un numéro d'inscription à la police! la chapelle où les docteurs venaient pieusement entendre la messe, servant maintenant de misérable galetas!... C'est à ne pas s'y reconnaître, et il est fort difficile, même avec les documents en main, de reconstituer ces Écoles telles qu'elles étaient encore il y a une centaine d'années, de les dégager des constructions parasites qui y sont de tous côtés plaquées, d'enlever des pièces d'arlequin bizarrement cousues sur une robe noire.

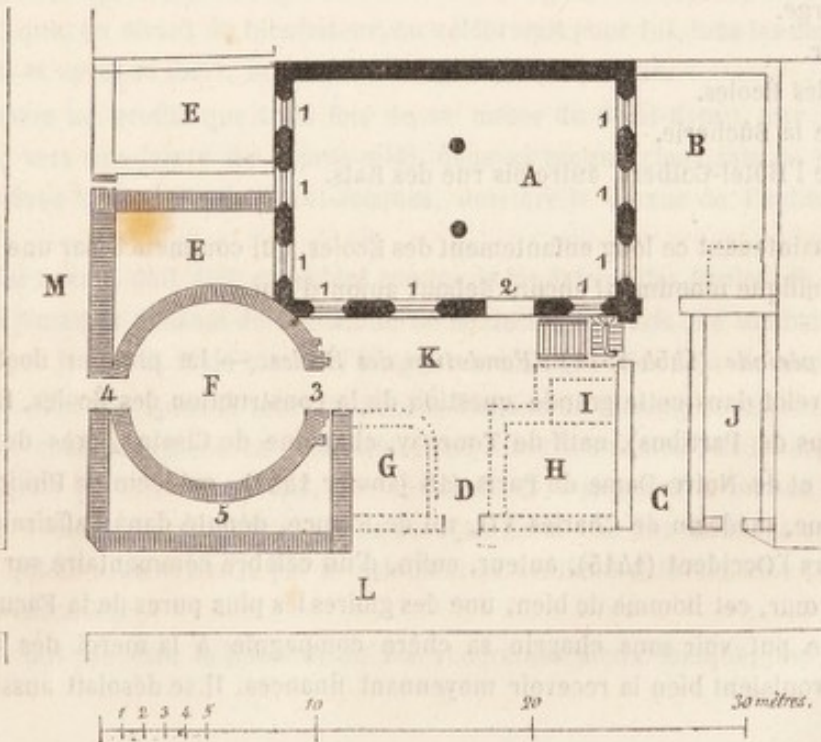
Je n'ai pas craint, mon cher ami, pour voir clair dans ce dédale, d'en visiter bien des fois tous les coins, et, pour m'attirer la haute protection de tous ses hôtes présents, de me faufiler entre les rangs des laveuses, de trinquer avec le maître d'un garni, de payer par-ci par-là quelques déjeuners, pris, bien entendu, sur place, et de visiter même le fameux bureau des bedeaux, le n° 13. J'ai eu le soin, préalablement, de faire une ample moisson de renseignements dans les Registres-Commentaires de la Faculté, où se trouvent consignés toutes les délibérations des Écoles, tous les comptes de dépenses, depuis les quelques sous donnés au pauvre diable chargé de nettoyer les *forica* des élèves, jusqu'aux fortes sommes allouées aux architectes, aux maçons, aux charpentiers, aux couvreurs, aux sculpteurs, etc.

Je crois, après cela, avoir « empoigné » mon sujet, comme on dit : Il me semble bien voir la scène, non pas vide, mais occupée par les acteurs; et m'est avis que Fernel lui-même ne me démentirait pas si je pouvais lui rappeler que, le 6 avril 1560, alors qu'il était premier médecin de Henri II, il s'est rendu, monté sur sa mule, aux Écoles de la rue de la Bûcherie; que, arrivé au n° 15 actuel, il a piqué de l'éperon pour passer sous la porte gothique qui

servait alors d'entrée; que, parvenu dans la cour, il est facilement descendu de son roussin, grâce à une borne taillée en escalier qu'on avait placée là exprès pour cet office, les carrosses étant inconnus; qu'il fut reçu à la seconde entrée des Écoles par tous les maîtres présents, doyen et bedeau en tête, qui le haranguèrent en latin avec force superlatifs; que, introduit avec cérémonie dans la salle inférieure (le lavoir actuel), il prit place à côté du doyen, Antoine Tacquet, devant tous les docteurs et les bacheliers, et qu'il présida à une dispute entre un récipiendaire et son président de choix; que, enfin, après la séance, l'archiâtre royal fut reconduit jusque dans la cour, qu'il grimpa sur la borne, enfourcha son bidet, et galopa vers le Louvre où l'appelaient ses hautes fonctions.

Je vous ai dit plus haut que, dès l'année 1369, la Faculté de médecine possédait, rue des Rats, une petite bicoque qui ne lui servait de rien; cette bicoque occupait une portion du lavoir actuel, la moitié occidentale environ. Prenez bien note de cela. C'est de ce point-là, véritable berceau de nos Écoles, que s'irradieront tous les agrandissements que la noble Compagnie fera dans la suite, achetant un lopin de terre ici, un masure là, mais toujours autour de ce centre, de ce nid; et lorsque, après une existence de trois cents ans, elle aura assez d'argent pour se reconstruire des bâtiments destinés à remplacer ceux qui croulent de tous côtés, elle décrètera dans une célèbre réunion, que « jamais elle n'abandonnera le fond des ayeux, » et qu'elle remettra sur un nouveau pied les bâtiments anciens.

Mais, mon cher ami, pour suivre sans grande fatigue ces agrandissements successifs, ces efforts extraordinaires de la Faculté pour se créer des Écoles, il m'a paru nécessaire de diviser ce long espace de temps (plus de trois siècles) en cinq périodes, sortes d'étapes caractérisées par un fait capital, par des créations hors ligne, par des progrès qui forment époque dans l'histoire de l'illustre Compagnie. Il était urgent aussi d'avoir un plan exact des constructions telles qu'elles existent aujourd'hui. A ma prière, un architecte distingué de Paris, M. de Saint-Vannes, a bien voulu faire la levée géométrique des lieux.



Vous remarquerez dans ce plan trois sortes de traits :

Le *poché*, qui indique les constructions les plus anciennes, le berceau de la Faculté.

Le trait avec hachures, qui se réfère aux constructions postérieures à l'année 1740.

La ligne simple, destinée à marquer les constructions d'une époque indéterminée.

La ligne ponctuée, qui vous donne les constructions toutes modernes, sortes de pièces ajoutées aux vrais bâtiments des Écoles.

Voici, du reste, la légende de ce plan :

A. Bâtiment ancien des Écoles, servant aujourd'hui de lavoir public.

1. Fenêtres ogivales.

2. Porte intérieure des Écoles. Au-dessus se voit encore la plaque de marbre destinée à rappeler les bienfaits de Michel Le Masle des Roches.

B. Cour occupée aujourd'hui par une buanderie.

C. Allée faisant communiquer autrefois cette cour avec la rue de la Bûcherie.

D. Emplacement occupé par l'ancienne porte gothique des Écoles. Cette porte existait encore en l'année 1776.

E. Emplacement de l'ancien jardin botanique.

F. Théâtre anatomique, construit en 1744, et qui a remplacé celui qui avait été bâti en 1617. Le rez-de-chaussée est occupé par un estaminet. La coupole est intérieurement divisée en étages pour des logements d'ouvriers.

3. Entrée du théâtre anatomique. Au-dessus se voit une plaque de marbre indiquant la fondation.

4. Entrée moderne de l'estaminet.

5. N° 13 de la rue de la Bûcherie (lupanar).

G. Menuisier.

H. Blanchisseuse de fin.

I. Concierge.

J. Mercier.

K. Cour des Écoles.

L. Rue de la Bûcherie.

M. Rue de l'Hôtel-Colbert, autrefois rue des Rats.

Suivons maintenant ce long enfantement des Écoles, qui commence par une mesure et finit par un magnifique monument encore debout aujourd'hui.

Première période (1454-1511) : Fondation des Écoles. — Le premier docteur régent qui attacha le grelot dans cette grande question de la construction des Écoles, fut Jacques Despars (Jacobus de Partibus), natif de Tournay, chanoine de Cisoing, près de Lille, chanoine de Tournay et de Notre-Dame de Paris (18 janvier 1441), médecin de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, médecin de Charles VII, roi de France, député dans l'affaire du schisme qui désolait alors l'Occident (1415), auteur, enfin, d'un célèbre commentaire sur Avicennes. Cet homme de cœur, cet homme de bien, une des gloires les plus pures de la Faculté de médecine de Paris, ne put voir sans chagrin sa chère compagnie à la merci des abbayes ou des églises qui voulaient bien la recevoir moyennant finances. Il se désolait aussi en reconnais-

sant à chaque assemblée que le second bedeau n'avait qu'une misérable masse en bois, tandis que le premier en tenait orgueilleusement une en argent. Jacques Despars résolut, sentant la mort s'approcher, de faire disparaître, autant qu'il le pouvait, ces misères.

Le 26 novembre 1454, tous les suppôts d'Esculape réunis autour du grand bénitier de l'Église métropolitaine applaudissaient aux généreuses intentions de leur collègue, qui ne dépensa pas là seulement des paroles, mais qui les appuya de bons deniers comptants, en offrant de suite 30 écus d'or, la plus grande partie de ses meilleurs livres et plusieurs meubles (*ustensila*) destinés à garnir le local et la bibliothèque des écoles futures. La Faculté, après en avoir délibéré, décréta à l'unanimité qu'elle poursuivrait avec vigueur la réalisation des projets de Despars. Elle remercia ce dernier de l'affection qu'il portait à la compagnie et nomma Odo de Créduio, Jean Episcopi et Denys-Soubs-le-Four pour veiller à l'accomplissement de ses vœux.

Le second bedeau eut aussi son tour. Ce grand dignitaire avait eu le malheur de perdre, on ne sait comment, la belle masse d'argent que le même Despars lui avait donnée en 1410, le jour de son doctorat, et qui avait coûté trente-six livres parisis, ou environ 1,446 fr. de notre monnaie. Vous ne pouvez, mon cher ami, vous figurer les peines qu'on s'était données pour la remplacer et qui avaient échoué malgré la contribution de seize sols prélevée sur chaque nouveau licencié, et malgré même le dévouement du doyen, Guillaume de La Chambre, qui, *pro salute animæ suæ*, avait offert une assez forte somme.

Notre excellent Jacques Despars se trouva encore là pour tirer de la peine le second bedeau qui se nommait Jehan Petit. Le 2 avril 1455, au couvent des Mathurins, Themanus de Gonda, doyen, pouvait montrer aux yeux ébahis des docteurs régents, le susdit Jehan Petit, la tête haute, la démarche fière, tenant dans sa main droite une magnifique verge d'argent, dorée au milieu et aux extrémités, surmontée d'une masse également en argent, le tout estimé par les experts soixante écus d'or. Oh! alors, les témoignages d'affection de nos pères pour leur généreux collègue ne reconnurent plus de bornes, et il fut décidé, séance tenante, que, du vivant du bienfaiteur, on célébrerait pour lui, tous les ans, une messe du Saint-Esprit, et après sa mort, un obit avec vigiles, à perpétuité.

Jacques Despars ne profita que trois fois de sa messe du Saint-Esprit, car il mourut le 3 janvier 1458, vers une heure de l'après-midi, dans sa maison claustrale de Notre-Dame, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jacques, derrière le chœur de l'église métropolitaine de Paris.

Honneur à lui! car il doit être considéré comme le fondateur des Écoles de la rue de la Bûcherie. Et si jamais le décanat de la Faculté de médecine de Paris me tombait sur la tête, je sais bien ce que je ferais. Mais comme j'imagine ce malheur bien loin de moi... Passons!

Ce ne fut que onze ans après la mort du noble chanoine de Cisoing, le 24 mars 1469, que son rêve eut un commencement de réalisation, car alors la Faculté put louer, moyennant une rente annuelle de 8 livres parisis, une maisonnette « joignant la maison de l'image sainte Katerine » contiguë précisément à sa bicoque de la rue des Rats, et que les Chartroux de Paris, qui en avaient hérité par le testament de Guillaume de Canteleu (4 août 1468), voulurent bien lui céder.

Mais quel ne dut pas être le bonheur de nos vénérables aïeux lorsque, justement un an

plus tard (20 mars 1450), le doyen Rasso Madidi les convoqua chez l'Ancien, Enguerrand de Parenty, médecin de Louis XI, et, sûr de ce que contenait la caisse, leur proposa d'acheter cette même maison des Chartreux ! Acheter ! jamais la Faculté n'avait été assez riche pour concevoir la possibilité d'une telle licence. Il s'agissait bel et bien de 300 livres qu'il fallait déboursier. Ces 300 livres furent payées. Seulement on s'aperçut que la bourse était flasque, et qu'il était impossible de mettre cette mesure en état de recevoir les Écoles. En attendant des jours plus heureux, on eut l'ingénieuse idée de louer l'immeuble à un docteur, et Bernard Chaussade, médecin de Marguerite d'Écosse, auteur d'un *Traité de médecine* resté manuscrit (Bibl. imp., fond latin, n° 7064), devint ainsi le premier locataire de la Faculté.

Mais si la qualité de propriétaire a ses avantages, elle a aussi ses inconvénients, surtout lorsqu'il s'agit de vieilles constructions ; et le 2 mars 1471, on s'aperçut avec douleur que le mur qui nous séparait de la maison de l'évêque de Chartres menaçait ruine. Convocation aux Mathurins, consultation auprès des architectes (*lathomi*), assignation à l'évêque de Chartres, nomination d'une commission. Les maçons demandent 100 livres parisis pour remettre le tout en état ; on leur en offre 60 ; ils se décident à 70. Le mur est réparé... Tout est sauvé... Le bâtiment des Écoles ne croulera pas !

Dans les derniers mois de l'année 1472, nouvelle et grande jubilation au sein de la Faculté de médecine de Paris. Grâce au dévouement des maîtres qui ont décidé que tout l'argent qu'ils recevaient pour les examens (*pecunia de magistrantibus*) serait destiné à la construction des Écoles, on abat les vieilles mesures, et les Limousins du temps se mettent à l'œuvre. On fouille la terre, on dresse les murs d'assise, de refend ; le tout sourit agréablement à fleur du sol. Mais, ô douleur ! la caisse est vide. On se trouve dans la cruelle nécessité de suspendre les travaux *donec sufficientes pecunias*. On a beau écrire plusieurs fois à Robert Poitevin, médecin du roi, grand dignitaire de l'église de Poitiers, qui avait promis cent livres et qui ne les envoyait pas ; on a beau payer une somme assez ronde pour l'amortissement du terrain, possédé en censive par les religieux de Sainte-Geneviève ; on a beau, saisissant au vol la manie de Louis XI pour les livres de médecine, écrire à ce roi une curieuse lettre que j'ai publiée (voir : UNION MÉDICALE, 1863, n° 45) ; ce ne fut que le 29 janvier 1474 qu'on se trouva en mesure de continuer les travaux.

En 1477 la maison était enfin achevée, puis reprise en sous-œuvre à cause de la mauvaise foi et de la négligence des entrepreneurs ; et enfin, après bien des tribulations, après plusieurs procès, le 5 mars 1481, jour mémorable que nous devons précieusement garder dans nos souvenirs, le doyen Mathieu Dolet pouvait offrir un asile à ses dix docteurs régents, à ses chers élèves.

Je pourrais, mon cher ami, vous dire, à un sou près, ce que coûta à nos aïeux ce modeste et premier nid, dont l'entrée principale, capricieusement ornée dans le style gothique, communiquait avec la rue de la Bûcherie (plan. D). Vous y verriez toutes les dépenses qu'occasionnèrent les bancs pour les écoliers, les sièges pour les maîtres, la chaire du professeur (4 écus d'or), la ferrure de la grande porte, la toiture (2 écus 38 sous 8 deniers), les fondations du mur sur la rue de la Bûcherie, la construction de ce mur par le maçon Thiboult (77 livres), un achat de mitoyenneté, le vin que la Faculté fit distribuer aux manœuvres

pour leur donner du cœur au ventre, le pavage du plancher, les treillages en fil de fer pour empêcher le bris des vitres par les Gavroches de l'époque, enfin le rachat, moyennant cent écus, de la rente de huit livres que les Chartreux prélevaient sur les bâtiments des Écoles (23 septembre 1586). Mais j'aime mieux suivre la Faculté de médecine dans les améliorations qu'elle apporta à son premier bâtiment, et dont les deux principales furent la construction d'une chapelle et l'organisation d'un jardin botanique.

Dès le 28 juillet 1491, les maîtres régents n'ayant pas de quoi loger les bedeaux, avaient décrété que pour cela un petit édifice serait élevé sur le mur même des Écoles : ce qui fut bien vite exécuté. C'est ce petit édifice qui, dix ans plus tard, remis à neuf par l'architecte Jean Thevenin, aménagé à sa nouvelle destination, enrichi d'ornements religieux, des images de saint Luc, de la Vierge tenant l'enfant Jésus, de saint Pantaléon et d'un crucifix, servit pendant longtemps de chapelle. Un triste accident en marqua l'élévation : un maçon s'y blessa mortellement, et nous voyons le 29 novembre 1501, la Faculté recevoir avec bienveillance une requête que lui présenta la veuve de ce malheureux, et lui accorder, *intuitu pietatis*, soixante sous tournois. Il est vrai de dire que les maîtres régents n'avaient pas été complètement étrangers à cette catastrophe, car le jour où les ouvriers avaient planté au sommet du petit édifice le drapeau et la branche de chêne, on les avait si bien enivrés avec huit deniers de vin, qu'ils se tenaient fort mal sur leurs jambes.

Quant au jardin botanique, il devenait nécessaire pour remplir le décret du 28 juin 1494, qui ordonnait que les élèves seraient désormais examinés *ad herbas*, et pour éviter les herborisations dans les campagnes. Car, pendant longtemps, nos docteurs régents emmenaient dans les plaines de Gentilly les bacheliers pour les habituer à reconnaître les plantes médicinales ; et après la journée, maîtres et bacheliers allaient, aux frais de ces derniers, réparer leurs forces dans une taverne. Je peux vous dire où était cette gargote qui avait su s'attirer la confiance de la docte Faculté de médecine : c'était au bourg de Saint-Germain-des-Prés, à l'enseigne de Saint Martin. Le jardin botanique (voy. sa place sur le plan. E.E), établi en 1508, cultivé successivement par Robin, par François Blondel, par Mauvillain, engraisé par de l'excellent terreau, habilement ensemencé, dura plusieurs siècles, car je le vois figurer dans un plan de la censive de l'abbaye Saint-Geneviève, levé en 1739 (*Arch. gén.*, Atlas de la Seine, n° 4, feuille 14). Vraisemblablement, il ne fut détruit qu'en 1744, époque où l'on bâtit à ses côtés un célèbre théâtre anatomique dont je vous parlerai. Par une excellente mesure, il fallait que tous les ans trois bacheliers donnassent au doyen le catalogue exact des plantes qui y étaient cultivées. La porte du jardin était munie de quatre clefs : une pour le doyen, deux pour les professeurs, et la quatrième pour le gardien.

Deuxième période (1512-1604) : Agrandissement des Écoles ; construction d'un premier théâtre anatomique et d'une autre chapelle. — Mais la Faculté ne pouvait se contenter longtemps des maigres et étroites Écoles de l'année 1477, lesquelles étaient devenues insuffisantes devant le concours immense d'élèves qui venaient de tous les points de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, se former dans ce grand centre d'instruction médicale. D'un autre côté, l'étude de l'anatomie avait été jusqu'ici presque exclusivement théorique. En 1478, on avait bien disséqué publiquement, à Paris, un cadavre fourni généreusement

par le recteur de l'Université. En 1483, les bacheliers étaient bien tenus de fournir des certificats d'aptitude aux connaissances anatomiques. En 1493, il est fait mention, il est vrai, dans les Registres-Commentaires, de certaine somme d'argent destinée à célébrer une messe en l'honneur d'un cadavre qui avait été ouvert rue de la Bûcherie. En 1505, le doyen, Jean Avis, fit bien une leçon d'anatomie dans l'hôtel de Nesle; et, le 27 mars 1526, nos vénérables pères avaient la joie de disséquer le corps d'un pauvre diable, nommé Jehan Despartures, qui avait été pendu par le bourreau. Mais ces bonnes fortunes arrivaient assez rarement. La Faculté n'avait pas de local où elle pût faire apporter les cadavres et les ouvrir chez elle; de sorte que, comme cela se fit en mars 1552 par Jacques Goupil, sur le corps d'une femme morte en travail puerpéral, elle était obligée de faire ces rares démonstrations dans les caveaux de l'Hôtel-Dieu; ou bien les maîtres régents emportaient les corps chez eux et se livraient avec ardeur à l'étude de la nature. C'est avec un noble sentiment d'orgueil que l'illustre Jacques Sylvius raconte, dans son *Isagoge*, imprimé en 1555 (fol. 60 et seq.), qu'il put disséquer dans son propre cabinet, non-seulement des singes, des brebis, des cochons, un chien, un cerf, une truie, mais encore un maçon qui s'était tué en tombant du faite d'une maison, une femme morte en couches, et une jeune fille qui avait succombé à une affection squirrheuse.

La Faculté résolut donc de se construire un amphithéâtre, un théâtre anatomique, comme on disait alors.

Le petit bâtiment des Écoles de l'année 1477 était flanqué de chaque côté, et perpendiculairement à la rue de la Bûcherie, de vieilles maisons; l'une, qui était à gauche en sortant, portait pour enseigne l'*Image Sainte-Catherine*, et appartenait à Julien Evan, qui l'avait lui-même achetée des gouverneurs du collège de Karesbec; les deux autres, à droite et contiguës, surmontées des enseignes : *Aux Trois Roys* et *Au Soufflet*, avaient pour propriétaires, la première, les héritiers de Pierre De La Marre, peintre; la seconde, un nommé Nicolas Isambert. Ce sont ces deux maisons des Trois Roys et du Soufflet qui sont pour le moment convoitées par nos pères. Celle de l'Image Sainte-Catherine aura plus tard son tour, et donnera naissance à bien des difficultés. Les docteurs nouvellement élus furent si généreux en payant pour leur bienvenue chacun 60 s.; Jérôme de Varade, médecin du roi, et Carpentier, offrirent si noblement leurs bourses que, peu à peu, dans l'espace de cinquante-deux ans (1514-1568), la Faculté put se rendre propriétaire des Trois Roys et du Soufflet. Elle fut encore aidée dans cette grosse affaire par l'idée qu'elle eut de louer à des confrères ses nouveaux immeubles jusqu'à ce qu'elle put se les approprier complètement. C'est ainsi que, entre autres, Louis Burgensis, archiâtre de Louis XII et de François I^{er}, Barthélemy Perdulcis, Nicolas Marchand, Fardeau, etc., furent longtemps les locataires des Écoles, à la condition pourtant « qu'ils n'y recevront que des gens de bonne vie et mœurs, et surtout catholiques romains. »

Les maîtres régents avaient de bonnes raisons pour en agir ainsi, car leur caisse était toujours bien maigre; le mur méridional des anciennes Écoles croulait de tous côtés; il fallut le faire rebâtir à neuf par le maçon Jehan Le Mur (nom prédestiné), qui y fit dépenser 952 l. 6 s. 11 d. tournois, et y perça trois fenêtres correspondant à celles du pignon occidental pour donner plus de jour dans la salle. L'ancienne chapelle, celle qui était bâtie sur

la porte d'entrée de la rue de la Bûcherie, était trop petite; il fallut en construire une nouvelle dans le lieu même où avait été jadis la bibliothèque (14 novembre 1528). Néanmoins, en dépit de ces exigences financières, on éleva un théâtre anatomique (1604). Ce théâtre, fait entièrement en bois, fut construit en quinze jours, sans vitrages, presque en plein air, balayé de temps en temps par les eaux de la Seine, et dévasté par les maraudeurs qui venaient effrontément voler le plomb qui recouvrait la toiture. Il ne dura pas longtemps, comme bien on pense.

Troisième période (1605-1619) : Construction d'un nouveau théâtre anatomique. — La construction d'un amphithéâtre de dissection et de démonstration sur la nature même était toujours la grande préoccupation de la Faculté de médecine. Celui de 1604 était indigne de la grande École de Paris, car « les auditeurs et assistants étaient sur le pavé, à découvert, à la pluie ou à la neige et à la grêle, ce qui dégoûtait beaucoup de gens d'honneur et de qualité de voir l'anatomie. » André Du Laurens, premier médecin de Henri IV, anatomiste enthousiaste, et qui avait déjà obtenu pour sa bien-aimée École de Montpellier la création d'une chaire d'anatomie, avait à honneur d'attacher son nom à l'établissement d'un amphithéâtre à Paris. Il usa de son crédit auprès de Henri IV, et obtint de ce monarque un édit (17 juin 1608) qui enjoignait à la Faculté « de se bâtir un théâtre anatomique dans une place appartenant autrefois au collège de Karesbec et à présent à Julien Evan. » Si l'on supposait que cette injonction royale fut reçue favorablement par nos Écoles, on se ferait une bien fausse idée de l'esprit qui y régnait et de ses velleités d'indépendance, justifiées, du reste, par plusieurs siècles de lutte, et par l'habitude de ne compter que sur son zèle, son ardeur et son courage. Aussi la Faculté résista-t-elle, contre ses propres intérêts, à cet édit du Béarnais; et, faut-il le dire, elle n'était pas fâchée de montrer un peu les dents, dans cette occasion, au premier médecin royal, qui n'était pas de sa paroisse et qui représentait, à la cour de France, l'École de Montpellier.

Il serait fastidieux, mon cher ami, de vous donner ici tous les détails du conflit qui s'éleva alors entre l'École de Paris et la couronne, conflit qui dura près de neuf ans, et auquel prirent part Jean Riolan, le fils, l'illustre anatomiste, et Claude Charles, professeur de chirurgie. Riolan était d'un esprit vif, ardent, passionné pour l'anatomie. Il s'irritait des lenteurs apportées à la réalisation de son rêve le plus cher : celui d'avoir un amphithéâtre construit selon son goût, où il pût placer convenablement ses auditeurs, donner du relief à ses cours, faire briller ses talents, et faire honneur à la Faculté. Vous avez pu lire dans son *Anthropologia*, publiée en 1626, à la page 117, l'*Eucharisticon* qu'il adresse à ses chers collègues en faveur de la construction d'un théâtre anatomique, et l'amour qu'il met à décrire le bâtiment tel qu'il voudrait qu'il fût construit : grand, ample, carré ou circulaire, en pierre, inondé de lumière, la salle séparée en deux parties par une balustrade, l'une destinée aux professeurs, l'autre aux élèves; la table de dissection en bois épais, à pivot, pouvant tourner sur un axe central, les bancs des élèves convenablement espacés, disposés en gradins et munis d'un pupitre pour chaque assistant. Or, Riolan savait que par son édit du 10 avril 1568, Charles IX avait affecté sur les licences (qu'il avait permis d'encherir) des fonds capables de remplir des objets d'utilité publique, qu'il avait prescrit que chaque docteur, au lieu d'un banquet que faisaient leurs prédécesseurs, payerait au doyen soixante écus

pour augmenter les gages de « liseurs » et pour construire un théâtre anatomique ; et que néanmoins, l'argent obtenu par cette voie n'avait pas servi à l'accomplissement de la volonté royale. Ma foi, un beau jour (22 novembre 1614), Riolan, dans son ardeur irréfléchie, cassa les vitres, permettez-moi cette expression ; il ne craignit pas d'avoir recours aux robes noires, et d'assigner la Faculté, lui enjoignant de tenir ses promesses et d'obéir aux injonctions de Charles IX.

Cette révolte de Riolan, qui eût été pour tout autre maître régent l'occasion d'un renvoi du sein de la Faculté, se perdit dans la vive affection qu'on avait pour ce grand homme, dans le respect que ses talents, sa profonde érudition et le mobile de ses passions avaient inspirés à tous... Et nos aïeux n'en résistèrent pas moins à la pression qu'on voulait exercer sur eux. Des architectes experts vinrent visiter la maison Évan (l'ymage sainte Catherine), destinée, de par le roi, à la construction de l'amphithéâtre (16 avril 1608) ; André Du Laurens se rendit lui-même sur les lieux, accompagné du lieutenant civil François Miron (13 août 1608). Il fallut un arrêt du Parlement (18 septembre 1617) qui ordonnait que le bâtiment serait élevé, non plus sur l'emplacement de la maison Évan, mais bien au coin de la rue des Rats, devant le Jardin botanique, à l'endroit même de la maison du Soufflet (plan. F).

Le 16 octobre 1617, les travaux étaient donnés par adjudication, la maçonnerie (690 l.) à Le Mercier ; la charpenterie (730 l.) à Clément ; la toiture (240 l.) à Thomas ; la plomberie (357 l. 7 s. 6 d.) à Robert Garnier ; la vitrerie (96 l.) à Nicolas Rion, et le treillage des fenêtres à Jacques Boulanger, qui y employa six cents deux pieds de fil de fer.

Le 20 décembre 1620, Riolan, au comble de ses vœux, disséquait dans le nouvel amphithéâtre le cadavre d'une femme qui avait été pendue quelques jours auparavant.

L'histoire de ce cadavre est assez singulière. Concéder d'abord par le bourreau à Jean De Lorme, ex-premier médecin de Marie de Médicis, maintenant médecin ordinaire de Louis XIII, puis réclamé par la Faculté qui, seule, avait le droit de profiter de ces bonnes occasions, il fut recherché par le doyen, retrouvé dans la maison même de ce médecin royal. De là, procès-verbal, expédition d'huissier. Ce dernier se rend chez l'archiâtre, « parlant à la personne de sa domestique, » pénètre dans les appartements, avise une porte fermée avec intention, applique son œil à la serrure, et voit... le susdit cadavre aux prises avec des élèves en médecine. Le maître de céans est encore couché ; l'huissier le somme de se lever ; le médecin royal obéit à cette injonction, mais il refuse de livrer le cadavre, s'appuyant sur son titre de médecin ordinaire du roi, et ne reconnaissant pour chef que le premier médecin de Sa Majesté, qui était alors Jean Heroard. Le lendemain, seconde tentative de l'huissier, qui est accompagné cette fois du lieutenant du prévôt et de dix-sept archers. Le cadavre est enlevé, jeté dans une charrette, et porté triomphalement aux Écoles de la rue de la Bûcherie. La Faculté en fut quitte pour pas mal de papier timbré, et pour six sous qu'elle donna au *viator* qui avait suivi les pérégrinations de la morte, et qui l'avait retrouvée on sait où.

Au reste, mon cher ami, je ne connais rien de plus saisissant pour photographier, en quelque sorte, les mœurs d'une époque, que ces procès-verbaux d'hommes de justice ; et quoique l'huissier Ammonin soit passablement bavard, vous ne lirez pas sa prose sans profit ni sans curiosité :

« L'an mil six cent vingt, le dix-septième jour de décembre, environ les cinq heures

« du soir, auroit esté présenté à moy Robert Ammonin, huissier du roy en sa court de
 « Parlement, certain arrest de la court, de la part des doyen et docteurs régents de la
 « Faculté de médecine, par eux obtenu, portant défenses estre faictes au lieutenant crimi-
 « nel, maistres et gouverneurs de l'Hostel-Dieu, et à tous aultres, mesme à l'exécuteur de
 « la haulte justice et ses vallets, de bailler, ne délivrer aucuns corps morts aux chirurgiens
 « et barbiers-chirurgiens, sinon qu'ils ayent requeste signée du doyen de ladite Faculté, et
 « scellée de leur sceau ; et, à faulte d'avoir ladite permission, a permis et permet audit doyen
 « doyen faire enlever les corps qu'il trouvera avoir esté prins et emportés. Ledit arrest en
 « date du 23 janvier 1615.

« Lequel doyen auroit eu advis que ce jourd'huy il auroit esté emporté une fille qui avoit
 « esté exécutée à mort, au logis de M. De Lorme, médecin, sans avoir aucune permission
 « suivant ledit arrest. Me requérant me transporter au logis dudit sieur De Lorme, demeu-
 « rant rue Saint-Honoré, proche les Quinze-Vingts, pour faire enlever ladite fille, et ycelle
 « faire porter és escholles de médecine. Ce que aurois accordé. Et pour cet effet m'auroit
 « baillé ledit arrest cy-dessus datté.

« Et le lendemain, dix-huitiesme jour dudit mois et an, sur les sept heures du matin, à
 « la requeste du doyen de ladite Faculté, moi, huissier, me suis transporté au domicile dudit
 « sieur De Lorme, auquel lieu, parlant à une des servantes dudit sieur De Lorme, à laquelle
 « ay fait commendement de par le roy de me dire où estoit une fille morte qui avoit esté
 « cejourd'hui apportée en la maison dudit sieur De Lorme. Laquelle m'auroit monstré une
 « grande porte proche celle du logis dudit sieur De Lorme où estoit ledit corps mort. A
 « laquelle porte aurois regardé par le trou de la serrure, où aurais vu plusieurs jeunes
 « hommes à l'entour d'un corps mort. A laquelle porte aurois heurté par plusieurs et
 « diverses fois, et fait commandement, de par le roy, à ceux qui estoient au dedans, de me
 « faire ouverture de ladite porte. Lesquels n'auroient obéy audit commandement. Lequel aurois
 « réitéré par plusieurs fois, jusques à quatre et cinq fois, de manière qu'aurois esté con-
 « traint envoyer quérir un serrurier. Lequel estant venu, aurais réitéré ledit commandement
 « auxdites personnes estant au dedans de ladite porte. Et seroit survenu un homme à moy
 « inconnu, lequel m'auroit dit que ledit De Lorme estoit au logis et en son lict couché, qui
 « désiroit parler à moi. Et à l'instant serois monté en la chambre dudit sieur De Lorme, où
 « l'aurois trouvé au lit. Auquel ay fait commandement, de par le roy et ladite Cour, me
 « délivrer ladite fille. Lequel sieur De Lorme a fait réponse qu'il avoit eu par les formes
 « ordinaires de la justice le corps dont il est question, et qu'il scavait bien que depuis les
 « six heures du soir que le corps avoit esté exécuté jusques à six heures du matin du jour
 « suivant, la Cour n'avoit pas donné arrest contre la requeste qu'il avoit présentée au lieu-
 « tenant criminel de robe courte de cette ville de Paris, qui en avoit esté juge avec mes-
 « sieurs du Chastelet. A dit en outre, ledit sieur De Lorme, qu'attendant que la Cour en
 « eut particulièrement ordonné, il prenoit à partie quiconque s'ingéreroit par violence ou
 « autrement de vouloir enlever ledit corps, et qu'il scavoit très-assurément que la Cour
 « est trop bien informée; qu'il a l'honneur d'être conseiller et médecin ordinaire de la per-
 « sonne du roy, et est docteur d'une des célèbres Facultés de médecine de l'Europe, por-
 « tant privilège des papes et des roys de professer et enseigner là et par toute la terre l'art

« et science de médecine ; qu'il a l'honneur de practiquer depuis dix-huit ans et des pères
 « en fils près de Leurs Majestés ; et qu'en attendant, il respondra à la Cour du corps dont il
 « est question, ayant seulement fait oster, de peur de sa pourriture, selon que l'art l'or-
 « donne, les entrailles plus aisées à corrompre du ventre inférieur ; résolu si la Cour, après
 « congnoissance de cause, n'en ordonne aultrement, d'en faire la démonstration publique à
 « quiconque de ceux de la Cour, par curiosité, ou des médecins et chirurgiens ou sages-
 « femmes à qui il importe scavoir quelque congnoissance de l'anatomie, voudront voir ladite
 « anatomie.

« Protestant, en oultre, que l'arrest cy-dessus datté ne fait rien contre luy, ne despen-
 « dant en rien ny ne recognoissant aucun supérieur dans la Faculté de médecine ny aultre,
 « quel qu'il soit, que le seul premier médecin du roy, après lequel immédiatement il a l'hon-
 « neur d'estre couché sur l'estat de Sa Majesté. Protestant en ce cas de tous despens, dom-
 « mages et intérêts contre quiconque passera oultre, ou entreprendra de le troubler à ceste
 « occasion ou aultres semblables obtenues juridiquement.

« Auquel sieur De Lorme ay baillié en garde ledit corps, et fait défense de ne le faire
 « couper ny anatomiser, oultre ce qui a esté déjà déclaré par ledit sieur, jusqu'à ce que par
 « la Cour en ait esté ordonné.

« Signé à la minute :

« DE LORME ; TIXERANT ; BUDON ; DARMONT, assistants.

« AMMONIN.

« Et le dix neuvième jour de décembre, audit an six cents vingt, en vertu dudit arrest
 « cy dessus datté, et de certaine requeste et ordonnance apposée au bas d'y celle, en datte
 « du dix huictième jour des présents mois et an ; et à la requeste des doyen et docteurs
 « régents de la Faculté de médecine, j'ai, huissier susdit, transporté au domicile du sieur
 « De Lorme, assisté de M. Charles Clainssant, conseiller du roy et lieutenant du prévost de
 « l'Isle de France, et de dix sept ou dix huit archers dudit sieur prévost. Auquel lieu, par-
 « lant à mademoiselle sa femme, à laquelle ay monstré et signifié ladite requeste, et offert
 « bailler copie. Laquelle l'a refusée. Et faict commandement, de par le roy et ladite cour,
 « de me représenter le corps mort que j'avois, le jour précédent, baillé en garde audit sieur
 « De Lorme, son mary. Laquelle m'a faict response qu'elle ne sçavoit où estoit ledit corps. Et
 « à l'instant, aurois trouvé iceluy en un bas, façon d'écurie ; duquel lieu le faisant tirer pour
 « le mettre en une charrette, seroit survenu ledit sieur De Lorme, auquel aurois signifié
 « ladite requeste, et baillé copie d'icelle. Ce fait, transporté ledit corps aux Escholles de
 « médecine, et iceluy délivré à M^{re} Gabriel Hardouin de Saint-Jacques, doyen de ladite
 « Faculté, qui l'a receu, et m'en a deschargé envers et contre tous.

« Ce que dessus certifie avoir esté fait par moy huissier susdit, les jour et an dessus dit.

« Signé : AMMONIN. »

Cette chasse aux cadavres obtenus du bourreau sans l'autorisation des Écoles n'est pas rare dans l'histoire de la Faculté de médecine de Paris. Votre sagacité habituelle a deviné là-dessous la double haine de nos pères envers les chirurgiens et envers les médecins de la cour, surtout lorsque ces derniers avaient le malheur d'être issus de l'Université de Mont-

pellier. Aussi, relativement à la matière qui nous occupe ici, la docte mais irascible compagnie de la rue de la Bûcherie parvint-elle à obtenir, des pouvoirs constitués, des ordonnances et des arrêts qui la tenaient seule en possession de mettre main basse sur les cadavres des suppliciés. Et Dieu sait la tenacité, l'ardeur, la véhémence qu'elle mit à sauvegarder ses droits incontestables qu'elle tenait des arrêts des 11 avril 1552, 7 novembre 1612, 23 avril et 11 novembre 1615, 1^{er} février et 14 décembre 1630, 15 mars 1632, et de celui du 12 mars 1633, qui règle définitivement le mode de délivrance des cadavres des suppliciés, les droits dus à l'exécuteur des hautes œuvres, et qui assigne le pilier des halles comme le seul endroit de Paris où devra se faire cette distribution de chair humaine.

Des chirurgiens tels que De La Noue, Granger, Mauriceau, se sont vus poursuivis à outrance, condamnés à des peines graves pour avoir osé disséquer; et le collège de Saint-Côme fut témoin d'un scandale inouï: il vit ses portes enfoncées par des archers, ses professeurs injuriés, frappés, blessés à effusion de sang, et le corps mort qui servait aux démonstrations, enlevé, lacéré et porté tout en lambeaux aux Écoles de médecine (24 février 1672). Il faut dire que les chirurgiens n'étaient pas restés en arrière dans ces épouvantables excès. Car un jour, — c'était le 4 mars 1622, Riolan tenait lui-même le scalpel dans cet amphithéâtre de son choix, du coin de la rue des Rats, — deux cents coupe-jarrets, enrôlés évidemment par les chirurgiens, font irruption dans la salle de dissection pleine d'auditeurs, frappent à tort et à travers, empoignent le cadavre, le déchirent en morceaux, et en emportent les débris!

Une autre fois, c'est un misérable qui suit à pas de loup un docteur régent, Gilbert Puyton, lequel, dans la soirée du 3 mars 1673, se rendait aux Écoles. Il s'approche de lui comme pour le consulter sur une affection héréditaire; et tout à coup, il se précipite sur sa victime et la frappe de plusieurs coups de couteau dans la poitrine et dans le ventre. Gilbert Puyton mourait le lendemain. L'assassin fut rompu vif; et nos aïeux eurent la bonne fortune de faire servir son cadavre aux démonstrations des opérations chirurgicales sous la direction de Jacques Le Menestrel.

N'espérez pas, mon cher ami, retrouver rue de la Bûcherie le théâtre anatomique de Riolan, dont il ne reste plus la moindre trace. Cela contrariera sans doute M. Léon Le Fort, qui, dans sa *Conférence historique* tenue à la Faculté de médecine de Paris, a convié les élèves qui l'entouraient à faire un pèlerinage du côté de la rue de l'Hôtel-Colbert, et à visiter la rotonde, les assurant que c'est dans cette rotonde que Riolan a commencé ses cours. Je suis obligé de dire que M. Léon Le Fort se trompe de la bagatelle de 125 ans. Car vous verrez tout à l'heure que la rotonde actuelle, ou amphithéâtre de Winslow, ne fut élevée qu'en 1744, sur l'emplacement même du bien-aimé bâtiment de Riolan, lequel fut, cette année-là, rasé de fond en comble.

Quatrième période (1621-1678) : Les Écoles de la Bûcherie croulent de tous côtés. — Embarras de la Faculté. — Elle forme le projet de les abandonner et de se réfugier ailleurs. — Secours inattendu qui lui arrive. — Réparations importantes dans les anciens bâtiments. — Comme cela arrive à tout propriétaire qui a successivement agrandi son immeuble par l'adjonction de vieilles masures bâties sur un terrain infiltré sans cesse par les eaux d'une rivière voisine, la Faculté eut la douleur de s'apercevoir un jour que ses chères Écoles mena-

çaient ruine ; que les bois de charpente se pourrissaient, et que si l'on n'y prenait garde, les maîtres seraient au premier moment ensevelis sous les décombres. Sans compter que faute d'espace, les cadavres destinés aux démonstrations anatomiques étaient jetés dans un coin des Écoles inférieures, en pleine salle d'examens et de leçons, et qu'il s'en échappait des exhalaisons épouvantables, capables de mettre en danger la vie des docteurs et des élèves.

Les choses arrivèrent à un tel degré de gravité, que la Faculté se décida (mars 1638) à écrire à Bouvard et à Cousinot, médecins du roi, priant ces hauts personnages d'intercéder pour eux auprès de Sa Majesté, pour leur faire obtenir le collège de Bourgogne, fondé en 1329, par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, mais qui avait vu graduellement ses boursiers tomber jusqu'à dix (1607), et qui avait été définitivement vidé par ordre de la Couronne.

Ainsi, mon cher ami, dès l'année 1638, nos pères eurent l'idée de venir s'abriter dans ce même bâtiment qui, acheté le 9 mars 1769, par l'Académie de chirurgie, devait devenir plus tard ce monument de la place de l'École de Médecine, où nous avons eu tous deux l'honneur de nous asseoir.

La requête des docteurs régents n'eut pas de succès, et il leur fut répondu que le roi examinerait cette demande, mais qu'auparavant « il devenait nécessaire de s'enquérir si le duc de Richelieu n'avait pas déjà destiné le collège de Bourgogne à d'autres usages. »

L'année suivante, nouvelle requête à l'archiâtre Bouvard. Cette fois, la Faculté lui demandait l'hôtel de Nesmond qui faisait le coin du quai de la Tournelle et de la rue des Bernardins. Bouvard se contenta de répondre une de ces lettres que les gens de cour savent si bien écrire, et d'assurer la Faculté « qu'il a toujours à cœur les affaires qui l'intéressent. » Nos pères se vengeaient noblement de cette indifférence. Eux si pauvres, si embarrassés, et tout près de ne point avoir de gîte, non-seulement ils décrétèrent (26 mars 1639) que dorénavant ils tiendraient tous les samedis, au profit des indigents, des consultations délivrées par quatre médecins, mais, de plus, ils vinrent au secours du trésor royal épuisé, en donnant, une fois trois mille livres pour les frais de la guerre, une autre fois trois cents livres pour la pacification générale!

C'est au milieu de toutes ces tribulations et de toutes ces craintes pour l'avenir qu'arriva à la Faculté une bonne fortune d'autant plus sensible qu'elle était inattendue.

Le 12 mars 1643, un nommé Gaudin, bachelier en théologie, se présentait aux Écoles de la rue de la Bûcherie, était introduit auprès du doyen Michel De La Vigne, et lui remettait en main un parchemin en bonne forme, qui faisait don à la Faculté de la jolie somme de 30,000 livres, à la condition « que ce trésor servirait à la restauration des Écoles qui tombaient de vétusté. » Le donateur était Michel Le Masle Des Roches, chantre de Notre-Dame, conseiller d'État, notaire apostolique, abbé de je ne sais combien d'abbayes, et, en outre, grand favori du cardinal de Richelieu. Voici comment Guy Patin raconte à son ami Spon ce grand événement :

« M. Des Roches, intendant du defunt cardinal de Richelieu, qui est chantre de Notre-Dame, abbé de plusieurs bonnes abbayes, se servait autrefois du gazetier pour médecin, lequel en fut ignominieusement chassé pour lui avoir donné un purgatif trop violent, « *in mediis doctoribus arthriticis*, qui en augmentèrent fort; au lieu du gazetier, il prit un

« de nos médecins dont il s'est toujours servi depuis. Enfin, en ayant été heureusement
 « assisté, avec le conseil de quelques-uns de nos anciens, il s'est résolu avant que de mourir
 « de faire un coup d'un habile homme, et qui fera parler de lui : qui est de donner à la
 « Faculté de médecine la somme de dix mille écus comptants pour la faire rétablir, sans
 « nous demander ni nous obliger à chose aucune. Nous avons accepté la donation, elle est
 « passée et ratifiée ; je pense qu'à ce mois de may nous y ferons travailler..... »

Mais, mon cher ami, ainsi qu'on peut le voir dans les Registres-Commentaires, les choses ne se passèrent pas aussi simplement que le dit Guy Patin.

Michel Le Masle n'était pas tout à fait étranger pour la Faculté de médecine de Paris, car cette dernière avait doctorifié, le 29 avril 1632, Lancelot De Frades, qui était cousin par sa mère de l'illustre abbé. Or, Lancelot de Frades insinua à ce dernier qu'il lui serait infiniment honorable d'être pour ainsi dire l'instituteur d'une nouvelle Faculté, ou au moins le restaurateur. L'illustre chantre de Notre-Dame prêta l'oreille à une proposition qui devait couvrir de gloire son nom. Et voilà comment il dota ainsi, entre-vifs, nos Écoles. Michel Le Masle mourut en 1662, laissant un testament qui instituait l'Hôtel-Dieu de Paris son légataire universel, et qui donnait à la Sorbonne toute sa bibliothèque. La Faculté, forte de son don de 30,000 livres, entra en pourparlers avec les maîtres de l'hôpital. Il y avait là matière à un grand procès, car on pouvait se demander si ce testament *in articulo mortis* ne rendait pas nulle la donation entre-vifs. Heureusement que les maîtres de l'Hôtel-Dieu étaient gens de cœur, et que la Faculté de médecine de Paris était infiltrée de toute la prudence qui caractérise le serpent enroulé autour de son bâton noueux. On entra facilement en accommodement, et le 6 juin 1669, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu remettaient au doyen, Jean Garbe, une sacoche de vingt mille livres.

Vous me demanderez, sans doute, quel petit démon a soufflé dans l'oreille de l'abbé expirant l'oubli de ses généreuses intentions d'autrefois en faveur de nos Écoles ! Hélas ! il faut le chercher dans la famille même de celui qui avait poussé son opulent cousin à signer le parchemin de 30,000 livres. Lancelot De Frades avait un fils, Claude De Frades, qui était sur les bancs de l'École, mais qui était loin d'en faire le plus bel ornement, car « son impéritie et ses mœurs dissolues » (ce sont nos registres qui parlent) étaient de notoriété publique. C'est pourtant pour un tel candidat au doctorat que son grand oncle, Michel Le Masle, un peu enivré par sa générosité envers la Faculté, demanda des faveurs de scolarité et des dispenses spéciales. Ce brave abbé ! il ne connaissait guère la fierté, l'esprit d'indépendance de nos illustres ancêtres, et leur respect pour les statuts. Le 22 octobre 1652, ils répondaient à cette outrecuidance, « que la Faculté aimait mieux voir la donation anéantie que sa dignité amoindrie, » et que le bachelier Claude De Frades ne serait pas plus privilégié que les autres candidats. De là les colères ! De là, sans doute, ce testament qui semblait vouloir annuler la donation de 1643.

Vous avez vu que tout s'arrangea pour le mieux ; les vingt mille francs furent touchés, placés en rente sur les Bénédictins de Saint-Denis (18 septembre 1669), et employés peu de temps après à apporter diverses améliorations aux bâtiments de la rue de la Bûcherie. La Faculté décréta, en outre, pour ne pas être en reste de bons procédés, qu'elle donnerait d'abord 500 livres, une fois payées, à Lancelot De Frades, quelle ferait remise à son fils de

tout ce qu'il avait à payer pour l'obtention de ses grades, et qu'il aurait, en outre, sa vie durant, à dater du jour de son doctorat, une pension de 100 livres. Or, comme Claude De Frades fut reçu docteur le 20 juin 1657, et qu'il mourut le 28 septembre 1701, on voit de suite la somme d'argent qui sortit des coffres de la Faculté. Cette dernière chargea, en outre, un de ses plus glorieux représentants, René Moreau, de faire servir ses talents littéraires à congratuler dignement l'abbé par un magnifique discours qui a été imprimé sous ce titre : *Remerciement à messire Michel Le Masle, conseiller du roi..... au nom de la Faculté de médecine de Paris, par l'un de ses docteurs, pour le rétablissement de leurs Écoles. Paris, 1643, 4°.*

Quant à la réédification ou à la restauration des bâtiments, il ne fallait pas y songer pour le moment devant l'insuffisance de ces 20,000 livres. On se contenta d'élever entre le Jardin botanique et l'amphithéâtre un petit monument (*ædiculum*) destiné à recevoir les cadavres propres aux dissections, de remettre en état de propreté les Écoles, de recrépir, badigeonner les façades, de placer au-dessus de la porte intérieure de larges écussons sculptés, représentant Hippocrate et Galien, dus au ciseau de Pierre Cotton; d'orner le linteau de cette même porte de guirlandes et de festons forgés par le serrurier Pierre Haste; de faire peindre à neuf les parois intérieures, les bancs des écoliers, et surtout de faire transmettre à la postérité les sentiments de reconnaissance que, malgré tout, la Faculté nourrissait à l'égard de son bienfaiteur. Vous pouvez voir encore à cette heure une curieuse épave de cette gratitude de nos ancêtres, plaquée au-dessus de cette même porte intérieure, laquelle porte sert aujourd'hui de fenêtre au lavoir public (plan. 2). C'est une table de marbre noir, gravée en lettres d'or, sur laquelle on lit :

AERE D. D. MICHAELIS LE MASLE REGIA

SANCTORIBUS CONSILIIS PROTONOTARII APOS-

TOLICI PRAECENTORIS ET CANONICI ECCLESIAE

PARISIENSIS PRIORIS AC DOMINI DES ROCHES ETC.

M. ANTONIO LE MOINE PARISINO DECANO

ANNO R. S. H. M.DC.LXXVIII

Je peux même vous dire, d'après les registres-commentaires, que ces lettres furent gravées par le même Pierre Cotton, et que ce dernier demanda, pour son travail, 50 livres. Mais vous chercheriez en vain deux figures de grandeur naturelle qui joignaient les armes de la Faculté et celles de l'illustre abbé : *De gueules à trois cygnes d'argent, 2 et 1, membrés et becqués d'or.*

Vous ne découvririez pas, non plus, la plus petite trace des cent cinq petites armoires que le doyen Denys Puyton fit attacher à la muraille pour serrer les robes, les bonnets, les rabats; de l'armoire spécialement consacrée à mettre en sûreté les vingt-quatre volumes des registres-commentaires; des magnifiques boiseries en chêne qui tapissaient la salle des assemblées, et sur laquelle on accrocha, en 1692, les douze portraits des anciens maîtres que la Faculté possédait; Nicolas Ellain, Michel Marescot, Riolan le fils, la main appuyée sur une tête de mort; Claude Perrault, l'habile architecte du péristyle du Louvre; Pierre Pijart, Fernel, Martin Akakia, Pierre Légier, Fagon, satellite brillant du grand soleil; Bour-

delot ; Jean Hamon, si reconnaissable à ses vêtements de campagnard, comme pour symboliser la vie humble et modeste qu'il avait toujours menée.

Cinquième période (1679-1775) : construction d'un théâtre anatomique monumental. — Si je ne craignais, mon cher ami, de donner à cette lettre trop de longueur, que de choses à vous raconter qui se sont passées dans cette période au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats ! Que d'histoires piquantes pourraient fournir la grande affaire de l'antimoine, celle du gazetier Renaudot, l'Association des médecins étrangers (Chambre royale), les combats acharnés contre les chirurgiens, les empiriques (sycophantes), les médecins étrangers ; les abominables condamnations prononcées contre de Blégnys, Desnoûes, et contre le fossoyeur de Saint-Sulpice qui leur avait vendu un cadavre !

Il ne faudrait rien moins que votre plume si finement taillée pour écrire tout cela, ainsi que les graves délibérations de nos aïeux sur des questions d'intérêt public qui leur étaient posées par l'autorité. On verrait alors défiler l'inoculation, la torture, l'huile de graine de pavot, les dispenses de carême, la question de la contagion des écrouelles, les hultres, les fontaines publiques, la transfusion, la levûre, le sang de bœuf employé comme agent de raffinerie du sucre, les lithontriptiques anglais, les remèdes de M^{re} Stephens, la pierre pour faire du bouillon, les pommes de terre, le projet de Deparcieux de conduire la petite rivière d'Yvette à Paris, l'orviétan de Contugi, les épiciers, les apothicaires, les sages-femmes, le taffetas d'Angleterre, etc., etc. Mais je ne dois pas oublier le but de cette notice, qui est presque exclusivement archéologique, et qui n'a guère en vue que l'aménagement matériel de nos illustres Écoles.

Par un contrat du 16 juin 1691, les Cordeliers de Paris avaient vendu à la communauté des maîtres chirurgiens un terrain situé près de leur couvent.

Dès le 1^{er} août suivant, les architectes se mettaient à l'œuvre, élevaient en quatre années, pour les usages du collège de Saint-Cosme, un théâtre anatomique monumental dont on peut voir encore aujourd'hui de beaux restes rue de l'École-de-Médecine (École de dessin), et qui se faisait remarquer par son style de temple antique, par sa forme octogone, l'orientation de ses principales portes qui répondaient aux quatre points du monde, par son petit dôme ou coupe, surmonté d'une lanterne à l'impériale, par la couronne de France, enfin, qui terminait l'édifice.

Le jour de l'inauguration de ce magnifique monument, les docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris durent se voiler la face de jalousie et de dépit. Leur théâtre anatomique de 1617, vermoulu déjà, miné par l'infiltration des eaux, presque sans vitrages, dénudé dans sa toiture par le vol des lames de plomb que les larrons ne cessaient d'y commettre, faisait triste mine devant ces splendeurs orgueilleusement étalées par les chirurgiens-barbiers.

Il fallut cependant couvrir sa haine dans le silence ; car la Faculté était loin d'être assez riche pour se permettre de jouter avec ses ennemis de Saint-Cosme.

Elle attendit quarante-sept ans ! se contentant de se faire bâtir une nouvelle chapelle, et de faire déguerpir, de par une sentence du lieutenant de police (20 juillet 1685), un pauvre diable de maréchal-ferrant, nommé Jean Robin, qui, sans souci pour les délicats tympanes des

docteurs, avait dressé, rue de la Bûcherie, juste en face de l'entrée des Écoles, son enclume et son soufflet. Elle réussit aussi à se débarrasser des « filles folles de leur chair, » auxquelles elle avait loué dans un temps difficile une de ses maisons voisines. Que voulez-vous... ? La dure nécessité fait commettre bien des extravagances, et nos pères durent sentir vivement leur imprudence passée lorsqu'ils ne purent entrer dans le temple d'Esculape sans être côtoyés par ces créatures, et sans entendre les horribles blasphèmes, les épouvantables chants qui sortaient de ces bouches impures.

Cependant, le 13 janvier 1741, à trois heures de l'après-midi, tous les docteurs-régents étaient convoqués, *per juramentum*, dans les Écoles supérieures. Il s'agissait du danger imminent que le débordement de la Seine apportait à la sécurité de l'amphithéâtre : *propter imminens periculum ab aquarum exundantiâ illatum*. Il s'agissait aussi de savoir si l'on devait renverser le susdit amphithéâtre, aussi bien que le mur de clôture de la rue des Rats, et si, pour couvrir les frais de ces travaux, on retiendrait la moitié du droit des licences. Vous avez deviné que, pour ne pas en perdre l'habitude, on ne s'entendit pas dans cette première réunion, qu'une seconde (17 janvier), une troisième délibération (13 juin) devinrent nécessaires. Ce n'est qu'à cette dernière date qu'il fut enfin décidé au scrutin (12 voix contre 11) que le fameux théâtre anatomique de Riolan serait démoli, réédifié, et que pour cela on retiendrait la moitié des droits de licence et des actes. On convint aussi que les *communes foricæ* des écoliers seraient réparées. Dieu sait si elles avaient besoin de cette sollicitude !

Enfin, le premier coup de pioche, signal d'une grande innovation dans l'aménagement des antiques Écoles de la rue des Rats, était donné au commencement d'octobre 1742 par le gravatier Bestin, qui, suivi de ses Limousins, jeta à bas le vénérable bâtiment de Riolan, et ne respecta pas mieux le petit jardin botanique qui était contigu. L'architecte, Barbier de Blignier (ou de Blinier, de Blinière) avait déjà dressé les plans du magnifique monument qu'il voulait élever à la gloire des études anatomiques, et qui devait faire pâlir celui de Saint-Cosme. Les travaux, immenses, et difficiles dans un terrain aussi malheureusement situé, furent poussés avec la plus grande vigueur, et ne coûtèrent pas moins de 120,000 livres. L'entrepreneur (structor) L'héritier; les sculpteurs Duhamel et Lange; les serruriers Jean Tarue et Sornet; le couvreur Jacquemar, le menuisier Bajot; le plombier Gillot; le peintre Tourbat; le marbrier Pourrez; le vitrier Finet, rivalisèrent de zèle et d'ardeur..... Et le 18 février 1745, un peu avant trois heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de docteurs-régents tous en grande tenue (togati), les bancs supérieurs noyés sous un flot d'élèves et d'auditeurs, Jacques-Bénigne Winslow inaugurait le nouvel amphithéâtre par un de ces discours en latin fortement accentués, riches en superlatifs, qui passionnent les masses et provoquent des applaudissements frénétiques.

Il était bien juste que l'amphithéâtre de 1745 fût inauguré par le plus grand anatomiste du jour, comme celui de 1617 l'avait été par Riolan.



Ancien amphithéâtre de l'École de médecine, rue de l'Hôtel Colbert,
inauguré le 18 février 1745.

Au reste, selon les mœurs du temps, cette mémorable séance avait été annoncée d'avance par l'affiche suivante qui fut placardée dans tous les carrefours de Paris :

D.

A.

JACQUES-BÉNIGNE WINSLOW

DOCTEUR RÉGENT

ET

ANCIEN PROFESSEUR

de la Faculté de médecine de Paris,
Interprète du roy en langue teutonique dans sa Bibliothèque,
des Académies royales des sciences de Paris et de Berlin,
Professeur en anatomie et en chirurgie au Jardin royal, etc., etc.

Fera pour l'inauguration du nouvel amphithéâtre des Écoles de médecine, un cours public d'anatomie en langue française, et exécutera lui-même la dissection et la démonstration des parties du corps humain sur un cadavre masculin, comme il a fait cy-devant dans l'ancien amphithéâtre.

Il commencera Jeudi, 18^e février 1745, à 3 heures après midi précises,

DANS L'AMPHITHÉÂTRE

DES

ÉCOLES DE MÉDECINE

Rue de la Bûcherie, vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

Défenses d'entrer avec cannes et épées.

Cette « défense d'entrer avec cannes et épées » ne parut pas encore suffisante au doyen alors en exercice, qui avait admis à cette grande fête les chirurgiens, et qui craignait de leur part quelque tumulte. Aussi, dans son Registre-Commentaire, Guillaume de Lépine s'applaudit-il de l'excellente idée qu'il avait eue de bien séparer les bancs occupés par les disciples de saint Cosme, de ceux réservés aux médecins, et de poster tout le long de la ligne de démarcation une escouade de sergents de ville du temps, que le lieutenant-général de police, Feydeau de Marville, avait mis gratis à sa disposition, et qui, sous le commandement du chef Guillot, avaient reçu l'ordre de mettre la main sur le collet du premier chirurgien qui oserait jeter le trouble dans cette imposante cérémonie.

Maintenant mon cher ami, si vous voulez juger par vous-même la valeur architecturale de l'amphithéâtre de 1744, vous n'avez qu'à faire un petit pèlerinage du côté de la rue de la Bûcherie. Seulement, il faudra tâcher d'enlever par la pensée toutes les pièces étrangères qui y sont collées. Voilà bien la salle de 9 m. 07 (estaminet actuel) dans laquelle eut lieu cette séance grandiose du 18 février 1745, et où Winslow, entouré d'un auditoire aimé et aimant, démontra l'anatomie sur un cadavre d'homme, à la place même où cent vingt-sept ans auparavant

Riolan se faisait également applaudir. Mais la magnifique voûte qui s'ouvrait large et béante au-dessus de la tête du premier de ces anatomistes n'existe plus, ou plutôt n'est plus visible, ayant été partagée depuis par des planchers qui y forment cinq étages de logements d'ouvriers. Montez chez le concierge de la *rotonde*, comme on appelle maintenant l'amphithéâtre de Winslow, vous y trouverez le chapiteau d'une des huit colonnes doriques qui soutenaient une corniche sur laquelle régnait un balcon. Descendez ensuite dans le caveau qui est sous l'estaminet, et qui servait sans doute à faire attendre aux cadavres l'heure solennelle de leur dissection, vous serez surpris à la vue de ce pilier énorme modelé au ciment romain, s'épanouissant comme un parasol qu'un coup de vent aurait retourné, et embrassant ainsi toute l'aire du plafond : mesure excellente employée par l'architecte De Blinière pour soutenir une telle masse de pierres dans un endroit infiltré par les eaux.

Mais ce qui appellera surtout votre attention, c'est la façade principale de l'amphithéâtre, façade que vous irez chercher dans la cour du n° 15 de la rue de la Bûcherie, mais qui est malheureusement masquée dans un coin par des bâtiments modernes. Elle est construite dans un style dorique d'une grande pureté, avec son fronton triangulaire, son entablement, où règnent cinq charmants triglyphes surmontés par des mutules et séparés par des métopes, ses deux pilastres si harmonieux, son œil-de-bœuf ovalaire richement orné de feuillages, sa porte surmontée d'une corniche et à chambranle découpé en moulures. Au-dessous de cette corniche, il y a une table de marbre noir; vous y apercevez tant bien que mal une inscription gravée en lettres d'or. M. Alfred Franklin, auteur d'une charmante *Histoire de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, l'a lue pour nous. Elle est conçue ainsi :

AMPHITHEATRUM.

ÆTATE COLLAPSUM ÆRE SUO RESTITUERUNT MEDIC PARISIENSES.

A. R. S. H. M.DCC.XLIV. M° ELIA COL DE VILARS DECANO.

Les emblèmes de la Faculté ne manquent pas, comme bien vous pensez, dans plusieurs parties du bâtiment. Vous retrouverez ses cigognes portant dans leur bec un rameau d'origan, qu'elle avait empruntées à l'ouvrage de Jean Pierius Valerianus, intitulé : *Hieroglyphica*. Elles sont sculptées non-seulement dans une espèce de frise qui règne tout autour dans l'intérieur de l'amphithéâtre, mais encore dans les métopes de l'entablement de la façade principale. Vous ne pourrez manquer non plus d'apercevoir, modestement cachée dans les replis de banderoles, l'orgueilleuse devise *URBI ET ORBI* que la Faculté avait adoptée le 25 mars 1460, jour où une bulle du pape Nicolas V conférait à tous ceux qui avaient reçu le grade de licencié dans l'Université de Paris le droit d'exercer et d'enseigner en tout lieu du monde sans aucun examen ni autorisation préalable.

Mais ce que vous ne pourrez pas voir, mon cher ami, malgré votre œil perçant, et qui ne sera mis à la lumière que lorsque la pioche des démolisseurs aura renversé l'amphithéâtre de Winslow, c'est une lame de cuivre mise dans les fondations, et sur laquelle on a gravé les noms de tous les docteurs-régents alors vivants, au nombre de cent treize. Soyez assuré que si Dieu me prête vie, je serai là lorsque l'édilité parisienne aura fait main basse sur ce monument de nos pères. Et les maçons seront quelque peu ébahis lorsque je leur dirai :

Tenez... cette pierre... brisez-la... elle recèle dans ses flancs une relique que je destine à la Faculté de médecine de Paris. Ce petit coup de théâtre à la Robert Houdin me sera facile; car voici ce que j'ai trouvé dans les Registres-Commentaires : 30 mai 1743. *Dicto Huber, sculptori, pro laminâ æneâ, in quâ insculpta sunt nomina et cognomina doctorum omnium Facultatis medicæ Parisiensis tunc temporis viventium; et quæ in amphitheatro januæ fundamento, à parte sinistrâ, collocata fuit..... 48 livres.*

Vous savez le reste, mon cher ami.

La Faculté de médecine de Paris, toujours en lutte — depuis trois cents ans — contre cette malencontreuse situation de ses bâtiments sur le bord d'une rivière, se trouva réduite, en 1775, à les abandonner.

Cette fois ce fut pour tout de bon.

Mais où aller ?

On songea d'abord au Noviciat des Jésuites, ancien hôtel Mézières, rue du Pot-de-Fer.

Mais les disciples de Loyola exigent 15,000 francs pour loger provisoirement la Faculté.

On pense alors aux anciennes Écoles de droit, rue Saint-Jean de Beauvais.

Le 24 août 1775, le doyen écrit dans ce but à Turgot, contrôleur général.

Le 27, M. le contrôleur répond favorablement.

Le 30, la Faculté lui écrit une lettre de remerciements.

Le 3 octobre, elle faisait bénir la chapelle des Écoles de droit.

Le 10, jour de Saint-Luc, patron des médecins, elle s'y assemblait et faisait graver un jeton commémoratif de cet événement.

Le 28, elle y donnait ses premières consultations aux pauvres.

Mais, remarquez cette étrange coïncidence à l'occasion de laquelle les anciens eussent sacrifié n'importe quel merle blanc : l'année même où la Faculté de médecine était chassée du fond de ses aïeux par l'inclémence d'un fleuve, l'Académie de chirurgie venait orgueilleusement trôner, pour la première fois, dans ce splendide bâtiment construit par Gondoin, et qui est maintenant l'École de médecine de Paris. Et pour combler la mesure d'un tel désastre, la *Société de médecine* s'établissait, qui allait disputer à l'antique Faculté toutes ses prérogatives, et qui, hydre grossissant toujours et multipliant ses têtes, devait attirer à elle vingt docteurs, vingt enfants ingrats et rebelles aux ordres de la vieille mère !

C'est égal... vous conviendrez que ces trois siècles de la Faculté de médecine de Paris sont bien nobles, bien glorieux et bien dignes de faire naître le regret dans nos cœurs ! Je vois aujourd'hui des élèves payant des inscriptions, passant, en général, comme ils le peuvent et le plus vite qu'ils peuvent, une demi-heure à chaque examen ; puis, leur diplôme obtenu, s'arranger comme ils pourront, comme ils voudront, briser en un jour les liens qui les unissaient à la Faculté, cesser tout rapport, toute relation avec elle, et ne plus être, dans l'exercice de leur profession, justiciables que de leur degré d'instruction et de leur honorabilité. Je vois, au contraire, dans le bon vieux temps, le titre de docteur devenir un nouveau lien qui attachait pour toujours le nouveau membre à la Société qui l'admettait dans son sein ; je vois entre le maître et l'élève une communauté d'intérêts, une respectueuse déférence accordée par le plus jeune au plus âgé ; je vois chaque praticien s'attachant un licencié, ou un jeune

docteur, l'initiant à ses travaux, lui transmettant souvent sa clientèle, si même il ne lui donnait pas sa fille. Je vois, enfin, la Faculté conservant toujours ses droits de tutelle, et même de juge, surveiller avec sollicitude la conduite des enfants qu'elle a fait voler de leurs propres ailes, et ne pas craindre de punir les infractions aux règles de la délicatesse et de l'honneur.

Ah ! il me semble qu'avec une telle organisation, la profession médicale jouissait dans le monde d'une bien autre considération que celle qu'elle a aujourd'hui. Le jour où la Faculté de médecine de la rue de la Bûcherie a cessé d'être une société d'hommes unis par des intérêts communs, elle a cessé d'être une puissance.

A vous,

D^r A. CHEREAU.

Paris, mars 1866.



NOTICE SUR L'ORIGINE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE PARIS

CE QU'ELLE A ÉTÉ; — CE QU'ELLE SERA

PAR

LE D^r ACHILLE CHEREAU

Bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris

Membre de l'Académie de médecine, etc., etc.

—
Extrait de L'UNION MÉDICALE (Troisième série)

Année 1878.
—

NOTICE SUR L'ORIGINE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

CE QU'ELLE A ÉTÉ; — CE QU'ELLE SERA

I

Trente-deux... Tel est le nombre de volumes, presque tous manuscrits, que l'ancienne Faculté de médecine de Paris ait jamais possédés avant l'année 1733, et qu'elle gardait, dans ses Écoles de la rue de la Bûcherie, munis de chaînes de fer qui les attachaient aux pupitres ou aux tables (1).

Trente-deux volumes!... Eh bien, c'était beaucoup avant la découverte de l'imprimerie, et alors que les écrivains, qui tenaient lieu d'imprimeurs, faisaient payer fort cher leurs copies, et s'enrichissaient aisément, pourvu qu'ils eussent le talent d'écrire nettement et correctement, et d'orner leurs œuvres d'enluminures et de dorures.

Un prince du sang, le plus magnifique de son temps, qui poussa jusqu'à la manie sa passion pour les rares collections, et qui finit par mourir endetté, Jean, duc de Berry, frère de Charles-le-Sage, n'avait pu réunir que 158 volumes au château de Mehun-sur-Yèvre.

A la mort de saint Louis, il ne se trouva que 6 livres dans les bagages du roi chrétien.

Guichard, gouverneur du Dauphiné, grand-maitre de l'hôtel du roi, inventoria, en 1413, les livres qu'il possédait dans son manoir de Jaligny, et il en trouva 82.

Le roi de France lui-même, Charles V, auquel on apportait des livres de tous côtés, et qui entretenait au palais une foule de traducteurs, de copistes et d'auteurs, ordonna, en 1378,

(1) Ces livres, égarés pendant bien des années, furent retrouvés en 1746. M. Franklin en a donné l'énumération.

l'inventaire de la Librairie de la Tour du Louvre, et il ne s'en trouva qu'un amas de 900 environ, qui avait pourtant été commencé sous le roi Jean. Le plus pauvre médecin de nos jours en a souvent davantage.

Les livres étaient tellement rares et si recherchés, qu'on les considérait comme de véritables bijoux, qu'on ne les prêtait qu'avec la plus grande difficulté, et que, pour en obtenir des copies, on engageait souvent des sommes considérables.

Il y a à cet égard des faits curieux.

Ici, c'est Guillaume Boucher, médecin du duc d'Orléans, de Philippe de Bourgogne et de Charles VI, qui prête à nos Écoles de Paris, en 1396, vingt-deux francs, et qui reçoit en garantie la *Concordance* de Saint-Flour, l'*Antidotarium* d'Albucasis, et le *Totum continens* de Rhazès.

Là, Pierre d'Auxone, médecin du même prince Charles VI, ayant, par son testament (1410), légué à la Faculté les livres de Galien, *De utilitate partium*, il fut décrété, bedeau en tête, que tout docteur régent, qui voudrait avoir une copie du précieux joyau, serait tenu de dire ou de faire dire une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme du donateur.

Nous avons rapporté ailleurs (1) plusieurs exemples analogues, qui prouvent la rareté, le prix exorbitant des livres, même longtemps après la découverte de l'imprimerie, et qui expliquent bien la joie immense de nos pères lorsque, en l'année 1733, ils se virent tout à coup à la tête de plusieurs milliers de volumes.

II

La Bibliothèque actuelle de notre École ne date, en fait, que de cette année 1733, et c'est à François Picoté de Bélestre que revient l'honneur de sa fondation. Né à Paris en 1661, reçu docteur le 30 février 1684, ce savant homme mourut le 31 décembre 1733, et fut enterré, le surlendemain, dans le cimetière de Saint-Jean-en-Grève. Sa dernière pensée fut pour l'Université qui l'avait nourri.

« Je lègue, écrit-il dans son testament du 10 mars 1732, à mon exécuteur testamentaire, Claude-Joseph Prévost, avocat au Parlement, ma bibliothèque pour être par lui établie à mon nom, au service public, dans l'Université de Paris, et ce, dans le lieu où il trouvera qu'on voudra la recevoir, et estimera le plus convenable. Plus, je donne 1,000 livres pour être distribuées en aumônes secrètes aux pauvres étudiants qui prieront Dieu pour moi (2). »

Grâce aux démarches et au zèle de Hyacinthe-Théodore Baron, alors doyen, la Faculté obtint que Claude Prévost se dessaisît de cette bibliothèque en sa faveur, ce qui eut lieu le 1^{er} juillet 1732 (3).

Ce premier fonds était magnifique ; de Bélestre laissait : 288 in-fol., 672 in-4°, et 2,496 in-8°, in-12, etc., soit 3,456 volumes, représentant 2,273 ouvrages sur la médecine, la littérature,

(1) La Bibliothèque d'un Médecin au commencement du xv^e siècle. Brochure in-8° de 20 pages.

(2) Registres-Commentaires de la Faculté de médecine de Paris, t. XIX, p. 911.

(3) Voir Franklin.

l'histoire, les voyages, etc., etc. L'élan était donné; le digne initiateur d'une chose si excellente eut de nombreux imitateurs.

M^{me} Antoinette de Brion, veuve d'Ancelet de Beaulieu, président au Parlement, donna immédiatement 44 ouvrages in-folio, représentant 96 volumes. Philippe Hecquet, docteur régent, médecin ordinaire de M^{me} Des Vertus, mort aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 11 avril 1737, y ajouta, soit de son vivant, soit par legs testamentaire, plus de 1,715 ouvrages (près de 2,000 volumes) (1).

Les médecins Jacques (2), Reneaume (3), Col de Vilars (4), Winslow (5), Marteau (6), Helvétius (7), et beaucoup d'autres, vinrent successivement enrichir la collection.

De telle sorte que, en 1770, la Bibliothèque de l'École possédait 5,532 ouvrages et 7,420 volumes (8), placés sous la tutelle et sous la direction de Bourru, qui fut le dernier doyen de l'ancienne Faculté de médecine de Paris (9).

Dès l'année 1746, on avait fait graver par Duvivier une médaille pour rappeler à la postérité combien l'École avait à cœur l'éducation de ses bacheliers et le bien public (10). Cette médaille portait cette inscription :

BIBLIOTHECA
PUBLICI JURIS FACTA
DIE JOVIS. 3^o MARTII
M. DCC. XLVI.

La sollicitude alla jusqu'à acheter, du fournisseur Béga, une serge verte pour recouvrir les livres et les garantir de la poussière (11).

La Bibliothèque était ouverte deux fois par semaine, les jeudis et les samedis. Installée d'abord dans les vieilles Écoles de la rue de la Bûcherie, dans la sacristie de la chapelle, elle suivit nécessairement (1775) les docteurs, que l'écroulement, sans cesse menaçant de leurs

(1) Dans le premier don de Hecquet, on compte : 138 in-folio, 360 in-4°, 1,117 in-8° et *infra*.

(2) Gabriel-Antoine Jacques, mort célibataire, le 21 juillet 1755, à l'âge de 65 ans. (Enterré à Saint-Roch.)

(3) Michel-Louis Reneaume, sieur de La Garanne, membre de l'Académie des sciences, mort le 27 mars 1739. (Enterré à Saint-Sulpice.)

(4) Elie Col de Vilars, ancien doyen (1740-1743), mort le 26 juin 1747. (Enterré à Saint-André-des-Arts.)

(5) Jean-Bénigne Winslow, illustre anatomiste, mort à 91 ans, le 4 avril 1760. (Enterré à Saint-Benoît.)

(6) Louis-René Marteau, mort le 7 septembre 1764, à l'âge de 64 ans. (Enterré à Saint-Étienne-du-Mont.)

(7) Jean-Claude-Adrien Helvétius, le père du célèbre auteur de l'*Esprit*. Il fut médecin du roi, inspecteur général des hôpitaux, et mourut à Versailles, le 7 juillet 1755.

(8) Nous en possédons le catalogue par noms d'auteurs. Ce sont deux très-beaux volumes in-folio, œuvre remarquable de Bourru, et qui portent ce titre : *Catalogus librorum*, qui in Bibliotheca Facultatis Saluberrimæ Parisiensis asservantur, ordine Authorum alphabetico digestus. Curâ et studio M. Edmundi-Claudii Bourru, ejusdem Bibliothecæ Præfecti, decano M. Ludovico-Petro-Felice-Renato Le Thieullier; 1770.

(9) Edmond-Claude Bourru, l'ami de Guillotin, mort à Paris, le 20 septembre 1823, à l'âge de 82 ans.

(10) Registres-Commentaires, t. XXI, p. 50.

(11) Registres-Commentaires, t. XX, p. 1014.

bâtiments, avait chassés pour aller se réfugier rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans les masures non moins antiques de l'École de Droit. Les livres furent rangés en bon ordre, au second étage, dans deux salles situées au-dessus de la chapelle, et qui mesuraient quatre-vingt-quatorze pieds de long sur dix-huit de large (1). Et, le 19 septembre 1775, on pouvait lire, apposée sur les murs de la Faculté, une affiche conçue en ces termes :

« La Faculté de médecine en l'Université de Paris, étant dans l'indispensable nécessité d'abandonner ses Écoles sises rue de la Bûcherie, à raison de leur vétusté, donne avis au public que l'ouverture de la Bibliothèque, qui, suivant l'usage, devait se faire le jeudi après la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, se fera cette année dans les anciennes Écoles de droit, rue Saint-Jean-de-Beauvais, bâtiment qu'il a plu à Sa Majesté lui accorder en attendant ; et que la rentrée de la Bibliothèque, ainsi que celle des Écoles, sera annoncée incessamment par de nouvelles affiches. »

Datum Parisiis, de mandato ac jussu Saluberrimæ Facultatis medicinæ Parisiensis, die Martis, decimâ nonâ mensis septembris, anno 1775.

Jacobus-Ludovicus ALLEAUME, Decanus,

De mandato D. D. Decani et doctorum regentium Saluberrimæ Facultatis medicinæ Parisiensis, hoc præsens monitum promulgavi.

Theodorus-Petrus CRUCHOT, primus Facultatis apparitor et scriba.

Typis Quillau, Saluberrimæ Facultatis medicinæ
typographi, viâ dictâ du Fouare.

A ce moment, la Faculté de médecine de Paris était déjà frappée à mort ; elle succombait à une longue agonie pour n'avoir pas voulu écouter la voix du progrès et de la philosophie. Enlacée dans les liens d'un passé qui ne pouvait plus être, sourde aux exigences de l'esprit d'observation et de contrôle, elle voulut résister, elle fut sacrifiée. La loi du 18 août 1792 l'anéantit comme toutes les corporations enseignantes ; celle du 4 décembre 1794, appréciant les vices de l'ancien enseignement, résolue à apporter aux nouvelles études de profondes et radicales modifications, la reconstitua sous le titre de : ÉCOLE DE SANTÉ.

III

Cette loi du 4 décembre 1794 porte :

Que l'École de santé siégera dans le local occupé auparavant par l'Académie royale de chirurgie, c'est-à-dire dans ce magnifique monument, œuvre magistrale de Gondoin, qui déploie sa belle colonnade sur la place de l'École-de-Médecine.

Qu'elle aura une bibliothèque et un bibliothécaire.

A cette époque vivait dans une grande considération un savant chirurgien qui avait donné, par des publications littéraires et critiques fort estimées, de nombreuses preuves de son érudition et de son goût décidé pour les recherches bibliographiques.

(1) Franklin.

Il se nommait Pierre SUE, et avait été successivement maître en chirurgie (1763), chirurgien de la ville de Paris, professeur et démonstrateur d'anatomie à l'École pratique (1787), professeur de thérapeutique (1790), prévôt du Collège des chirurgiens ; enfin, secrétaire par intérim de l'Académie de chirurgie.

Le choix du ministre tomba sur cet écrivain laborieux, et Sue fut nommé pour remplir les fonctions de professeur-bibliothécaire de l'École de santé. L'on ne tarda pas à se convaincre qu'on avait eu en cette occasion la main heureuse, car le nouveau titulaire mit en jeu, pour la formation d'une bibliothèque vraiment utile, toutes les ressources de son activité, de ses connaissances spéciales, et de son amour du bien.

Quels étaient les éléments auxquels on pouvait avoir recours pour arriver au but désiré, et imposé par l'autorité ? On avait :

1° La bibliothèque provenant de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, que nous avons vue se composer, en 1770, de 3,456 volumes. Mettons, pour l'espace compris entre les années 1770 et 1793, une augmentation de 200 volumes, cela fait, pour tout l'apport de l'ancienne Faculté, 3,656 volumes.

2° La bibliothèque des maîtres chirurgiens jurés de Paris, dont le catalogue, dressé en 1739, nous est parvenu (1). On y compte 701 ouvrages, soit 798 volumes.

3° Tous les livres que François de La Peyronie, chirurgien du roi, le véritable fondateur de l'Académie de chirurgie, légua à cette dernière Compagnie par testament du 3 décembre 1747. L'inventaire, qui en fut dressé dans le mois de décembre 1750 (2), donne 727 ouvrages, représentant 1,435 volumes. Ces livres étaient soigneusement rangés dans la galerie occupée aujourd'hui par le Musée d'anatomie (musée Orfila).

4° Enfin, les livres de la Société royale de médecine, dont le catalogue existe aux Archives nationales (3).

Voilà donc les *fonds* que Sue put colliger pour former la bibliothèque de la nouvelle École, et dont on peut résumer l'importance de la manière suivante :

Bibliothèque de l'ancienne Faculté.	3656 volumes.
Bibliothèque des maîtres chirurgiens de Paris.	798
Legs de Lapeyronie	1435
Bibliothèque de la Société de médecine (environ).	500
	6389

(1) Catalogue des livres de M^{rs} les chirurgiens et jurez de Paris, mis en ordre par A. Henriques, chirurgien juré et ancien prévost de la Compagnie, bibliothécaire nommé par délibération du Conseil, le 11^e février 1739. Un volume petit in-folio de 226 pages, sans la table. Très-belle écriture, chaque page encadrée d'un double filet, noir et rouge.

(2) Inventaire des livres de feu Messire François de la Peyronie, légués au Collège de chirurgie par son testament du 18^e avril 1747 ; commencé chez M^{re} Houstot, le 3^e décembre 1750, et jours suivans de relevée, fini le 30^e du même mois, jour du transport de la bibliothèque dudit Collège par MM. les prévosts en exercice, et par M. A. Henriques, ancien prévost, bibliothécaire du Collège, par délibération du 11^e février 1739, et par le nouveau règlement donné par le Roy, du 18^e mars 1751. Un volume in-folio de 97 pages. (Bibliothèque de la Faculté.)

(3) Inventaire de bibliographie et état des livres de la bibliothèque de la ci-devant Société de médecine,

Plus : Achats immédiats (1) ; délivrance par la Bibliothèque nationale de tous les ouvrages doubles relatifs à la médecine, qu'elle possédait (2) ; apports fournis par les bibliothèques des ex-communautés religieuses ; dons particuliers, etc., etc. C'est de cette époque que date l'acquisition, pour la forte somme de 3,600 livres, des dessins anatomiques de Lairese, dessins qui ont servi à graver les magnifiques planches de l'Anatomie de Bidloo (1685), et qui sont aujourd'hui un des joyaux de notre bibliothèque. C'est aussi le 26 août 1796 que Pérylhes fit don à l'École d'un grand nombre de lettres originales de Guy Patin, écrites soit en français, soit en latin.

Tant et si bien que, quatre ans après la création de la bibliothèque, c'est-à-dire en 1798, Sue pouvait écrire ces lignes en s'adressant aux membres du Corps législatif, lesquels, par la plume de Calès, l'un d'eux, avait fait planer de graves et illégitimes soupçons d'incurie sur le professeur-bibliothécaire de l'École :

« On aurait pu dire que mes travaux ont eu pour objet, d'abord la composition de la bibliothèque, portée d'environ *quinze cents volumes* à *quinze mille et plus* ; et ce, après avoir passé presque tous les jours, l'hiver comme l'été, un temps considérable dans tous les dépôts littéraires pour y choisir, sur à peu près un million de volumes, ceux qui pouvaient convenir à la bibliothèque de l'École ; on aurait encore pu dire que ces travaux ont aussi consisté à former deux collections uniques dans leur genre : l'une, de plus de douze mille thèses des pays étrangers, sur l'art de guérir, dont pas une double, avec la table alphabétique des auteurs et des matières (3) ; l'autre, de plus de trois cents volumes in-4°, in-8° et in-12, contenant à peu près, chacune, une vingtaine de brochures tant anciennes que modernes, rangées également par ordre d'auteurs et de matières (4)... On eût pu dire que j'ai mis en ordre et disposé de manière à les trouver sur-le-champ, dix mille ouvrages manuscrits des ci-devant

et des livres en feuilles, avec le nombre d'exemplaires transportés dans la bibliothèque de chirurgie, 20 germinal an III. (Arch. nat., carton F¹⁷, 1194, N° 109.)

(1) Extrait des procès-verbaux des Assemblées des professeurs de l'École de santé, en date des 25 janvier et 25 février 1795 :

« On demandera 1,200 francs par an pour l'acquisition des livres de médecine publiés en langues étrangères.

« Le bibliothécaire demande pour achat de livres, reliures, journaux, etc., 2,400 livres. »

(2) 24 août 1795. Arrêt du Comité d'instruction publique qui autorise le bibliothécaire de l'École de santé à réclamer tous les livres sur l'art de guérir qui se trouvent en double à la Bibliothèque nationale.

(3) Nous avons cette magnifique collection ; elle forme 301 volumes in-4°. Nous possédons aussi les deux *Index*, l'un par noms d'auteurs, l'autre par matières, que Sue en a rédigés (2 volumes in-4°, an X). Mais Sue, en disant, dans la précédente protestation, que cette collection de thèses étrangères contient « près de douze mille thèses » se trompe. Il avoue lui-même, dans un *Monitum* annexé aux *Index*, qu'il y a là « *ferè sex millia thesaurum* ». Ajoutons qu'en 1818, Moreau de la Sarthe, et Husson, l'un bibliothécaire, l'autre sous-bibliothécaire de la Faculté, ont refait, par ordre de matières, la table de ces 331 volumes de thèses étrangères (2 volumes in-4°).

(4) Cette belle collection forme ce que nous appelons, à la bibliothèque de la Faculté, les *Mélanges* in-4° et in-8°. Le premier fonds en a été considérablement augmenté par les successeurs de Sue, et nous avons aujourd'hui, de ces *Mélanges*, 240 volumes in-4° et 659 volumes in-8°. Si nous ajoutons à cela 666 volumes de brochures en *Collection*, un groupe de 97 volumes de *Dissertations*, un autre groupe de *Varia*, de 187 volumes, nous arrivons ainsi à 1,849 volumes in-4° ou in-8° de *Mélanges*, de près de 40,000 brochures se référant à toutes les branches de l'art de guérir. Encore, dans ce calcul, ne tenons-nous pas compte de plusieurs autres *Mélanges* groupés suivant un point spécial des connaissances médicales : Pathologie, obstétrique, thérapeutique, littérature médicale, etc.

Faculté de médecine, Société de médecine, et Académie de chirurgie, qui étaient épars dans près de trois cents cartons (1)... Une dernière vérité qui ne sera pas plus contestée que les précédentes, c'est qu'à peine le nombre des livres de la bibliothèque a été porté environ à neuf mille, j'ai demandé qu'elle fût rendue publique, ce qui a eu lieu le 25 vendémiaire de l'an IV, en présence des citoyens Plaichard (2) et Baraillon (3), commissaires nommés par le Comité d'instruction publique pour assister à l'ouverture de la bibliothèque. J'ai prononcé alors sur la bibliographie médicale un discours qui a été imprimé par ordre du gouvernement... Mes travaux, je l'avoue, ne sont pas brillants, mais ils étaient nécessaires pour utiliser ceux de nos collègues ; mais je leur ai sacrifié ma santé ; cela suffisait pour m'en savoir gré et en faire mention (4)... »

IV

Doubler la bibliothèque, la décrire, en jouir, tel est, en termes qui rappellent le fameux *veni, vidi, vici* de César, le vœu émis par l'assemblée des professeurs de l'École de santé, dans leur séance du 16 janvier 1795. L'on doit à la mémoire de Sue de dire qu'il a rempli, autant qu'il lui a été possible, le programme demandé.

C'est à lui, secondé d'un aide-bibliothécaire, qui n'était autre que Pariset, que l'on doit l'aménagement de la grande salle de la bibliothèque actuelle, vaste parallélogramme de 24.10 mètres de longueur sur 9.20 mètres de largeur, suffisamment éclairé par de larges et hautes fenêtres, ainsi que par une ouverture vitrée ménagée dans le plafond (5). Après avoir fait abattre deux cloisons, qui donnaient ainsi trois salles distinctes (6), Sue fit construire quarante et une armoires fermées à clef, jusqu'à la hauteur de 2 mètres 25, par des portes grillagées. On désigna chacune de ces armoires par un numéro en chiffres romains, peint au-dessus de chacune d'elles, et l'on rangea les 15,000 volumes sur les rayons.

On les rangea, non pas d'une manière arbitraire, mais relativement assez méthodique, de manière que chaque armoire comprit un groupe plus ou moins tranché des connaissances humaines.

(1) Tous ces papiers ont été remis à l'Académie de médecine comme descendante, plus ou moins légitime, de la Société de médecine.

(2) René-François Plaichard-Chollière. Il fut député du département de la Mayenne et membre du Conseil des Anciens.

(3) Jean-François Baraillon, médecin, et membre de la Convention. Il mourut le 14 mars 1816.

(4) Le citoyen Sue, professeur-bibliothécaire de l'École de santé de Paris, membre du jury d'instruction publique pour les Écoles primaires. Aux citoyens membres du Corps législatif. De l'imprimerie de Stoupe, rue de la Harpe. An VI ; in-8° de 7 pages.

(5) Voyez Gondoin, Description des Écoles de chirurgie. Paris, 1780 ; grand in-folio. Planche VII.

(6) La salle de la Bibliothèque, telle que nous la voyons aujourd'hui, était, en effet, autrement disposée sous l'Académie de chirurgie, étant alors divisée en trois parties : A l'entrée, une antichambre, avec vestiaire à côté ; au fond, une salle du Conseil, ornée du portrait de saint Louis, regardé comme le fondateur de la Communauté des chirurgiens de Paris ; plus une petite salle pour les archives. Au milieu, une salle pour les assemblées de l'Académie, assemblées qui se tenaient tous les jeudis, pour entendre la lecture des mémoires ou observations des maîtres en chirurgie, et pour discuter sur toutes les parties de l'art. La pièce de 32 pieds (10 mètres 66) en carré, était éclairée par trois croisées sur la grande cour, et par l'ouverture du plafond, nécessaire aux observations anatomiques. Le portrait de Louis XV et divers tableaux ornaient la salle. (Gondoin, op. c., planche VII.)

Puis l'on donna à chaque rayon un numéro en chiffres arabes, et chaque ouvrage reçut son individualité par un sous-chiffre.

Nous dirons tout à l'heure le vice de cette disposition, et les conséquences fâcheuses qui en sont résultées.

C'est aussi Pierre Sue qui, le 25 vendémiaire an IV (18 octobre 1795), jour que nous ne devons pas oublier, provoqua l'ouverture officielle d'un service si important pour le bien de l'École.

La cérémonie, qui eut lieu à dix heures du matin, dans l'amphithéâtre, ne fut pas sans grandeur, et fut encore rehaussée par la présence des citoyens Plaichard et Baraillon, représentants du peuple, et faisant fonctions en ce moment d'envoyés du Comité d'instruction publique. Thouret, directeur de l'École, présidait, entouré de vingt et un professeurs, et ayant à ses côtés les représentants de la nation. Une foule d'élèves occupaient les bancs, sachant bien qu'on s'était occupé d'eux, alors qu'on mettait à leur disposition une collection bibliographique qui devait leur faire connaître les travaux immenses de leurs devanciers, et leur infuser la science moderne représentée par une foule d'ouvrages.

Tout à la fois professeur de bibliographie et bibliothécaire en chef de l'École, Sue devait nécessairement inaugurer par un discours un établissement à la création duquel il avait pris une si grande part. Nous avons là sous les yeux cet échantillon, intéressant à plus d'un titre, de la littérature sentencieuse et sentimentale créée par l'époque révolutionnaire, mais dans laquelle l'orateur a déployé les ressources d'une érudition solide, de son amour pour le bien et de ses aptitudes bibliographiques (1). Nous en détachons ces passages que la nature et le but même de cette notice doivent faire ressortir :

« C'est sans doute dans la vue de favoriser, de hâter même les recherches bibliographiques en médecine, que l'ex-Comité d'instruction publique a arrêté l'établissement d'une bibliothèque dans l'Ecole de santé; son intention était aussi qu'elle devint utile et profitable à tous les gens de l'art... Pour créer une bibliothèque quelconque destinée à devenir publique, il faut deux choses : 1° assigner les bases de sa composition; 2° fixer le plan à suivre pour la rendre utile et profitable à tout le monde... Dans la bibliothèque de l'École de santé, on doit trouver tous les ouvrages qui traitent des différentes parties de l'art qu'on y enseigne; savoir : l'anatomie, la physique, l'hygiène, la botanique, l'histoire naturelle, la pathologie interne et externe, la médecine opératoire, la médecine légale, les accouchements, la médecine vétérinaire, la bibliographie. Il faut, sur ces différentes branches, se procurer les meilleurs ouvrages, les médiocres et même les mauvais, qui n'ont souvent pour tout mérite que leur rareté ou leur singularité. Il faut y joindre ceux sur les mêmes matières qui paraissent successivement à l'étranger; ceux qui, sans avoir un rapport à ces matières, renferment des articles qui en traitent; tels que les journaux anciens et modernes, les collections académiques et des Sociétés savantes; tels que certains voyages remplis de faits curieux sur l'histoire naturelle, les mœurs civiles, les maladies et les remèdes des peuples dont ils donnent

(1) Séance publique de l'École de santé, du 25 vendémiaire an IV. Discours du citoyen Sue, professeur et bibliothécaire, sur la *Bibliographie médicale*. Imprimerie de Boiste, rue Hautefeuille, n° 21. In-8° de 35 pages.

l'histoire; tels que les différentes collections bibliographiques, les catalogues des livres rares et précieux... Une des plus grandes difficultés que j'ai rencontrées pour la composition de notre bibliothèque, a été relative aux ouvrages classiques, aux glossaires, aux dictionnaires de langues, aux lexicons, à certains historiens, poètes, romanciers même, à certains livres de jurisprudence; il est bien vrai que ce ne sera pas ici qu'on viendra chercher la plupart de ces livres pour les consulter. Aussi n'est-ce pas pour le public que nous avons un seul exemplaire de chacun : c'est pour l'usage intérieur de l'École; c'est pour faciliter aux professeurs les travaux auxquels ils se livrent, chacun dans son genre, et afin qu'ils ne perdent pas à parcourir les autres bibliothèques publiques, un temps précieux qu'ils prennent sur leurs veilles pour perfectionner l'art par l'étude... Pour prouver que les écrits, même des auteurs classiques, peuvent être consultés en fait de médecine, nous citerons ceux de Plutarque, qui sont remplis de règles et de préceptes de santé... Quand Voltaire, J.-J. Rousseau n'auraient pas traité, en différents endroits de leurs ouvrages sublimes, des matières relatives à la physique, à l'hygiène, à l'histoire naturelle et aux autres branches de l'art de guérir, la nation, par reconnaissance et en faveur de la révolution que ces grands hommes ont préparée par leurs écrits, ne doit-elle pas désirer, ordonner même qu'il soit déposé un exemplaire de ces ouvrages dans toutes les bibliothèques publiques, et, par conséquent, dans celle de l'École de santé?... Il est encore d'autres livres que, sur le titre seul, on jugerait ne devoir pas faire partie de notre bibliothèque, et qui, cependant, doivent y entrer.

Le *Podagra politica*, publié en 1637, n'est pas, comme on pourrait se l'imaginer, une allégorie, une allusion aux maux de l'Etat; c'est un véritable traité de la goutte comme ceux de Doublet, de Ponsart, de Paulmier.

Le *Medicina politica* de Charles Collignon (1786), contient de curieuses réflexions sur l'art de guérir, considéré comme inséparablement lié à la prospérité de l'Etat.

Tout en publiant une *Architecture française des bâtiments particuliers*, Louis Savot y a traité des moyens d'assurer la salubrité des bâtiments, et y a donné des préceptes d'hygiène très-utiles.

En 1789, il a paru, sous le voile de l'anonyme, une brochure intitulée : *Apologie du jeûne*. Qui ne serait pas étonné de voir ce livre placé parmi ceux de médecine? Qui ne le prendrait pour un livre de piété? On va en juger par une courte analyse de ce qu'il contient. L'auteur s'efforce de prouver que, loin de ruiner la santé, le jeûne est le moyen le plus sûr de prévenir les maladies et de vivre longtemps; et voici comment il le prouve. Il a comparé la vie de cent cinquante-deux solitaires choisis dans Baillet, ou d'évêques qui avaient vécu comme eux, avec celle d'autant d'académiciens, moitié de l'Académie des sciences, moitié de celle des belles-lettres. Il résulte de cette comparaison qu'il y a, du côté des solitaires, onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf ans de vie, et, du côté des académiciens, seulement dix mille cinq cents ans. L'auteur en conclut que le jeûne, même avec les excès qu'on peut se permettre, prolongerait la vie moyenne d'un peu plus de sept ans...

Ces exemples, et une infinité d'autres aussi convaincants, prouvent démonstrativement qu'il y a nombre de livres dans lesquels on trouve des sujets intéressants relatifs à la médecine, quoique leur titre annonce des matières tout à fait opposées... »

Le discours de Sue fut couvert d'applaudissements.

Puis, les représentants du peuple, après avoir donné le baiser fraternel à l'élève de l'École jugé le plus digne, ont visité ensuite la bibliothèque, et ont applaudi à l'ordre et à l'arrangement qui y régnaient, témoignant, pareillement, aux professeurs combien ils étaient satisfaits du zèle et des soins qu'ils avaient apportés à accélérer la jouissance d'un établissement aussi utile.

N. B. — L'empressement de l'École de santé, pour faire jouir le public de sa bibliothèque, a hâté le moment de son ouverture; les travaux qu'elle exige encore, l'embarras des ouvriers et d'autres causes forcent de borner pour le présent cette ouverture aux *quintidi* et *décadi*, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures. Sitôt que la bibliothèque pourra être ouverte plus souvent, le public en sera prévenu par de nouvelles affiches.

Quatre ans après cette mémorable séance, le 14 octobre 1800, Fourcroy s'exprimait ainsi dans la séance d'ouverture de l'École : « Passerai-je sous silence l'heureux changement de la bibliothèque resserrée, pendant les années précédentes, dans une galerie (1) qui ne pouvait plus contenir les livres dont l'Ecole s'enrichit sans cesse, et qui ne permettait pas de les ranger méthodiquement? Une salle grande et mieux disposée, un local plus vaste et plus tranquille, vous offrent aujourd'hui la collection la plus riche de livres de médecine; l'ordonnance et le classement des ouvrages, si favorables aux lectures assidues, aux recherches suivies, au complément de l'étude, ajoutent maintenant un nouveau prix au riche dépôt de livres que possède notre Ecole. Le lieu qu'elle occupait auparavant laisse maintenant à l'agrandissement des cabinets d'anatomie et de pathologie, à l'arsenal chirurgical, une enceinte continue qui permettra bientôt de vous en offrir tout le développement, de leur donner la disposition régulière et l'arrangement méthodique nécessaires pour faire bien juger de leur richesse et bien profiter de leur ensemble. »

Pierre Sue est mort à Paris, le 28 mars 1816, à l'âge de 77 ans. Il y avait huit ans qu'il n'était plus bibliothécaire, ayant obtenu, le 2 mars 1808, une chaire de médecine légale.

L'Ecole rendit hommage à sa mémoire en assistant, « en corps », à ses funérailles.

Il n'est pas sans intérêt de dire qu'il était de la famille qui a donné Eugène Sue, mort en Savoie, le 3 juillet 1857. Le père du grand romancier et notre bibliothécaire étaient cousins germains.

Se conformant à une invitation du ministre de l'intérieur, qui demandait (26 août 1798), « qu'on dressât un catalogue de la bibliothèque sur un plan dont il adressait le modèle, pour uniformiser les catalogues des différentes bibliothèques publiques », Sue entreprit la rédaction d'un double catalogue des livres qu'il avait eu tant de peines à rassembler et à ranger : un catalogue par noms d'auteurs, sur cartes et sur registre; un catalogue par matières sur registre. Nous n'avons que le *premier* volume du catalogue par matières; il va de *Abcès* à *Insensés* (2). Nous ne possédons, non plus, que le *second* tome du catalogue par [noms d'auteurs (depuis *Kaau* jusqu'à *Zypæus*). Après tout, ces témoins des labeurs du digne organisateur de notre bibliothèque, ne nous seraient presque d'aucune utilité aujourd'hui, la col-

(1) Musée Orfila.

(2) Catalogue, par ordre de matières, des livres de la bibliothèque de l'École de médecine de Paris. Tome 1^{er}, an XIII (1805). In-folio, non relié, de 915 pages.

lection étant montée de 15,000 à environ 60,000 volumes. Ils ne peuvent que nous inciter à marcher sur les traces de Sue, en tenant compte des progrès considérables qu'a faits la science bibliographique.

V

J'ai dit plus haut que d'après le mode d'arrangement et de classement des livres adopté par Sue, lors de leur installation dans la salle actuelle, chaque ouvrage porta sur son dos le numéro de l'armoire, le numéro du rayon et le numéro d'individualité. Avec cette combinaison, le livre devenait l'esclave absolu de la *place* qui lui était attribuée, et en changeant de place il perdait son état social, pour ainsi dire. Sans doute, cette méthode avait, pratiquement parlant, de grands avantages, mais à une condition, c'est que la collection n'augmentât pas ou de très-peu. Sue avait fort bien raisonné au point de vue du présent, et ne s'était pas inquiété de l'avenir.

En effet, il est arrivé ceci, à savoir que les livres fort nombreux qui sont venus peu à peu enrichir le fonds primitif, on trouvé toutes les places prises, et que les moyens de se caser à côté de leurs congénères leur ont fait défaut. D'un autre côté, les livres, comme tout en ce monde, vieillissent vite; tel ouvrage, d'un usage journalier au moment de son apparition, devient, souvent très-rapidement, l'objet des recherches des érudits seuls. Et la bibliothèque d'une École de médecine présente ce caractère particulier qu'elle est spécialement interrogée par des jeunes gens, bien plus avides de connaître la science du présent que celle du passé.

Les successeurs de Sue se sont donc trouvés devant une véritable avalanche de livres auxquels ils n'ont pu accorder l'hospitalité sur les rayons de la grande salle.

Que faire dans une telle occurrence? On a cherché des locaux disponibles, et l'on a créé, dans des greniers, dans des cabinets, partout où l'on a pu, enfin, des *dépôts partiels*, dans lesquels on a relégué, à mesure que les exigences du moment le commandaient, les livres vieux ou vieillissant, rarement demandés, pour les remplacer sur les tablettes par des ouvrages modernes, par ceux que les lecteurs habituels demandent tous les jours pour la préparation de leurs examens et de leurs thèses.

C'est à peine si au bout d'une vingtaine d'années Sue eût pu reconnaître son œuvre dans ce bouleversement des rayons de la bibliothèque.

Au reste, si le lecteur veut bien nous le permettre, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur cette bibliothèque, de manière à en faire ressortir les choses les plus remarquables, et à agir un peu comme le voyageur qui, se trouvant de passage dans une grande ville, et n'ayant que peu de temps à sa disposition, se contente, pour le moment, d'en visiter les principaux édifices.

Thèses. — Voici un des groupes les plus importants de nos collections, et qui ne compte pas moins de 4,853 volumes, la plupart tous format in-4°. Ils se répartissent ainsi; nous donnons des chiffres ronds :

Thèses de Paris, 970 volumes, trois exemplaires, soit.....	2.910 vol.
— de Paris, rangées par matières	283
— de Paris, mais ne formant pas un tout complet	845
— de concours (Paris), plus de	50
— de Montpellier, toutes cataloguées à cette heure par M. Corlieu..	290
— de Strasbourg, cataloguées par M. Thomas.....	110
— étrangères	340
— passées à l'ancienne Faculté	25
	4.853 vol.

Ces dernières thèses, réunies par les soins d'Urbain de Vandenesse et de H.-T. Baron, tous deux docteurs régents, sont en partie manuscrites, en partie imprimées, et se montent à plus de 3,000. Elles constituent un des éléments les plus importants de l'histoire scientifique et médicale de l'École de Paris, depuis l'année 1539 jusqu'à l'année 1778. Ce qui rehausse encore le prix de cette collection, probablement unique en cet état, c'est que plusieurs de ces thèses sont *historiées*, c'est-à-dire ornées de fort belles gravures représentant soit les blasons, soit les portraits de personnages illustres auxquels elles ont été dédiées :

Journaux, publications périodiques, etc., en langue française ou en latin...	6.090
Journaux, publications périodiques, en langue allemande, environ.....	900
Journaux, publications périodiques, en langue anglaise.....	1.490
Ouvrages imprimés en allemand, en anglais, etc.....	3.000

Magnifiques ouvrages à gravures, in-folio, parmi lesquels on peut citer : Voyage pittoresque de France ; Voyage pittoresque de la Grèce ; Voyage pittoresque de Naples et de Sicile ; Plantes rares cultivées à la Malmaison ; Le sacre de Louis XV ; Le mariage de la Dauphine ; La généalogie royale ; Les tapisseries du Roi, etc., etc.

Une superbe collection d'ouvrages sur l'histoire naturelle, sur la botanique particulièrement. Ils garnissent presque toute une salle du dépôt général que nous avons formé avec les dépôts partiels. Là, à l'époque du cataloguement, sont réservées bien des joies aux conservateurs véritablement amis des livres.

Une masse imposante de livres sur la littérature française et étrangère, sur l'histoire, la géographie, les voyages, les antiquités, l'archéologie, la philosophie, la jurisprudence, la bibliographie, etc., etc. On sent là la main de Sue, qui comprit que notre art embrasse toutes les connaissances humaines, et que rien ne doit rester étranger à celui qui veut sûrement voguer sur la barque hippocratique.

Je ne fais que glisser sur les incunables, sur les livres rares, soit par la date de leur impression, soit par la beauté de leur impression. Sous ce rapport, notre bibliothèque peut joûter avec la plupart des autres collections. Je rappelle seulement que Hippocrate est représenté par plus de 300 numéros. Galien se donne, à lui tout seul, plus de 250 numéros. Un Servet (*Christianismi restitutio*), détérioré en plusieurs endroits par la pourriture, a été vendu près de 5,000 francs à la vente La Vallière. Nous en possédons un, intact, et qu'on dirait sorti d'hier de chez l'imprimeur ; ce simple volume in-8°, de 784 pages, pourrait être

mis sur le plateau d'une balance, et attendre que l'autre plateau lui fit équilibre sous le poids de l'or; il trouverait acquéreur.

La bibliothèque de la Faculté possède aujourd'hui 310 volumes manuscrits. Combien d'autres, autrefois, en ont été perdus, distraits... ou volés! Citons, au courant de la plume, des fragments hippocratiques du commencement du ^{xiv}^e siècle; un Guy de Chauliac, de la même époque; les admirables dessins originaux de Lairese, qui ont servi à graver les planches anatomiques de Bidloo, et qui, par autorisation ministérielle du 15 mars 1796, ont été achetés 3,600 francs; les papiers scientifiques de Bichat, que Roux a fait acquérir (1832) au prix de 2,000 francs. Nous les avons mises en ordre, ces précieuses reliques; elles n'attendent plus qu'un relieur habile pour leur donner un abri digne du grand homme qui y a déposé ses immortels écrits.

VI

Si, dans cette notice, nous avons eu pour but de parcourir l'histoire de la bibliothèque de la Faculté jusqu'à nos jours, nous aurions à parler de la direction des successeurs de Pierre Sue.

— De Moreau, de la Sarthe, qui fut bibliothécaire depuis le 12 mars 1808 jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juin 1826. On lui doit, particulièrement, le rangement plus méthodique des livres, et un catalogue qui est encore aujourd'hui notre plus précieuse source de recherches et d'informations, et qui forme six volumes in-folio.

— De Patrice Mac-Mahon, de la famille du Président actuel de la République française, ancien chirurgien de 3^e classe dans les hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin et de la Moselle, qu'il quitta le 25 germinal an V (14 avril 1797). Il mourut le 23 décembre 1835, après avoir rempli pendant neuf années les fonctions de bibliothécaire. Son installation fut un coup de maître, car, le 11 août 1826, il obtenait 10,000 francs exclusivement consacrés à l'augmentation de la bibliothèque et des collections anatomiques. C'est sous sa direction que Bideault de Villiers céda à l'École tous ses livres; que Roux fit acheter les papiers scientifiques de notre immortel Bichat (23 mai 1832). Il faut passer sous silence un malheureux conflit qui s'éleva entre Mac-Mahon et ses deux bibliothécaires adjoints, Bayle et Dézeimeris. L'affaire se termina par la substitution du titre de sous-bibliothécaire à celui de bibliothécaire adjoint.

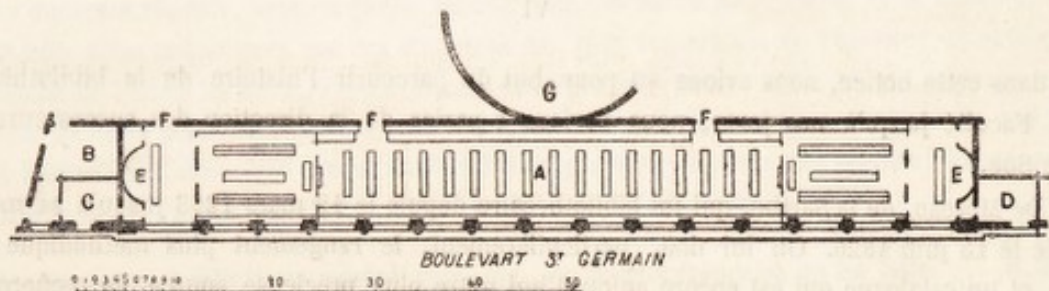
— De Dézeimeris, mort le 16 février 1852. Il y avait plus de seize ans qu'il était bibliothécaire de l'École. Chargé, en 1829, par Landré-Beauvais, alors doyen, d'exécuter un catalogue par ordre de matières, il entreprit, mais ne fit qu'ébaucher ce travail, dont il nous reste, en feuilles, de quoi faire deux volumes in-folio ordinaires. Cet essai ne pourra être utilisé; le plan est mal conçu et impraticable dans l'exécution. Quoi qu'il en coûte, on est forcé de reconnaître que Dézeimeris n'a pas su comprendre son rôle, et qu'en lisant les détails de ses conflits avec ses chefs hiérarchiques, on n'est pas disposé à se ranger sous sa bannière.

— De M. Raige-Delorme, nommé sous-bibliothécaire en mars 1836, proposé comme bibliothécaire, et à l'unanimité (23 voix), par les professeurs de l'École, le 19 février 1852, et consacré le mois suivant par décision ministérielle. Les éloges et la critique ne sont à l'aise que devant les morts, et se taisent en présence du patriarche respecté de la bibliographie médicale.

Les promeneurs qui longent le nouveau et magnifique boulevard Saint-Germain ne manquent pas, arrivés au niveau de l'École de médecine, de jeter un regard curieux et interrogateur sur une longue et vaste tranchée qui est creusée en cet endroit, et du fond de laquelle s'élèvent déjà, à fleur de terre, de solides assises en pierres meulières.

C'est là que dans trois ou quatre ans s'élèvera la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, élément important des vastes agrandissements de notre École.

L'architecte en est M. Ginain; on peut se fier à ses talents, à son zèle et à son amour du bien et du beau. Les détails qui suivent sont le résumé des notes qu'il a bien voulu nous communiquer, accompagnées d'un plan que nous avons fait considérablement réduire.



- A Grande Salle de lecture.....
- B Salon de lecture pour M. M. les Professeurs et Agrégés.....
- C Cabinet du Bibliothécaire.....
- D Cabinet des Bibliothécaires-Adjoints.....
- E Hémicycles & Bureaux des Sous-Bibliothécaires.....
- F Entrées de la Bibliothèque par la grande cour d'honneur.....
- G Amphithéâtre de la Faculté.....

Le monument, dont la belle façade se développera ainsi sur le boulevard Saint-Germain, se composera de deux parties :

D'un corps principal;

De deux ailes moins élevées à ses extrémités.

Disons tout de suite, pour ne plus y revenir, que ces ailes sont destinées, entre autres attributions, à recevoir deux cabinets, l'un pour le bibliothécaire, l'autre pour ses collaborateurs; plus, du côté de la rue Hautefeuille, un salon de lecture dans lequel les professeurs et agrégés de la Faculté pourront, à leur aise, confortablement, et comme s'ils étaient chez eux, consulter les ouvrages qui leur seront apportés par des garçons de service, se débarrasser, dans un vestiaire spécial, des paletots, chapeaux, toques, robes, etc., et se livrer à l'étude. Le bibliothécaire n'aura donc plus le chagrin de ne pouvoir offrir au corps enseignant de l'École, pas même un petit coin isolé du mouvement général du service. Les choses seront arrangées de manière à ce que les professeurs et agrégés, les bibliothécaires, pourront parvenir aux locaux spéciaux qui leur seront assignés, sans être obligés de passer par la grande salle de lecture dont nous parlerons tout à l'heure.

Le corps principal, dont la façade présentera un développement linéaire de 90 mètres, aura deux étages : au premier étage, la bibliothèque; au second étage, formant comble, les archives

de l'École, et des salles suffisantes pour recevoir un dépôt des *doubles* des livres, des ateliers de reliure, de brochage, de réparations, etc.

Nous allons bientôt pénétrer dans la salle publique de la bibliothèque, mais, auparavant, ne quittons pas la façade sans dire ce qu'elle sera. Cette façade sera percée, entre des colonnes d'ordre ionique, de quinze baies de fenêtres, quadrangulaires, n'ayant pas moins de 4 mètres de largeur sur 4 mètres 30 centim. de hauteur, chacune divisée en deux par une petite colonnette. Les baies de la bibliothèque Sainte-Geneviève n'ont que 2 mètres 75 centim. de largeur, et cependant la salle est suffisamment éclairée. Il y a donc lieu d'être certain que les ouvertures vitrées de la future bibliothèque de notre Ecole, quoique ne livrant la lumière que d'un seul côté, éclaireront suffisamment la salle de lecture.

Ajoutons que les colonnes d'ordre ionique, dressées sur un soubassement à refends, auront pour couronnement un entablement avec une large frise ornée de rinceaux et surmontée d'un chéneau en pierre.

Ajoutons encore que les extrémités de notre façade seront terminées par de larges pilastres, ou antes, ornés d'attributs, et supportant de grands trépieds rappelant ceux que, dans l'antiquité, on consacrait à Apollon, le dieu des arts et de la médecine.

Enfin, cette même façade aura, dans son milieu, une entrée sur le boulevard. M. Ginain a le projet d'y accoler deux cariatides, figures de 4 mètres de hauteur, symbolisant la médecine et la chirurgie.

Maintenant, que le lecteur veuille bien me suivre : je vais le conduire dans la salle même de la bibliothèque. Nous pouvons y arriver de deux manières :

Du côté du boulevard Saint-Germain, par l'entrée citée plus haut.

Du côté de la place de l'École-de-Médecine, par la grande et magnifique cour d'honneur que nous connaissons tous, et qui est l'œuvre de Gondoin.

L'aile gauche de cette cour, c'est-à-dire le côté où se trouve ce bel escalier par lequel on monte à la bibliothèque actuelle et au musée Orfila, reste intacte, ainsi, par conséquent, que la salle actuelle de la bibliothèque, qui sera consacrée, m'a-t-on dit, à la soutenance des thèses.

Mais l'aile droite, là où se trouvent le secrétariat, le vestiaire, la salle d'assemblées des professeurs, est bouleversée de fond en comble, ou plutôt entièrement démolie ; et à sa place régnera un vaste et beau vestibule au bout duquel s'élèvera majestueusement un magnifique escalier à triple révolution. C'est par cet escalier que l'on arrivera à la bibliothèque, aux collections anatomiques, lesquelles ne changeront pas de place, mais dont l'emplacement sera agrandi, grâce à l'appoint de bâtiments à construire sur la rue de l'École-de-médecine et sur la rue Hautefeuille, sur l'emplacement de l'ancien collège des Prémontrés, dont l'église est en ce moment occupée, d'une manière provisoire, par les laboratoires de chimie et les salles d'examen.

La *salle principale* de la bibliothèque aura 86^m000 de longueur (6 mètres de plus que la bibliothèque Sainte-Geneviève), 10^m000 de largeur et 10 mètres de hauteur.

Juste au milieu de cette hauteur, et dans tout le pourtour de la salle, régnera une galerie en encorbellement, à laquelle on arrivera par des escaliers ménagés à chaque extrémité.

Le plafond, divisé en quinze travées par de grandes poutres, sera sobrement orné de caissons renfoncés.

Comme cela a lieu à la bibliothèque Sainte-Geneviève, une grille, à hauteur d'appui, se développera parallèlement aux grands côtés de la salle, et à la distance d'environ 1 mètre 1/2 des casiers. Excellente disposition, qui évite les casiers fermés à clef, éloigne les étrangers de l'approche des livres et n'en permet l'accès qu'aux gens de service.

La partie supérieure des murs, au-dessus des casiers, en face des fenêtres, et aux deux extrémités, est destinée à recevoir des peintures dont les sujets seront empruntés à l'histoire de la médecine. Je voudrais que l'artiste montrât Ambroise Paré liant les artères, Harvey découvrant la circulation, Jenner inoculant pour la première fois le cow-pox sur un être humain.

Ces deux extrémités seront ornées, chacune, d'un hémicycle rappelant celui de la belle salle de lecture de la Bibliothèque nationale, et devant lequel se tiendront les bibliothécaires adjoints et les sous-bibliothécaires.

On voit, par cet heureux arrangement, qu'il y aura deux séries de casiers, l'une au-dessous, l'autre au-dessus de la galerie en encorbellement.

Chacune de ces deux séries aura 2 mètres 50 de hauteur.

En voilà plus qu'il ne faut pour dresser gentiment et confortablement sur leurs tablettes les 60 à 65,000 volumes que nous possédons.

Alors disparaîtront les malencontreuses armoires grillagées, lesquelles forment comme une série de petites bibliothèques à la file les unes des autres.

Plus de doubles rayons qui entravent tant le service.

Plus de ces vilaines étiquettes multiformes, découpées à l'aventure, et qui sont comme des emplâtres appliqués sur le dos de nos chers livres.

Au bûcher ces lourdes et monstrueuses échelles mobiles, dont le grincement me fait sauter sur le fauteuil de bureau.

Au feu, pareillement, ces tables de travail, bonnes tout au plus pour une école primaire de village.

Plus tous ces catalogues partiels qui allongent le temps des recherches.

Nous aurons :

Une vaste et belle salle, disposée avec tout le confortable qu'imposent les exigences modernes.

Quinze à seize tables de travail, perpendiculaires au grand axe de la pièce, et, par conséquent, éclairées de côté par les jours spacieux de la façade du boulevard Saint-Germain.

Quatre autres tables, plus grandes, dressées en sens inverse, et consacrées à la lecture des journaux, à l'étude sur les grands in-folio, etc., etc.

Un casier spécial dans lequel nous conserverons amoureusement nos raretés, nos incunables, nos ouvrages à figures, notre *réserve*, enfin.

Un autre casier où nous mettrons tous les livres d'un usage journalier, et qui seront ainsi à la disposition des lecteurs, sans que ces derniers soient obligés de les demander aux bureaux des bibliothécaires.

Un très-beau salon de lecture pour le Corps enseignant de la Faculté.

Un cabinet de réception pour les bibliothécaires.

L'accès des livres sera facile, leur communication rapide ; grâce à la galerie en encorbellement, on pourra partout les atteindre avec la main, sans le plus petit escabeau.

De simples, mais confortables tapis, assourdiront le pas des arrivants et des sortants, celui des gens de service.

Le calme, la tranquillité, le libre exercice de la réflexion, du recueillement, voilà ce qu'il faut à une bibliothèque publique qui respecte ses habitués, et nous aurons cela.

Et au-dessus de la salle de lecture, de vastes pièces dans lesquelles on pourra ranger les doubles, si nombreux et si précieux pour remplacer les exemplaires maculés, déchirés, détériorés par une jeunesse plus studieuse que soigneuse.

Enfin, nous aurons un *Catalogue général*, rédigé avec soin, par noms d'auteurs d'abord, puis par ordre de matières. Nous travaillons ardemment à ce monument qui est l'âme de toute bibliothèque ; c'est la boussole dirigeant le pilote sur le vaste océan. Chaque cartefiche, — nous en avons déjà rédigé douze mille représentant plus de 25,000 volumes, — porte les nom et prénoms de l'auteur, le titre succinct suffisant de l'ouvrage, la date de la publication, le nom du libraire ou celui de l'imprimeur, le format du livre, sa pagination, un numéro d'inventaire (à l'encre rouge), un numéro de cataloguement (à l'encre noire).

Avec le catalogue par noms d'auteurs, nous dresserons un catalogue par ordre de matières : projet tant de fois conçu, tant de fois commencé à la bibliothèque de la Faculté, et qui n'a jamais été exécuté dans son ensemble. Quelle précieuse et inestimable chose qu'un guide colligeant sous une même rubrique tous les ouvrages se référant à telle ou telle partie des connaissances médicales !

MM. Hahn et Corlieu, bibliothécaires-adjoints, Petit et Thomas, sous-bibliothécaires, et moi, nous savons le devoir qui nous incombe. En dehors de ce devoir, il y a un légitime orgueil qui excite encore notre zèle à faire ce que nos devanciers, par des circonstances dont il est inutile de parler, n'ont pas pu faire, et à doter enfin notre bien-aimée Ecole d'une bibliothèque digne de sa grandeur et du rôle qu'elle joue dans l'Université. Encouragés par M. le professeur Vulpian, notre digne et excellent doyen, notre chef hiérarchique, aidés par une administration qui ne peut être que bienveillante, et qui a à cœur d'élever encore le niveau des hautes études, nous ne pouvons manquer d'arriver au but tant désiré. On peut compter sur nous.

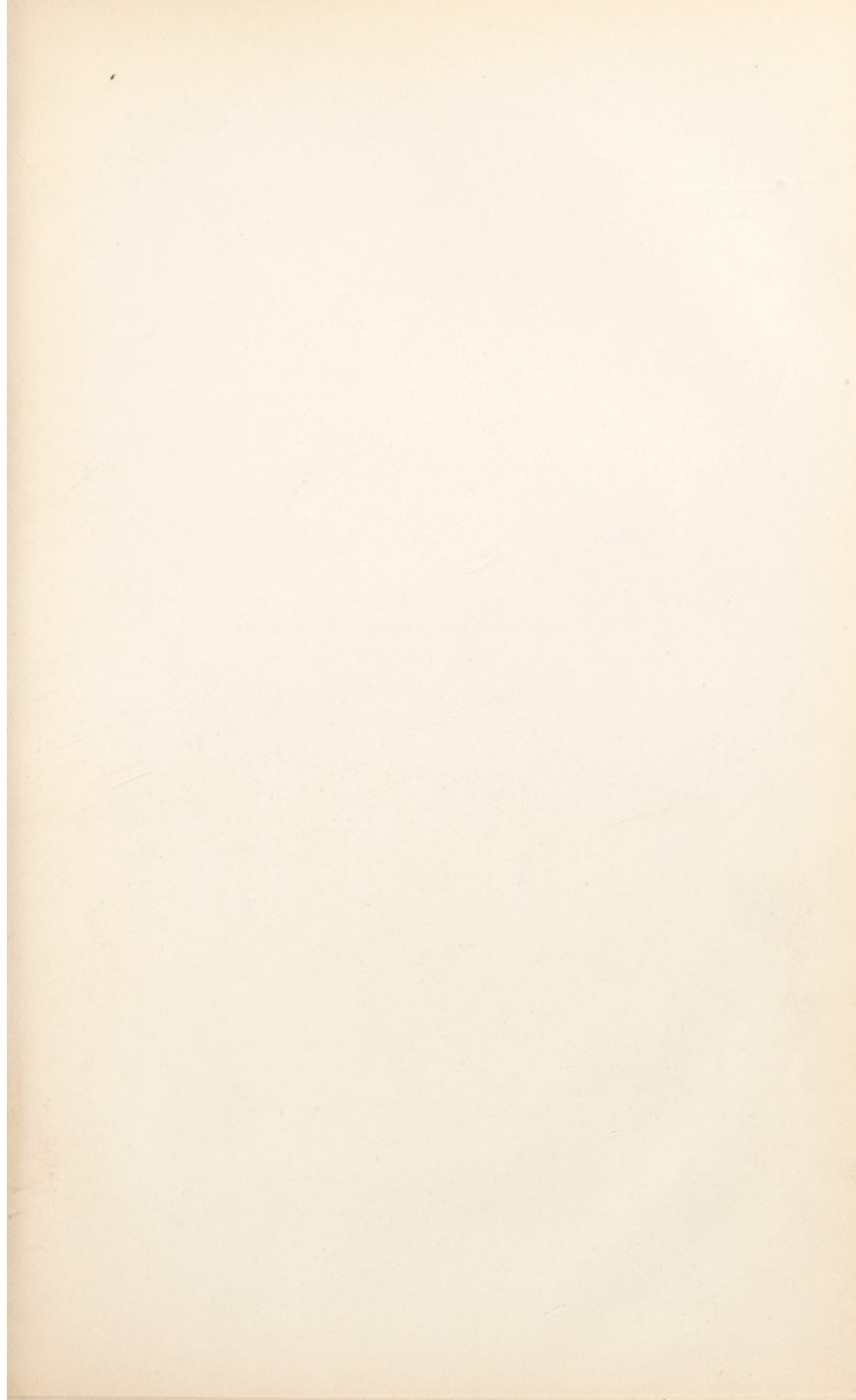
Et puisque ce mot *inventaire* arrive sous notre plume, disons que ce travail considérable, afférent spécialement aux côtés administratif et financier, est fort avancé ; que le premier volume (8,293 n^{os} représentant 9,426 ouvrages et 19,884 volumes) est achevé, et que le second est presque à moitié chemin.

L'HOTEL-DIEU DE PARIS

SON PASSÉ — SON AVENIR

—
Extrait de L'UNION MÉDICALE (Nouvelle série)

Octobre et Novembre 1866
—



Ancianna Antraa

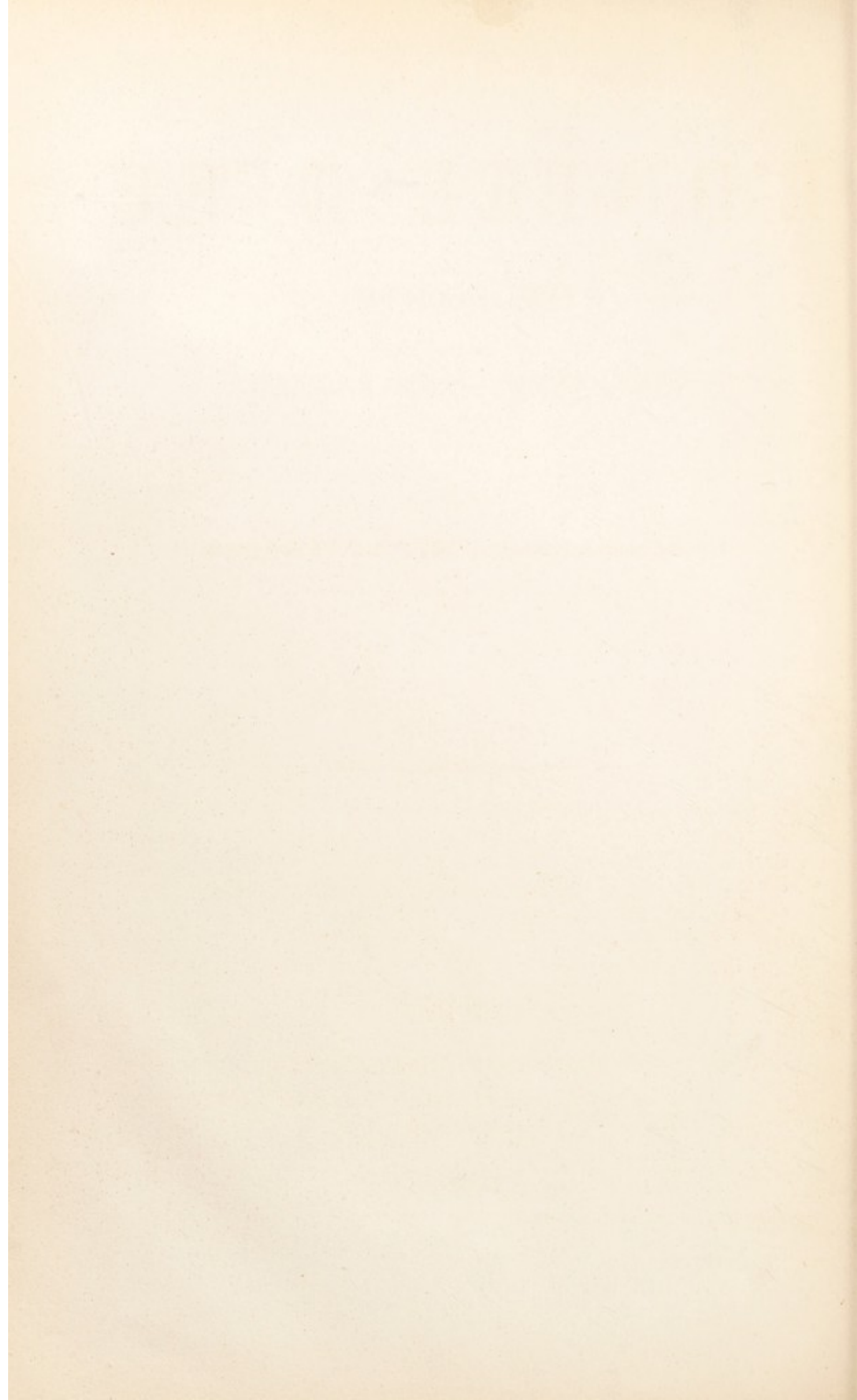
dal



HÔTEL-DIEU A PARIS.

A. VIOLLET-LE-DUC DEL.





L'HOTEL-DIEU

DE PARIS

SON PASSÉ — SON AVENIR

PAR

Le Docteur Prosper DE PIETRA SANTA

MÉDECIN (PAR QUARTIER) DE S. M. L'EMPEREUR



PARIS

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Rue Hautefeuille, 19

—
1867

L'HOTEL-DIEU DE PARIS

SON PASSÉ — SON AVENIR

I

Le mouvement d'opinion et de controverse qui s'est élevé dans ces derniers temps, au sujet de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, l'intervention directe d'une haute sollicitude pour hâter la solution des problèmes sociaux qui s'y rattachent, la mise en œuvre des grandioses projets de l'Administration municipale, me font un devoir de livrer à la publicité les résultats de mes recherches sur les origines de cet édifice, les phases diverses de son existence et les destinées qui lui sont réservées.

Cette étude m'a paru de nature à intéresser vivement les lecteurs de l'UNION MÉDICALE, car s'ils éprouvent, comme moi, un sentiment de tristesse en voyant s'écrouler, débris par débris, ce qui peut rester d'un passé glorieux (alors même que l'on invoque le bien-être sagement entendu des nouvelles générations), ils s'associeront à mes efforts pour saluer d'un dernier souvenir ce très-ancien et très-vénérable monument.

« Si personne, dirai-je avec M. Husson (1), ne se faisait aujourd'hui l'historien de la splendeur passée de l'Hôtel-Dieu, il serait à craindre qu'il ne restât dans les traditions du vieux Paris, non pas sous l'aspect monumental qu'il avait au temps de saint Louis et de François I^{er}, mais tel qu'il est sorti de l'incendie de 1772, et que nous l'ont dépeint dans leur navrante vérité les rapports de Tenon, Bailly et Larochehoucault-Liancourt. »

(1) *Étude sur les hôpitaux*. In-4°, 1862.

La tâche que je m'impose est sans doute très-ardue, mais la bienveillante attention du lecteur se maintiendra, je l'espère du moins, à la hauteur de la difficulté.

Il oubliera facilement les détails trop minutieux, les dates, les citations, les parenthèses, pour ne se souvenir que des faits marquants, que des principes généraux ; et je me croirai bien amplement dédommagé de mes longues heures de travail, s'il peut conserver dans son cœur un double sentiment de vénération pour l'Hôtel-Dieu qui tombe, d'admiration pour l'hôtel-Dieu qui va surgir !

II

Quoique l'origine des hôpitaux (1) soit fort ancienne, elle ne remonte pas à l'antiquité ; celle-ci ne nous a légué aucune création de ce genre. C'est au christianisme qui a fait de la charité l'une de ses vertus fondamentales qu'en revient toute la gloire ; c'est donc à lui que doit remonter toute la reconnaissance des peuples.

« Si l'on examine l'état politique, moral, et religieux des peuples de l'antiquité, dit M. de Wateville, il est facile de se convaincre qu'ils n'avaient point et ne pouvaient avoir d'hôpitaux.

« L'esclavage, la condition infime des femmes, le droit de vie et de mort qu'avaient les pères sur leurs enfants, tout éloigne la pensée que ces peuples aient eu des établissements hospitaliers.

« Pour fonder les hôpitaux et pour les desservir, il fallait une vertu que le paganisme, dans ses créations les plus ingénieuses, n'a pas même entrevue, *la charité !* »

M. Littré nous apprend que, dès la plus haute antiquité, il se fonda dans la Grèce un grand nombre d'Asclépiions (Ἀσκληπιεῖον, temple d'Esculape) qui s'ouvrirent pour le culte du dieu et le service des malades.

« Le malade qui venait chercher du soulagement dans les Asclépiions était d'abord soumis à quelques préliminaires, qui, sous un appareil religieux, l'obligeaient à des jeûnes prolongés, à des purifications, à des ablutions, à des onctions de toutes sortes. Ainsi préparé, il entrait dans le temple et y passait la nuit ; c'est ce que l'on appelait l'incubation..... Pendant la nuit, le dieu lui apparaissait et lui prescrivait les remèdes nécessaires ; le lendemain, le malade racontait sa vision, et était soumis en conséquence au traitement ordonné. Les Asclépiions étaient généralement placés dans une contrée saine..... Les prêtres des Asclépiions, qui traitaient les malades dans leurs temples, allaient aussi les traiter dehors. »

L'*hospitium* des Romains, *privatum* ou *publicum*, s'appliquait à l'hospitalité en général, et les infirmeries domestiques, destinées à leurs esclaves, se désignaient par le mot de *valetudinaria*.

Végèce parle des soldats malades dans le camp, sous la désignation d'*ægri contubernales*, réunis en chambrées dans une sorte d'ambulance.

La magnificence et le nombre des νοσοχομαίων fondés par Constantin (pour secourir les chré-

(1) Dans le langage hospitalier de nos jours, l'*hôpital* est un lieu destiné au traitement des malades ou des blessés ; on les garde jusqu'à la guérison ou la convalescence : ils rentrent ensuite dans leur famille.

L'*hospice* est l'asile réservé aux vieillards, aux infirmes et aux enfants abandonnés, tous hors d'état de pourvoir à leur existence ; on les garde jusqu'à leur mort.

tiens mutilés dans les tortures sous les règnes précédents) avaient vivement frappé l'imagination des Croisés à leur passage à Constantinople.

En France, c'est à la reine Brunehaut, de tragique mémoire, qu'il faut attribuer la création de ces pieuses institutions.

« L'architecture semble avoir été le principal luxe de l'une des plus puissantes reines dont la terre ait vu se prolonger la domination ; elle y consacra les trésors qu'elle amassait par les concussions qui ont souillé sa mémoire, et qui causèrent sa ruine. » (De Sismondi.)

« Brunehaut dirigea vers ce but le zèle de ses contemporains, de ses ennemis même, de ses successeurs, et son nom fait époque dans les annales de la charité. » (Baron Dupin.)

III

L'Hôtel-Dieu, le plus ancien des hôpitaux de l'Europe, date des premiers siècles de la monarchie française.

L'époque de son établissement et le nom de son fondateur étant restés incertains, malgré les plus minutieuses recherches, les premiers historiens de Paris se sont inspirés des renseignements fournis par les légendes.

Dans son ouvrage sur les *Ladrières, maladreries et léproseries* (1), M. Labourt fait remonter aux temps druidiques l'origine de l'Hôtel-Dieu. Il s'appuie sur ce fait que la statue placée devant l'église de l'hôpital, jusqu'au milieu du siècle dernier, était une pierre sacrée de la nature des *dolmen* (pierres fichées en terre verticalement) et des *men'hirs* (pierres rondes ou ovales polies), autour desquelles les prêtres gaulois accomplissaient les rites mystérieux de leur religion.

Pour les Bollandistes (*in acta sanctorum*), c'est un évêque de Paris, saint Landri, qui, dans la contagion causée par la famine de l'an 654, jeta les bases de l'Hôtel-Dieu.

« *Egenis vero ægrotantibus, ut prospiceret, pius pater xenodochum propè episcopum primus instituit.* »

Observons tout de suite que le *xenodochum* (de *Xenos* étranger, et *δεικναι* recevoir) était moins un hôpital, que le refuge charitable que l'église ouvrait si largement aux voyageurs fatigués et aux indigents sans abri.

Grégoire de Tours raconte que, dans ces temps primitifs, les principales églises renfermaient un lieu réservé aux malades ; ce qui a fait dire à de Pastoret que « le lieu où l'on souffre, et le lieu où l'on prie, sont également la maison de Dieu. »

« Pendant plusieurs siècles, écrit M. Davenne, et dans toute la période du moyen âge, le clergé, seul dépositaire des lumières et régulateur suprême de ce qui constituait alors les mœurs publiques et privées, demeura exclusivement chargé du soin de secourir les pauvres, de soulager toutes les misères, toutes les souffrances qui pesaient sur le menu peuple..... De là vient que nos premiers hôpitaux furent construits auprès des couvents des divers ordres. »

D'après Duchesne, un parent du roi Dagobert, Erchinoald, maire du palais de Clovis II, *insignis bonitate ac elemosynis largissimus*, aurait pris beaucoup de part à cette bonne œuvre, en donnant le terrain à l'évêque Landri.

(1) *Ladrerie*, mot dérivé de Lazare, patron des lépreux.

A la date plus authentique de 829, sous le règne de Louis le Débonnaire, nous retrouvons dans le *cartulaire de Notre-Dame* une charte de l'évêque Inchad, où il est fait mention de l'Hôtel-Dieu.

Cette même charte nous fait connaître la première donation importante, consistant en dîmes de plusieurs terres, faite par Inchadus ad. « *Illud hospitale pauperum quod est apud memoriam beati Christofori, ubi fratres, tempore statuto, pedes pauperum lavandi gratia confluent.* »

Cet hôpital, ou pour mieux dire, ce Xenodochum de Saint-Christophe, qui doit être raisonnablement considéré comme l'origine de l'Hôtel-Dieu, occupait la partie nord de la place du Parvis, dans l'espace compris entre le portail central de Notre-Dame, l'ancien chef-lieu de l'Administration de l'assistance publique, et la rue actuelle d'Arcole.

Il fut désigné successivement sous les noms de *hospitale beatæ Mariæ*; *hospitale ante portam ecclesiæ*; termes que l'on retrouve dans le statut capitulaire de 1168, qui enjoignait à tout chanoine, au moment de sa mort ou de la renonciation à sa prébende, de lui léguer un lit complet pour l'usage des pauvres.

C'est à la date de 1184 (époque du percement de la rue Notre-Dame, de la démolition d'une partie de l'église Saint-Christophe, et de la destruction de l'ancienne enceinte gallo-romaine) qu'il faut faire remonter les premières extensions, du côté du fleuve, de l'hôpital prenant dès lors l'appellation de *Domus Dei Parisiensis* sous la devise *Medicus et hospes*!

IV

Je vais énumérer actuellement les agrandissements successifs de l'Hôtel-Dieu; plus tard, je ferai connaître, aussi sommairement que possible, les donations, les droits et privilèges dont il a été l'objet aux diverses époques de notre histoire.

Une charte du milieu du *xv^e* siècle attribue au bon roi Philippe-Auguste la fondation de la salle Saint-Denis, la plus ancienne de l'Hôtel-Dieu, édifiée avec la chapelle vers l'an 1186.

Ce prince si enclin aux grandes entreprises, tout en imprimant une impulsion énergique à la construction de l'église Notre-Dame, n'oubliait jamais l'Hôtel-Dieu: « La salle Saint-Denis fut fondée par le bon roi Philippe, jadis roi de France, et illec sont couchiez les malades de chaudes maladies, et aussi les malades de boccs et autres bléceures qui ont besoing de cyrurgien, et contient la dite salle 80 lits. »

La salle de saint Thomas martyr, fut construite par la reine Blanche « et illec sont couchiez les moins malades, comme sont ceux qui de maladies reviennent à santé gens de congnoissance, pèlerins et autres. »

Sur le bord de l'eau et vers la rue du Petit-Pont s'étendait « la salle neuve, qui est la plus grande de tout hostel fondée par le bon roi saint Loys, et illec sont couchiez les femmes malades de quelque maladie que ce soit, etc. »

C'est aussi sur le Petit-Pont, « au chief du dit Hôtel-Dieu, » que furent érigées les deux chapelles fondées par Louis IX, et décorées plus tard de deux beaux portaulx sous le règne de Louis XI.

Pendant près de deux siècles, aucune construction nouvelle de quelque importance ne fut

faite à l'Hôtel-Dieu, bien qu'il continuât à recueillir de nombreuses libéralités (surtout pendant les croisades). Il n'y avait guère d'homme riche qui, en mourant, ne fit quelque legs à un hôpital. Les barons, après avoir pillé les serfs pendant leur jeunesse, faisaient ensuite pénitence en donnant à un hôpital le fruit de leurs rapines.

En janvier 1478, des lettres patentes de Louis XI indiquèrent de nouveaux travaux. « L'affluence des malades et des gens blessez en noz guerres, qui se trouvent audict hostel bien traictez et gouvernez, est tellement augmentée, que nous de ce deuement informez meuz de pitié et compassion, avons fait allonger et accroistre la grant salle diceulx malades jusques au portail de devant sur la rue du Petit-Pont, et fait édifier de nouvel ung corps dostel pour les gens destat malades. »

Le 14 mars 1515, par lettres patentes données à Lyon, François I^{er}, après avoir énuméré l'insuffisance du local, les inconvénients « du gros ayr contraire auxdits malades et dangereux pour les religieuses et autres, » et l'insuffisance des lits (en chacun desquels par faute d'aisance on veoit ordinairement 8, 10 et 12 pauvres en ung lit, si très-pressés que c'est grant pitié de les veoir), enjoignit « d'augmenter les constructions sur le petit bras de la Seyne, faire deux ou trois piles de pierre et aux deux extrémités deux masses pour tenir les arches, et sur icelles faire construire et édifier une grande salle de 5 à 6 toises de largeur et de 25 de longueur. »

Toutefois, ce projet ne fut exécuté que cent ans plus tard, sous le règne de Henri IV.

Pendant que François I^{er}, sous le coup de la contagion qui décimait de nouveau Paris, envoyait de Corbeil (13 août 1519) l'ordre de construire près de l'hôtel de Nesle une maison pour les pestiférés, le chancelier cardinal Antoine Duprat prit à cœur l'œuvre de la réformation de l'Hôtel-Dieu, commencée en 1505 par le cardinal d'Amboise.

Trouvant dans les dépendances mêmes de l'Hôtel-Dieu un emplacement parfaitement disposé pour l'érection d'une nouvelle salle, il fit de ses deniers personnels un vaste et magnifique bâtiment ayant façade sur la rue du marché Palu et du Petit-Pont.

La principale salle, de la contenance de 100 lits spécialement affectés aux pestiférés, a conservé jusqu'en 1772 le nom de salle du Légat (1).

Le caractère monumental du bâtiment du légat, marqua la transition de l'architecture gothique à l'architecture de la Renaissance. M. Viollet-le-Duc, préjugant de l'état ancien de l'Hôtel-Dieu « d'après l'art ingénieux et subtil que relèvent des hôpitaux beaucoup plus modestes, » n'hésite pas à affirmer que l'hôpital de la Cité parisienne était, au xv^e siècle, l'un des établissements les plus remarquables de Paris.

Les constructions hospitalières de cette époque étaient pour la plupart des modèles d'art et de recherches ingénieuses.

« Dans le peu d'hôpitaux du moyen âge qui nous sont restés (2), ajoute M. Viollet-le-Duc, nous trouvons un esprit de charité bien entendu et délicat.

« Les bâtiments sont d'un aspect monumental sans être riches ; les malades ont de l'espace, de l'air et de la lumière.

(1) Elle occupait l'emplacement du vestiaire actuel, et de la partie occidentale du jardin de l'établissement.

(2) Hôtels-Dieu d'Angers, Chartres, Tonnerre, Beaune.

« Ils sont souvent séparés les uns des autres ; leur individualité est respectée ; et, certes, s'il est une chose qui répugne aux malheureux qui trouvent un refuge dans ces établissements, malgré les soins qu'on leur donne abondamment aujourd'hui, c'est la communauté dans de vastes salles. Souvent alors la souffrance de chaque malade s'accroît par la vue de la souffrance du voisin.

« Sans prétendre que le système cellulaire, appliqué fréquemment dans les hôpitaux du moyen âge, fût préférable, matériellement, au système adopté de notre temps, il est certain qu'au point de vue moral, il présentait un avantage.

« Nous tenons à constater, qu'il émanait d'un sentiment de charité très-noble chez les nombreux fondateurs et constructeurs de nos maisons-Dieu du moyen âge. »

Comme les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, assis sur des pilotages défectueux, menaçaient ruine, et qu'il devenait dès lors urgent de les étayer, le prévôt des marchands et les échevins autorisèrent, en 1602 et 1619, la construction des piliers et des voûtes qui les relient.

Ces travaux furent dirigés par l'habile architecte Claude Vellefaux ; avec le concours de son élève Gamard, ils reprirent successivement toutes les constructions, de manière à ne plus laisser rien subsister de l'Hôtel-Dieu du moyen âge.

Partout la voûte cintrée succède à l'ogive, et partout aussi les longues et larges nefs sont détruites ou divisées dans leur hauteur. L'architecture hospitalière commence à se préoccuper moins de la décoration extérieure des hôpitaux que de leur bonne installation.

Voici comment s'exprimait Philibert Delorme, en s'inspirant des préceptes de Vitruve : « De sorte qu'il vaudrait trop mieux à l'architecte, selon mon avis, faillir aux ornements des colonnes, aux mesures et façades, qu'en ces belles règles de nature (cognoissance des vents) qui concernent la commodité, l'usage et profit des habitants, et non la décoration, beauté et enrichissement des logis faits seulement pour le contentement des yeux, sans apporter aucun fruit à la santé et vie des hommes. »

Les administrateurs et le corps de la Ville ayant repris, en 1626, le projet consigné dans les lettres patentes de 1515, Gamard construisit le pont au Double (1), sur lequel fut élevé le bâtiment du Rosaire, avec son beau portail sur la rue de la Bucherie.

Plus tard (1646) le même architecte relia par le pont Saint-Charles les constructions de la rive gauche au corps principal de l'Hôtel-Dieu, dont la population s'élevait alors à 2,800 malades.

Sous le règne de Louis XIV, le nombre des malades va tellement en augmentant, que l'on est obligé de mettre six malades dans un même lit, et même souvent huit, mais les faveurs du grand roi se portaient de préférence sur l'Hôpital général, son œuvre de prédilection.

En 1716 le régent, Philippe d'Orléans, prenant en considération la grande misère où l'hôpital était tombé, établit en sa faveur la perception d'un neuvième sur les billets de la Comédie et de l'Opéra.

Ce secours permit d'achever le bâtiment de la salle Antoine.

Enfin, pendant l'année 1738, le prévôt des marchands et les échevins, en vue d'un nouvel agrandissement, accordèrent aux administrateurs la concession « d'un terrain vague situé depuis

(1) Un passage ayant été ménagé au public, Louis XIII fixa le péage du pont à raison d'un double tournoi pour les piétons, d'où son nom de pont au Double.

le pont au Double jusqu'à l'abreuvoir, étant à l'extrémité de la rue de la Bûcherie et de la place Maubert, sur le bord de l'eau, vis-à-vis le jardin de l'Archevêché. »

V

Les donations faites à l'Hôtel-Dieu remontent aux premiers jours de sa création.

La plus ancienne daterait, pour les Bollandistes, de l'an 650, et aurait pour auteur saint Landri : « *Censi quò potuit dotavit.* »

Celle d'Inchadus est ainsi mentionnée dans la Charte de 829 : « *Ego.... decima quoque earundem villarum id est de indominicato tantum detur ad integrum ad illud hospitale pauperum..* »

C'était l'abandon exclusif des dîmes sur des terres situées à Andresy, Châtenay, Chevilly, Bagneux, l'Hay, Stéville, etc.

Louis VII a été le premier de nos rois bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu ; il montra sa munificence et son intérêt en assignant à la maison-Dieu, en 1157, un revenu de 3 sous 8 deniers (1) de cens sur un terrain situé près la porte Baudoyer.

« *Sciant omnes qui viderunt præsentis litteras, nos in puram et perpetuam elemosinam concessisse et contulisse pauperibus Domus Dei parisiensis tres solidos et octo denaros de censu, etc.* »

Les successeurs de Louis VII consolidèrent et agrandirent cette pieuse institution par des privilèges de toute nature.

Leur exemple fut suivi avec une véritable émulation par les seigneurs de la cour et les gens de la bourgeoisie.

Les archives de l'administration de l'Assistance publique contiennent une quantité considérable de documents, tels que legs universels, testaments, chartes privées, qui attestent l'empressement que la charité mettait à accroître le patrimoine des pauvres et des malades.

J'ai dit plus haut que l'acte capitulaire par lequel les chanoines de l'église de Notre-Dame s'engageaient à laisser leur lit à l'Hôtel-Dieu, est de 1168.

« *Ejus culcitram cum pulvinari et linteaminibus ad opus pauperum.* »

Pour juger de l'importance de cette donation, il suffit de se représenter le nombre considérable de chanoines qui se sont succédé au chapitre de Paris.

Vers l'année 1178, Hugues de Châteaufort avait donné deux maisons et une place situées devant Sainte-Généviève la Petite.

Adam, chanoine de Noyon et clerc du roi Philippe II, lègue, en 1199, deux maisons qui lui appartenaient, à la condition que leur revenu serait employé à fournir aux malades (*ægotantibus*), le jour de son anniversaire, toutes les espèces d'aliments dont ils auraient envie, et qu'il serait possible de se procurer.

Philippe-Auguste assigna à l'Hôtel-Dieu des rentes sur la Prévôté de Paris ; ses successeurs ayant imité son exemple, ces rentes s'élevèrent, en 1309, à 639 liv. 60 s. parisis (2), ce qui

(1) Le sou était une monnaie de cuivre représentant la vingtième partie de l'ancienne livre. Le sou tournois contenait 12 deniers, et le sou parisis 15 deniers.

(2) Tableau de l'accroissement progressif du revenu de l'Hôtel-Dieu : En 1416, de 6,347 livres parisis ; — en 1516, de 17,302 liv. par. ; — en 1616, de 316,439 liv. par.

représenterait aujourd'hui, d'après Guérard, 64,000 fr. de notre monnaie. — Voici, du reste, les dates précises de ces diverses donations :

1223. Lettres patentes de Louis VIII.

« *Concedimus et donamus in perpetuam elemosinam trecentis et sexaginta sex libras annui redditus percipiendas annis singulis in propositura nostra parisiensi, etc.* »

1260. Louis IX, le premier, constitua à l'Hôtel-Dieu des rentes sur le Trésor royal; il assigne d'abord un revenu de 200 livres, puis un moins important de 20 livres parisis.

1286. Philippe le Bel confirme le legs fait par Philippe III, dans son testament, de 200 livres tournois de rente.

1291. Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, donna 20 livres tournois.

1322. Blanche, fille de saint Louis, légua 20 livres tournois.

1340. Jeanne, reine de France, fit don d'une rente de 20 livres tournois.

En 1208, Philippe-Auguste avait donné à l'Hôtel-Dieu, pour servir au coucher des pauvres, les jonchées qui tenaient lieu de tapis dans son palais, et saint Louis avait confirmé ce privilège en 1248. « *Omne stramen de camera et domo nostra parisiensi.* »

Après avoir construit le bâtiment du légat, le cardinal Duprat l'avait doté de cent lits.

« Cent couches assavoir chacune de six pieds de long sur quatre de large, sous chacune desquelles couches y aura une petite forme (banc) de la longueur des dites couches qui se osterà pour reposer les dits pauvres. »

Cette description nous indique comment les choses se passaient alors : les malades, ne pouvant pas tenir dans le même lit, devaient nécessairement se relayer, et cette petite forme était destinée à servir de siège à ceux qui attendaient le moment de pouvoir se coucher à leur tour.

D'après un inventaire de 1537, voilà quel était le mobilier de la salle Saint-Denys :

Mesnaige d'estain : Demye douzaine escuelles à bort ; 6 douzaines 1/2 escuelles à oreilles ;

Mesnaige d'érain : Deux jastes à potage et leurs couvercles ; un grant bassin à laver les piets ; deux chaufferettes ; ung bassin à barbier ; deux bassinoueres ;

Mesnaige de bois : Deux chaises persées à dossier.

Vivement encouragée par les papes et les évêques, la charité prit donc, à partir du XIII^e siècle, un remarquable essor. Dans le XIII^e siècle, on trouve parmi les donateurs Gaulcher de Châtillon, le compagnon d'armes de Philippe-Auguste (1204) ; Mathieu de Montmorency (1217) ; Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis (1237). Et comment pouvait-il en être autrement, alors que des indulgences spéciales étaient accordées, par délégation papale, aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu ; alors qu'un bref revêtu du sceau de l'établissement portait en même temps que le témoignage de l'offrande, le gage pieux de la reconnaissance des administrateurs !

Les papes et les évêques ne se bornaient pas à stimuler le zèle charitable des fidèles en faveur de l'Hôtel-Dieu, ils frappaient d'excommunication tous ceux qui portaient atteinte à ses privilèges ou à ses propriétés.

Il existe à ce sujet, dans les archives de l'Assistance publique, des bulles très-explicites des papes Clément VI, Clément VII, Benoist XIII, Léon X et Jules II.

L'exposé des droits, privilèges et exemptions, qui, dès les premiers temps de l'Hôtel-Dieu, lui ont assuré des revenus fixes, peut former un chapitre très-intéressant de son histoire.

Ces différentes prérogatives accordées par nos rois formèrent ainsi trois classes de privilèges :

- I. Lettres de sauvegarde et privilèges judiciaires ;
- II. Lettres d'amortissement et d'exemption d'impôts,
- III. Création de revenus de diverses natures.

I. On appelait lettres de sauvegarde les chartes par lesquelles les souverains prenaient une institution sous leur protection immédiate. La première date de saint Louis, en 1227 :

« *Ludovicus Dei gracia Francorum rex... vobis innotescere volumus hospitale beatæ Mariæ parisiensis specialiter esse sub nostra protectione.* »

Par lettres patentes de septembre 1385, Charles VI permet à l'Hôtel-Dieu de placer ses maisons sous la protection des « pannonceaulx et bastons royaux signez des armes de France. »

Les privilèges judiciaires les plus importants étaient les suivants :

1° Autorisation à l'Hôtel-Dieu de produire en justice, au lieu des originaux de ses titres de propriété, des copies ou *vidimus* de ces actes. (Lettres patentes de Charles V, en 1369.)

2° Droit de faire juger les procès de l'Hôtel-Dieu par le prévôt de Paris pendant les vacances de la Cour.

3° En 1728, le Roi, pour ne pas obliger les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à quitter la Cité, leur accorda le privilège de *committimus au grand sceau*, qui leur donnait le droit d'évoquer toutes leurs affaires litigieuses devant le Parlement de Paris.

II. Dans leur piété ou leur munificence, les rois s'étaient plu à augmenter par des dons divers, ou à affranchir de charges onéreuses, la fortune destinée à procurer le soulagement des pauvres.

Saint Louis octroie l'exemption de tout péage sur les denrées destinées à la nourriture des habitants de l'hôpital, et il ajoute, en outre (1248), le droit de ne payer qu'un certain prix (*pretium suum*) les denrées qui lui étaient nécessaires.

Aux termes d'un privilège royal remontant à Philippe IV, et confirmé en 1352 par Jean II, les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu avaient un droit de prise sur les arrivages de poisson de mer et d'autres denrées.

En 1344, Philippe de Valois leur accordait le droit de faire paître leurs troupeaux dans les forêts royales.

Une charte royale de Charles VII (juillet 1484) confirme tous les privilèges accordés à l'Hôtel-Dieu par ses prédécesseurs, y compris l'exemption des droits de chancellerie, et fait mention de quinze lettres patentes portant confirmation des donations et amortissements des propriétés de l'hôpital.

Louis XII et Charles IX octroient l'exemption du logement des gens de guerre.

III. Revenus de diverses natures.

J'ai rappelé, plus haut, le péage du pont au Double. Une autre source de revenus consista

plus tard dans les confiscations prononcées à diverses reprises soit contre les duellistes, soit contre ceux qui tenaient des maisons de jeu.

Henri IV, par son édit de Fontainebleau (juin 1609), affecte au revenu de l'Hôtel-Dieu tous les deniers « qui proviendraient des peines pécuniaires, saisies et revenus des infracteurs. »

Par un édit royal de février 1626, Louis XIII ordonne que trois sous appartiendraient à l'Hôtel-Dieu, sur les trente sous qui se percevaient pour l'entrée de chaque muid de vin dans Paris.

Louis XIV (12 janvier 1690) attribua tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hôpital général, pour trois ans, la totalité des trente sous par muid de vin entrant dans Paris. Les quatorze parts attribuées à l'Hôtel-Dieu sur les dix-neuf rapportèrent annuellement une somme de 300,000 livres.

Parmi les curieuses prérogatives de l'Hôtel-Dieu, je dois noter l'autorisation qui lui avait été donnée par Charles IX (janvier 1574) de placer 1,000 livres de rente à un taux usuraire de 12 p. 100.

Droit de recette sur les spectacles. — La pensée de prélever sur les plaisirs du riche une prime au profit du pauvre remonte au temps des mystères, que les confrères de la Passion n'obtinrent l'autorisation de représenter, que sous la condition formelle de verser une somme déterminée dans la caisse des pauvres.

Toutefois, il faut arriver au XVII^e siècle pour voir réglementer ce droit.

Une ordonnance de Louis XIV, du 25 février 1699, porte : « Sera levé un sixième en sus des sommes payées à l'entrée aux opéras et comédies, pour être ledit sixième employé à la subsistance des pauvres. »

Des difficultés s'étant élevées pour l'interprétation, une seconde ordonnance du 30 août 1701 statue que « le sixième sera pris sur le produit des places sans aucune diminution ni retranchement, sous prétexte de frais ou autrement. »

En principe, ce droit sur les spectacles avait été établi en faveur de l'Hôpital général, mais le régent Philippe d'Orléans l'avait étendu à l'Hôtel-Dieu (1).

Dans le budget de recettes de l'Assistance publique, le droit sur les spectacles figure dans ces dernières années pour la somme de 1 million 500,000 fr.

VII

Les faits les plus marquants de l'histoire de l'Hôtel-Dieu, compris entre la fin du XVIII^e siècle et la première moitié du siècle actuel sont : l'incendie de 1772 ; — l'intervention de l'Académie des sciences pour la grande réforme hospitalière ; — l'origine de l'administration actuelle.

Voici, d'après le procès-verbal de J.-B. Dorival, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, la relation du terrible incendie qui dura onze jours et détruisit toute la partie comprise entre la rue du Petit-Pont et le carré Saint-Denis :

« L'an 1772, le mercredi 30 décembre, à deux heures du matin, sur l'avis que le feu était à l'Hôtel-Dieu, nous nous y sommes à l'instant transporté.

« Le feu embrassait en même temps la fabrique à la chandelle, les boucheries, les escuries,

(1) Ce droit, supprimé en 1789, fut rétabli en l'an V, sous le Directoire, à raison de 1 décime par franc.

un grenier à foin et à paille, la communauté des religieuses, les salles dites de l'infirmier, salle Jaune et du Légat.

« Je fis ouvrir les portes de la cathédrale, de la chapelle de la Vierge, pour recevoir les malades qui se sauvaient nus en partie et cherchant un asile. »

Ce désastre vint prouver une fois de plus que le défaut d'espace et l'accumulation des bâtiments, sur un terrain resserré, exposent les malades à des dangers non moins terribles que les épidémies. Les pertes s'élevèrent à 1 million de livres.

A ce moment, l'opinion publique s'étant énergiquement prononcée pour le déplacement de l'Hôtel-Dieu, une souscription fut ouverte à cet effet; elle atteignit rapidement le chiffre de 2 millions 226,807 livres (1).

De son côté, pour répondre à ces préoccupations, le gouvernement institua une commission prise en totalité dans le sein de l'Académie des sciences (Lassone, Daubenton, Tenon, Bailly, Lavoisier, La Place, Coulomb, Darcet), afin de rechercher les moyens d'obvier aux effets de l'encombrement des malades dans un seul hôpital central, soit en augmentant l'Hôtel-Dieu maintenu, soit en le reconstruisant sur un autre emplacement.

Tenon retrace en ces termes l'état de l'Hôtel-Dieu en 1786 : « Cet hospice secourable, l'ouvrage de nos pères,.... a toujours excité le plus vif intérêt; aussi toute la France l'a-t-il comblé de biens..... »

« Mais Paris s'accroît, l'Hôtel-Dieu est son infirmerie naturelle, il n'est plus de proportion entre la ville, ses environs et leur infirmerie; le pauvre y est pressé, quatre et six couchent dans le même lit.

« Le public, inspecteur né de cette maison, autant par ses lumières que par ses largesses, réclame depuis longtemps contre cette disproportion préjudiciable; différents moyens ont été indiqués pour la faire cesser..... »

Faisant en 1788 l'inventaire du mobilier (2) dans les principaux services, Tenon nous montre les malades munis chacun d'une batterie de cuisine, de marmites, chaudières et chaudrons.

A cette époque, on ne se contentait pas de réchauffer les tisanes, ou de préparer les cataplasmes, on faisait cuire dans les salles la soupe des malades, la bouillie des enfants, et généralement tous les aliments dits de collation.

L'Administration a eu beaucoup de peine à déraciner cet usage déplorable du *raccommodage des aliments*.

Pour compléter ces renseignements, je vais transcrire ici quelques passages du rapport de Bailly, Tenon et Lavoisier sur l'état de l'Hôtel-Dieu avant 89 :

« Ils ont remarqué que la disposition générale de l'Hôtel-Dieu, disposition forcée par le

(1) Dans un rapport à l'Empereur (mars 1809) Touret écrivait : « Il serait digne de la justice du gouvernement actuel de liquider cette dette sacrée, en assignant aux hospices une inscription sur le grand-livre de 100,000 francs de rente perpétuelle. »

(2) L'estimation du matériel hospitalier, faite le 10 germinal an X, en porte la valeur à 1,965,005 francs (meubles meublants, ustensiles, articles de coucher et de lingerie, matériel d'exploitation, etc.). L'inventaire de l'exercice 1860 donne au matériel une valeur de 10,292,495 francs, c'est-à-dire une différence de plus de 8 millions!

défaut d'emplacement, est d'établir beaucoup de lits dans les salles et d'y coucher quatre, cinq et neuf malades.

« Ils ont vu les morts mêlés avec les vivants ; des salles où les passages sont étroits, où l'air croupit, faute de pouvoir se renouveler, et où la lumière ne pénètre que faiblement et chargée de vapeurs humides.

« Les commissaires ont encore vu les convalescents mêlés dans les mêmes salles avec les malades, les mourants et les morts, et forcés de sortir les jambes nues, été comme hiver, pour respirer l'air extérieur sur le pont Saint-Charles.

« Ils ont vu pour les convalescents une salle au troisième étage à laquelle on ne peut parvenir qu'en traversant la salle où sont les petites véroles ; la salle des fous, contiguë à celle des malheureux qui ont souffert les plus cruelles opérations, et qui ne peuvent espérer de repos dans le voisinage de ces insensés, dont les cris frénétiques se font entendre jour et nuit ; souvent dans les mêmes salles des maladies contagieuses avec celles qui ne le sont pas : les femmes attaquées de la petite vérole mêlées avec les fébricitantes.

« Le cœur se soulève à la seule idée de cette situation.

« Mille causes particulières et accidentelles se joignent chaque jour aux causes générales et constantes de la corruption de l'air, et forcent de conclure que l'Hôtel-Dieu est le plus insalubre et le plus incommode de tous les hôpitaux. »

Louis XIII fit transporter à Bicêtre les soldats invalides.

Louis XIV construisit l'hôtel actuel des Invalides.

C'est Louis XVI (ému des révélations de Tenon) qui a fait donner un lit à chaque malade.

La Convention, ce dictateur si actif, pensant que ce nom d'hôpital réveillait chez le peuple l'idée d'un lieu repoussant, d'une pitié insultante et cruelle, le proscrivit avec horreur en lui substituant le nom d'*hospice*.

En 1791, les choses avaient peu changé, car voici comment s'exprimait à son tour le duc de Laroche-foucault-Liancourt :

« L'Hôtel-Dieu, situé au centre de la ville, couvre une superficie de 3,600 toises carrées, ou de 4 arpents, mesure de Paris.

« Deux bâtiments construits, l'un sur la rive méridionale de la Seine, l'autre sur celle du nord, communiquent entre eux par deux ponts.

« Dans l'un et l'autre bâtiments, on trouve plusieurs grands souterrains qui communiquent immédiatement avec la rivière, qui contiennent toutes les matières nécessaires pour le service de cet immense établissement.

« Ces souterrains sont immédiatement au-dessous des salles des malades, et l'on ne doute pas que cette proximité ne leur soit nuisible, et n'influe sur l'insalubrité de l'atmosphère qui les enveloppe.

« L'Hôtel-Dieu contient 25 salles pour les malades.

« Ces salles sont garnies de 1,877 lits, grands, petits ou moyens. Les grands contiennent quatre et quelquefois jusqu'à six ou huit malades à la fois. Chacun des petits lits n'est occupé que par une seule personne ; les lits moyens sont partagés en deux par une cloison de planches, et reçoivent deux malades couchés ainsi séparément. C'est aux régénérateurs de

la France et à la nouvelle administration municipale de Paris, qu'est réservée sans doute la gloire d'effectuer des projets dont tant d'intérêts sollicitent l'accomplissement. »

Le portique actuel de l'Hôtel-Dieu date du commencement de ce siècle (1804).

Afin de dégager les abords du portail méridional de Notre-Dame, l'architecte Clavareau fit démolir l'église qui formait, comme la plupart des maisons-Dieu du moyen âge, l'entrée principale de l'hôpital et la remplaça par un pavillon de 25 mètres de développement, couronné d'une frise dorique et d'un fronton.

Consacrons quelques mots à l'organisation et à la filiation de l'Administration hospitalière depuis son origine jusqu'à l'institution du Conseil général des hôpitaux et hospices civils.

Grâce à l'initiative du cardinal d'Amboise et du chancelier Duprat, le xvi^e siècle avait inauguré, en quelque sorte, l'administration régulière de la charité publique à Paris et en France.

Jusque-là, l'administration des établissements hospitaliers avait été confiée au clergé. Celle de l'Hôtel-Dieu fut placée jusqu'à la fin du xv^e siècle sous la dépendance spirituelle et temporelle du chapitre de Notre-Dame.

L'arrêt du Parlement de mai 1505 « sépare le temporel du spirituel, » et commet huit commissaires laïques « bonnes et loyales personnes, pour être receveurs et procureurs » pour gouverner et administrer à l'exclusion du chapitre, tous les biens et revenus de l'Hôtel-Dieu. C'est là l'origine du Bureau de l'Hôtel-Dieu.

Toutefois, malgré la surveillance du Parlement, il fallut renouveler sans succès les mêmes édits dans le siècle suivant.

Une déclaration de Louis XIV, du 12 décembre 1698, confirme l'organisation par des mains séculières, et pose les principes qui doivent régir l'administration et la comptabilité des hospices et hôpitaux.

C'est là le point de départ de la grande réforme. Sa reconstitution sur de solides bases est sortie victorieuse de l'épreuve du temps, des vicissitudes de la politique et des attaques de l'esprit de système.

Un arrêté des consuls du 27 nivôse an IX (1801), sur le remarquable rapport de M. Frochot, confie l'administration des hospices civils de Paris à un conseil général d'administration, avec le concours d'une commission administrative chargée de l'exécution des délibérations du conseil.

La loi du 10 janvier 1849, en réunissant le pouvoir administratif et exécutif de l'ancien conseil général des hospices entre les mains d'un directeur unique, mais responsable, a de droit et de fait attribué à ce fonctionnaire cette action permanente et directe qui est la condition vitale du service hospitalier.

Le directeur de l'Assistance publique, ainsi investi de tous les pouvoirs d'administration qui appartenaient à l'ancien conseil, remplaça à Paris, pour tout ce qui est action, les commissions hospitalières des villes de province.

On peut donc résumer en ces termes l'historique de l'administration de l'Hôtel-Dieu :

- Le clergé représenté par deux chanoines proviseurs.
- Le Parlement.
- Le prévôt des marchands et les échevins de Paris sous François I^{er}.
- Le grand bureau des pauvres.

— Le conseil général des hôpitaux et hospices.

— La direction générale de l'Assistance publique.

Ne perdons pas de vue que les hôpitaux, hospices et établissements de bienfaisance en général, ont été de tout temps réputés personnes civiles, et déclarés aptes à posséder, acquérir, accepter tous legs et donations.

Toutefois, ces actes de propriétaire privé devaient s'accomplir sous la réserve de la sanction du pouvoir souverain, leur tuteur légal.

Ces principes de droit public, consacrés par les actes de l'ancienne législation, ont été confirmés par toutes nos lois nouvelles.

VIII

Je résumerai cette première partie de notre étude relative au passé de l'Hôtel-Dieu en disant :

1° Que, durant plus de onze siècles, au cœur de la vieille cité, au pied de Notre-Dame, en face du palais de saint Louis, sous les noms pieux d'hôpital Saint-Christophe, d'hospice Sainte-Marie, de Maison-Dieu, d'Hôtel-Dieu, un asile a été ouvert à la misère et à la souffrance ;

2° Qu'aux jours de splendeur, comme aux époques de calamité, cet édifice, soutenu par la pitié et la munificence de nos rois, a toujours été défendu par le respect du peuple de Paris, qui l'entoure de sa vénération, qui le protège de ses vœux, qui voit en lui le symbole de la bienfaisance au seuil de l'antique cathédrale ;

3° Que cet hôpital, ainsi soutenu par la noblesse de ses services et de son nom, renferme encore aujourd'hui plus de 800 malades.

Il suit nécessairement de là que, dans toutes les questions de déplacement, de reconstruction, le sentiment y occupe une place que la raison ne saurait lui refuser, et, pour moi, la meilleure manière de glorifier, d'éterniser la mémoire des fondateurs et donateurs de l'Hôtel-Dieu, c'est de conserver dans l'enceinte même de la Cité, le souvenir de leurs bienfaits.

IX

Les changements que le temps a amenés dans les habitudes des populations ouvrières et pauvres, surtout dans les grandes villes, sont tels, que les anciens édifices hospitaliers ne conviennent généralement plus aujourd'hui à leur destination ; et comme, d'autre part, il est bien avéré que le vieil Hôtel-Dieu tombe en ruines, nous trouverons dans ces deux circonstances des arguments péremptoires pour que l'administration municipale de Paris, au moment d'assurer et d'accroître le bien-être de la population pauvre, tienne compte du mouvement général des esprits, et construise un hôpital digne des perfectionnements de l'industrie et de la science modernes.

S'il est urgent de reconstruire l'Hôtel-Dieu, il est indispensable de le remplacer par un hôpital aussi grand et aussi central. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'Hôtel-Dieu est un hôpital d'enseignement, un foyer nécessaire d'instruction, le centre de l'éducation clinique de la Faculté de médecine.

J'aborde maintenant la démonstration de cette thèse.

L'idée de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, surgie au lendemain même de l'incendie de 1772, s'agitant depuis un siècle, il faut d'abord examiner si sa décentralisation était indiquée par des motifs de salubrité.

Les savants réformateurs de l'Académie des sciences disaient, par l'organe de Bailly : « Toute réforme y est difficile ; c'est une masse énorme qu'il faut remuer. » Ils inclinaient à mettre sur le compte de l'emplacement de l'hôpital, les effets désastreux et très-manifestes de l'encombrement des lits et des salles.

C'étaient là cependant les vraies causes d'insalubrité, et lorsqu'elles ont disparu, les médecins les plus instruits ont reconnu que, malgré les apparences (construction vicieuse, aménagement médiocre, humidité), l'Hôtel-Dieu n'est pas plus malsain que les autres grands hôpitaux.

Je rappellerai, à ce sujet, l'opinion du plus illustre chirurgien du siècle, et rapporterai *in extenso* les conclusions d'un rapport remarquable de 1838 qui peut être regardé comme le mémoire le plus complet, le plus impartial, le plus autorisé.

En 1824, Dupuytren profita d'une visite que le roi Charles X fit à l'Hôtel-Dieu, pour lui démontrer la nécessité de le conserver en l'agrandissant.

Après avoir énuméré les conditions qui avaient rendu l'Hôtel-Dieu l'un des meilleurs hôpitaux de la capitale, il ajoutait :

« En ordonnant la prompte démolition des maisons qui masquent encore la façade de l'Hôtel-Dieu, et de celles qui existent en arrière de cet hôpital, Votre Majesté ferait donc une chose utile pour la ville, plus utile encore pour les pauvres malades qui sont reçus à l'Hôtel-Dieu.

« En ordonnant que les terrains provenant de ces démolitions seront convertis en promenades destinées aux malades, Votre Majesté laisserait une trace durable de sa visite à l'Hôtel-Dieu. »

En juin 1838, l'opinion unanime des médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, qui comptait alors des maîtres de la science que nous avons entourés d'estime, de respect et de dévouement (Petit, Blandin, Breschet, Caillard, Honoré, Louis, Magendie, Récamier, Roux, etc.), protestait en ces termes contre son déplacement :

« L'Hôtel-Dieu, amélioré par suite de travaux bien entendus, présente les conditions désirables de salubrité, par sa position heureuse sur la rivière et la bonne exposition de ses bâtiments.

« Il satisfait aux conditions de convenance par sa position centrale, par la facilité et la multiplicité de ses abords, par sa proximité des quartiers populeux, où la classe indigente et ouvrière est nombreuse, et aux besoins de laquelle il a été consacré par des dons et des fondations charitables qui en font sa propriété.

« L'Hôtel-Dieu a rendu les plus grands services dans les fléaux, les épidémies, les catastrophes politiques, et a eu l'influence la plus heureuse sur le développement de grands talents, ainsi que sur les progrès de l'art de guérir.

« Il ne peut être remplacé que par un hôpital aussi grand, aussi central, à la portée du même quartier, réunissant les mêmes conditions de salubrité. »

Antérieurement, les médecins de l'Hôtel-Dieu de l'an 1756 avaient ainsi formulé leur avis :

« Le courant d'air qui traverse les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, en suivant le cours de la rivière,

est un avantage de la position de cet hôpital, qui peut en quelque partie balancer les autres inconvénients de cette même position au centre de la ville. »

X

De son côté que nous apprend la Statistique, cette science dont on peut bien restreindre la valeur, mais qui conduit néanmoins à d'importants résultats, lorsque les calculs comprennent une longue période d'années?

Les tableaux de la mortalité dans les hôpitaux généraux de Paris, de 1804 à 1864, nous montrent sur une même ligne l'Hôtel-Dieu, Beaujon et la Pitié!

Pendant que la mortalité de l'Hôtel-Dieu a été de 20 p. 100 de 1804 à 1813, la proportion est descendue à 12 p. 100 de 1830 à 1839.

Ce chiffre s'est maintenu dans les années suivantes, et, comme le démontre le tableau suivant, il est moins élevé que celui de l'hôpital modèle de Lariboisière (1), construit sur les données, les plans et les principes des illustres membres de l'Académie des sciences :

	Hôtel-Dieu.	Lariboisière.
1850-1859	11,92 p. 100.	11,88 p. 100.
1861.	12,48	13,75
1862.	11,63	12,59
1863.	11,80	12,63

C'est ici le moment de faire connaître l'opinion de Miss Nigthingale, digne émule de nos sœurs de charité sur les champs de bataille de la Crimée, à propos de la comparaison des plus récents hôpitaux de Paris et de Londres.

En Angleterre : Victoria à Netley ; King's College à Londres.

En France : Lariboisière et Vincennes à Paris.

D'après M. Blondei, on compte à Londres 19 hôpitaux et 4 *workhouses*, maisons de travail, sortes d'établissements mixtes, qui tiennent à la fois du dépôt de mendicité, de la maison de secours, de l'hôpital et de l'hospice.

Tous ces établissements hospitaliers sont indépendants et affranchis d'une direction centrale.

Ces œuvres sont essentiellement privées. Les fondateurs d'un hôpital s'organisent et s'administrent eux-mêmes.

La charité concentre ses largesses sur les établissements destinés aux malades, laissant à l'action publique ou paroissiale le soin d'assister les malheureux, de recueillir les infirmes et les vieillards à l'aide du produit de la taxe des pauvres.

Dans son ouvrage sur les *Charités de Londres*, M. Sampson Low évalue à 5,259,600 francs les revenus des établissements hospitaliers, et à 3,884,400 le montant des souscriptions qui, chaque année, sont affectées à leur entretien.

Vincennes se fait remarquer par la simplicité du plan général. Les pavillons orientés du nord

(1) « En élevant ce monument à la pauvreté, la ville de Paris a voulu devancer les autres pays dans cette voie de haute et libérale assistance, et montrer à tous comment elle sait pratiquer la bienfaisance publique. » (A. Tardieu.)

au sud recevant le soleil tout le jour, sont complètement séparés : chaque salle de malades est percée de nombreuses fenêtres en face les unes des autres.

Victoria est un véritable dédale de salles de malades et d'offices jetés çà et là comme par hasard.

Il semble qu'on ait voulu empêcher la ventilation naturelle, se priver de lumière et assurer l'égale diffusion d'une atmosphère d'hôpital dans toute la série des salles.

On peut exactement définir cet hôpital, ajoute miss Nigtthingale, en disant qu'il est mal éclairé et mal ventilé.

L'hôpital de King's College présente un abrégé de presque tous les défauts qu'on peut rencontrer dans une construction de ce genre. Tout est compliqué, et l'ensemble manque complètement de cette simplicité de forme si essentielle à la libre et facile circulation de l'air à l'entour des bâtiments et dans les salles des malades.

Les pavillons de Lariboisière, destinés aux malades, sont complètement séparés les uns des autres, et constituent, en réalité, autant d'hôpitaux distincts de cent malades seulement.

Miss Nitthingale, cette dame de cœur, que nous devons saluer en passant d'un regard de sympathie, se résume en ces termes :

« Je dois reconnaître la supériorité des plans français ; avec quelques légers défauts, ils font voir une haute appréciation de l'importance de l'hygiène dans les hôpitaux.

« Les plans anglais, au contraire, prouvent que nous avons à peine commencé à étudier cette branche de connaissances. »

En raison de l'importance du sujet, en raison des accusations injustes qui ont été portées contre l'administration de l'Assistance publique, en raison aussi des comparaisons que quelques confrères ont envisagées à un point de vue défavorable pour les établissements français, il me paraît indispensable de relever la haute portée des paroles que je viens de rappeler, et de compléter ce jugement impartial, par la citation du rapport d'un homme qui occupe à Londres une position très-élevée dans la science.

Le vrai patriotisme, le patriotisme essentiellement libéral et progressif, doit plus se glorifier de proclamer la vérité tout entière, que de chercher à l'obscurcir par les velléités de la passion et les inconséquences d'une opposition quand même.

Voici donc comment s'exprime le docteur John Robertson :

« Les plans qui ont présidé à la construction de nos hôpitaux sont bons pour quelques-uns, mauvais pour le plus grand nombre ; dans aucun de ceux que j'ai visités, je n'ai vu qu'on se fût préoccupé de prévenir la formation de cette atmosphère impure.

« Sur le continent ce but a été obtenu ; j'ai vu moi-même l'application de plusieurs plans ingénieux que le succès a couronnés, et qui ne peuvent manquer d'exciter des sentiments de plaisir et d'admiration.

« Je citerai plus particulièrement l'hôpital de Bordeaux, ceux de Lariboisière et de Beaujon à Paris. »

C'est donc avec raison que M. Blondel a pu résumer en ces termes l'un de ses remarquables rapports :

« L'Administration française peut trouver d'utiles enseignements dans les hôpitaux anglais ;

mais il est permis de comparer ceux-ci avec les hôpitaux de Paris, sans que notre charité ou notre amour-propre national ait à souffrir du rapprochement. »

XI

Des récentes discussions de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie, sur l'hygiène hospitalière, ressort cette double conclusion pratique :

- Avantage des hôpitaux ruraux sur ceux construits au milieu des villes.
- Préférence à donner aux petits hôpitaux sur les grands.

Mais l'Administration déclare ne pas pouvoir les accepter par les raisons suivantes :

1° Il y a nécessité pour elle de construire les hôpitaux civils au point le plus rapproché possible des centres habités par les populations qu'ils desservent.

2° Le désaccord qui s'est produit entre M. Le Fort et M. Gosselin, sur l'interprétation des résultats statistiques comparatifs, rend indispensables de nouvelles études.

3° En attendant, les renseignements fournis par le traitement à domicile (qui tend à se généraliser dans tous les quartiers de Paris) prouvent que, sur un total de 50,000 malades, la proportion des décès a été de 1 sur 7,91, alors que la mortalité des hôpitaux généraux se trouvait, en 1862, de 1 sur 8,23.

4° La question de mortalité étant ainsi écartée, on se trouve en présence d'une raison financière puissante : les frais d'administration étant les mêmes pour les grands hôpitaux et pour les petits, il y aurait, par la multiplication des établissements, un accroissement permanent de charges pour la caisse hospitalière, et, par conséquent, dommage pour l'intérêt des pauvres sans compensation comme sans raison efficiente.

Je suis heureux de transcrire ici les sages paroles de M. Blondel :

« Il n'est pas douteux qu'un malade qui peut se transporter à la campagne avec ses intérêts et ses affections, s'y rétablira plus promptement que dans l'intérieur des villes ; mais on est obligé de tenir compte des difficultés que crée l'éloignement pour le transport des admis, pour les relations de famille, pour le service des médecins, des chirurgiens, des élèves.

« Le malade n'est pas seulement un corps dont il faut soigner l'organisme, on doit aussi soigner et ménager son moral.

« Il ne faut pas l'enlever aux siens, rendre tout rapport d'intimité impossible, en raison du temps et de l'argent que réclame chaque voyage. »

Les principes généraux qui doivent présider à l'installation d'un établissement hospitalier sont parfaitement fixés aujourd'hui, grâce aux mémoires des membres de l'Académie des sciences, grâce aux applications qui ont été faites de ces idées en France et à l'étranger.

Et tout d'abord, il faut partir de cet axiome :

Ce que l'assistance publique doit au pauvre qu'elle recueille, malade ou valide, c'est un asile commode et salubre, et non un monument coûteux et splendide.

J'ajouterai avec Tenon que les lois, le culte, le climat, les usages, et jusqu'à la nature des productions du pays, influent sur le mode de construction des hôpitaux.

L'hôpital le mieux construit, le mieux aménagé, ne peut être adopté comme modèle à suivre, sans égard aux circonstances de la localité qu'il faut avant tout consulter.

Ne pouvant pas entrer à ce sujet dans des détails trop minutieux, je me bornerai à signaler quelques-uns de ces principes :

- Les meilleures conditions d'orientation d'un hôpital sont celles de l'est à l'ouest.
- Au point de vue administratif, un établissement excédant 600 lits est en dehors des conditions exigées pour un bon service.
- Les salles doivent contenir de 30 à 35 lits, en réservant des salles d'alternance.
- Il faut multiplier les pavillons séparés, en laissant à chaque étage une chambre de 2 à 4 lits.
- Il est indispensable d'isoler les malades atteints de variole ou d'autres maladies contagieuses, et de placer dans de petites salles particulières les malades qui viennent de subir de grandes opérations.
- L'espacement entre les lits doit être de 1 mètre 50 centimètres.
- D'après les calculs de M. Blondel, d'accord sur ce point avec les indications de Tenon, le cube d'air qu'il est désirable de procurer aux malades ne doit pas être inférieur à 50 mètres par lit.

Le cube d'air ne s'élève pas, en Angleterre, au delà de 42 mètres cubes, mais il faut tenir grand compte du renouvellement permanent de l'air ambiant produit par l'ouverture constante des portes et des fenêtres.

- Les services d'accouchement réclament une installation spéciale.
- L'utilité des salles de convalescence dans chaque hôpital avait été reconnue par l'Académie des sciences; l'expérience de tous les jours en démontre les avantages.

Les asiles de Vincennes et du Vésinet sont aujourd'hui particulièrement, sinon exclusivement, fréquentés par les malades des hôpitaux : les convalescents des Bureaux de bienfaisance envoyés par le service du traitement à domicile, et les membres des Sociétés de secours mutuels ne forment, relativement au contingent des hôpitaux, qu'une imperceptible partie de leur population.

XII

Dans une étude de ce genre, je ne puis me dispenser de dire quelques mots sur l'admission des malades, le régime alimentaire, et le personnel préposé à leur service.

La plus grande libéralité préside à l'admission des malades dans les divers hôpitaux et hospices de la capitale.

L'absence de contrainte et de mesures répressives, la parfaite sécurité, la liberté de conscience, tels sont les principes tutélaires qui dominent la situation.

Tandis que dans l'ancien Hôtel-Dieu, le prosélytisme entraînait dans les devoirs réglementaires des religieuses, l'Administration actuelle l'a expressément interdit, et tout malade peut recevoir la consolation et l'assistance des ministres de sa communion.

L'admission des prévenus ou des condamnés dans les hôpitaux peut se faire aujourd'hui sur la réquisition de M. le Préfet de police; mais pour prouver qu'il n'en a pas été toujours ainsi, je vais citer un échange curieux de correspondance entre le procureur général du Grand-Conseil de Paris et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

En 1755, le procureur général ayant demandé comme une grâce particulière, au doyen des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de se charger du nommé Péroche, marchand épicier, détenu

au For-l'Évêque : « Vous ferez une grande charité ; c'est un homme incapable de faire scandale dans l'Hôtel-Dieu ; mais je ne puis me dispenser de le tenir en maison de force. » Il reçut la réponse suivante :

« Je vous observe que l'Hôtel-Dieu n'est point et ne peut être une maison de force ; il n'a été établi que pour soulager les pauvres malades de bonne volonté, et tous y sont reçus sans exception ; mais leur entrée et leur sortie doivent être libres, et dans cette maison de charité, tout doit respirer la liberté, etc..... »

Un si noble langage n'a pas besoin de commentaires !

Jadis l'alimentation des malades était abandonnée au bon vouloir et à l'intelligence des administrateurs et des religieuses.

Voilà quelle était, en 1535, l'alimentation des malades de l'Hôtel-Dieu :

« Ung chacun pauvre malade gisant en la maison aura pour sa pitance ung morceau de mouton, dont il y aura 50 telz en ung mouton de moyenne sorte. Et quand on baillera ung pied de mouton pour un morceau, la fressure avec les autres intestins sera divisée en douze parties qui seront baillées avec douze piedz de mouton à douze pauvres malades.

« Et si les malades demandent du bœuf ou autre grosse chair, alors en sera baillé à ceux qui l'auront demandé, à l'équivalensce des morceaux de mouton s'il y en a.

« Et aux jours maigres c'est assavoir le mercredy, vendredy et sabmedy, et les jours de jeusnes, sera baillé portion de pitance aux pauvres malades en poisson ou en œuf à l'équivalent de la pitance de chair, selon le cours du marché, à la discrétion du maitre et du despencier.

« A chacun malade sera baillé tant à disner que à soupper demyon de vin entier et sain, et au desjeuner la moitié de demyon. »

Un arrêté de 1806, portant la réglementation de cet important service, établissait six degrés d'alimentation :

La diète : Un à six bouillons de 20 centilitres. — Les soupes et les bouillons : 12 décagrammes de pain, ou 6 de riz ; deux soupes de 30 centilitres de bouillon ; trois bouillons de 25 centilitres chacun. — Le quart de portion. — La demi-portion. — Les trois quarts de portion. — La portion entière. (12 à 50 centilitres de vin ; 12 à 48 décagrammes de pain ; 12 à 50 décagrammes de viande ; bouillons, légumes, fruits.)

En conséquence, il fallait mettre dans la marmite générale de chaque établissement 25 décagrammes de viande crue par chaque malade.

Les résultats favorables obtenus en 1814 par le régime tonique, sur le traitement des soldats russes, amenèrent en 1820 et 1841 la révision du règlement de 1806 sur ces deux bases principales :

1° Substitution de la portion la plus faible d'aliments à la portion la plus forte comme unité.

2° Faculté attribuée à tous les chefs de service d'ajouter à la portion réglementaire, soit une portion de viande ou de volaille rôtie, soit toute autre espèce de denrée plus appropriée au traitement.

Ce régime fut encore amélioré, en 1853, par suite de la meilleure appréciation des nécessités des malades.

Aussi la journée alimentaire du malade pour les seuls comestibles divers, qui était en 1806 de 0,07 c., s'élève en 1860 à 0,30 c.

Pour ce qui concerne le personnel médical, l'Administration compte aujourd'hui 87 médecins, 34 chirurgiens et 18 pharmaciens; autrement dit : 1 médecin pour 78 lits, 1 chirurgien pour 86 lits.

Tenon, Larochefoucauld, Pastoret avaient reconnu que le personnel attaché au service des malades (infirmiers) a toujours été, malgré tout le soin apporté à son recrutement, le côté faible du service des hôpitaux.

Comme il est impossible de suppléer par le nombre à la qualité, l'Administration moderne ne se trouve pas sur ce point beaucoup plus favorisée que l'ancienne.

En règle générale, les hôpitaux (Hôtel-Dieu) comptent 1 infirmier sur 8 malades, et les hospices (Salpêtrière), 1 infirmier sur 13 malades.

« On ne saurait trop se prémunir, dit une instruction ministérielle, contre l'abus d'employer à salarier des préposés inutiles, les revenus destinés à soulager le pauvre. »

L'expérience a adopté ces chiffres : Pour les hôpitaux, 1 servant pour 10 malades ; pour les hospices, 1 servant pour 15 indigents.

XIII

J'emprunte au rapport fait au Conseil municipal de Paris, par M. le professeur Tardieu, les détails relatifs à la construction du nouvel Hôtel-Dieu (1).

L'emplacement définitivement choisi pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu a été fixé par une délibération du Conseil municipal du 30 septembre 1864.

« Cet emplacement, qui réunit toutes les conditions d'aération et de salubrité que l'on doit désirer pour un établissement de cette nature, sera circonscrit par la place du parvis Notre-Dame agrandie jusqu'à la Seine, le quai Napoléon, la rue d'Arcole redressée et élargie à 20 mètres, et la rue de la Cité, également élargie à 20 mètres.

« Sa superficie sera d'environ 22,000 mètres. »

La commission médicale, instituée par M. le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, l'accepte en ces termes :

« L'emplacement proposé nous paraît réunir toutes les conditions désirables; et il serait difficile d'en trouver un meilleur dans la région centrale où l'Hôtel-Dieu doit être reconstruit. »

Voici quelles sont, en effet, ces conditions :

L'Hôtel-Dieu est orienté du nord au midi, et de ces deux côtés il s'ouvre sur de larges espaces; d'une part, par le parvis Notre-Dame, le petit bras de la Seine et la largeur d'un double quai; de l'autre, par les quais du nord, le grand bras de la Seine et la place de l'Hôtel de Ville.

A l'est et à l'ouest par les rues d'Arcole et de la Cité élargies : perpendiculairement à la face occidentale, l'avenue de Constantine aboutissant au Palais de Justice, et favorisant les courants d'air d'une extrémité à l'autre de l'île de la Cité.

— Aperçu général des constructions et des dispositions intérieures du nouvel Hôtel-Dieu. — Les constructions, sur une superficie totale de 21,800 mètres, peuvent se diviser en trois parties distinctes :

(1) MM. Gilbert et Diet, architectes; M. Ser, ingénieur.

La première est formée par l'avant-corps et s'étend en façade sur la place du parvis Notre-Dame, où est l'entrée principale du nouvel Hôtel-Dieu.

Celle-ci donne accès dans un premier vestibule de 160 mètres de superficie, où viennent aboutir les services d'admission et de consultation.

Les appartements des employés de toutes catégories et des internes, occupent les deux étages.

Dans cette première partie, à la suite du vestibule d'entrée, est une cour accessible aux voitures.

Il faut franchir la première cour et le second vestibule pour pénétrer dans l'hôpital proprement dit; celui-ci peut se décomposer lui-même en trois groupes de constructions, disposés autour d'une cour centrale longue de 77 mètres.

Un grand bâtiment longitudinal à deux étages, sous combles, s'étend dans toute sa longueur.

A ce bâtiment viennent se rattacher deux groupes de pavillons transversaux. Ce sont ces pavillons qui forment, à proprement parler, l'habitation des malades.

La dernière partie de l'hôpital est celle qui en forme la limite septentrionale, et qui est en face sur le quai Napoléon, ayant au centre la chapelle à laquelle on monte par un escalier monumental. A droite et à gauche, la communauté des religieuses Augustines et le Bureau central d'admission de l'Assistance publique.

De temps immémorial, les chefs du service de santé des hôpitaux sont dans l'usage de donner des consultations aux malades indigents du dehors; mais c'est seulement à partir de 1802 que cet usage a commencé à être réglementé, et que l'Administration a autorisé ses médecins et ses chirurgiens à faire délivrer aux personnes nécessiteuses les médicaments ou secours du moment.

Le double service des consultations et du traitement externe est étroitement lié à l'histoire hospitalière.

De 1852 à 1861, le Bureau central a donné 120,334 consultations; 18,000 malades ont été admis au traitement externe, et 57,050 bandages ou appareils orthopédiques ont été délivrés.

Dans toute l'étendue de l'établissement, est ménagé un vaste sous-sol où sont disposés largement tous les services généraux, tous les vastes magasins d'approvisionnement.

Le nouvel Hôtel-Dieu réalisera les innovations heureuses introduites de nos jours dans les systèmes hospitaliers, c'est-à-dire :

- Une meilleure distribution des divers services;
- Un fractionnement intelligent des malades.

Dans ce but, les 716 lits que contiendra l'hôpital seront répartis dans 84 pièces séparées et de diverses grandeurs :

18 salles.	de 26 à 30 lits.
3 salles.	de 10 à 12 lits.
19 salles.	de 6 lits.
44 chambres.	de 1 à 2 lits.

En définitive, voici la répartition des 800 lits aux divers étages :

Rez-de-chaussée	224 lits, — 26 salles ou chambres.
Premier étage	234 lits, — 27 —
Deuxième étage	258 lits, — 31 —
Service de rechange, 3 ^e étage.	84 lits, — 10 —
	800 lits, — 94 salles ou chambres.

Par une disposition particulière, outre les 716 lits permanents, 84 lits seront réservés dans les combles des deux bâtiments latéraux de la cour centrale, et répartis dans 10 salles.

Par ce moyen, il sera facile d'établir une sorte d'alternance très-hygiénique, et de ne faire occuper ces lits que d'une manière passagère, lorsqu'il se fera dans quelques-unes des autres parties de l'hôpital un vide correspondant.

L'opposition de ces deux chiffres, 21,800 mètres de superficie et 800 lits, a éveillé quelques appréhensions ; mais, pour les dissiper, il suffit de se rappeler qu'il n'y a pas un rapport constant, mathématique entre le nombre de mètres que comprend la superficie d'un hôpital et le chiffre des malades placés dans les constructions ; d'ailleurs, l'élévation du nombre est ici corrigée par le fractionnement des lits, et l'encombrement général est combattu par l'isolement particulier des malades.

Ce n'est pas le chiffre total des malades admis qui importe, c'est la manière dont ils y sont placés et traités.

Le danger qu'il faut redouter, c'est la viciation de l'air par l'encombrement.

Ici, l'hôpital bénéficie des larges espaces ménagés devant lui.

Le cubage dépasse les proportions admises jusqu'ici ; avec la ventilation artificielle, on fournit 100 mètres cubes et plus par heure et par lit.

XIV

Les divers problèmes qui se rattachent à la ventilation et au chauffage des salles ont été plus particulièrement élucidés par les travaux modernes.

Le programme tracé par M. Ser, ingénieur de l'administration de l'Assistance publique, serait le suivant :

- Perfectionner les applications déjà faites ;
- Améliorer la pratique journalière ;
- Rechercher le procédé nouveau qui réunirait à la simplicité et à l'économie la puissance des effets.

En raison de l'importance du sujet, je crois utile d'entrer ici dans quelques détails. Respirer, c'est vivre, écrivait en 1812 le docteur Duchanoy :

« L'air, si on ne lui rend pas incessamment sa pureté, devenant une cause de maladies, au lieu d'être un moyen puissant de leur résister ou de les combattre, il faut qu'il soit possible de le renouveler pour ainsi dire à volonté ; et pour cela, dans chaque salle il y a cinq portes, non compris l'entrée par l'anti-salle, les croisées qui montent jusqu'au plafond et les ouvertures d'en bas près du plancher. »

Les principaux systèmes de ventilation sont celui de Duvoir; celui de Thomas et Laurent (Farcot); celui de Van Hecke (1).

Tous ont pour but d'opérer un renouvellement permanent de l'air des salles (90 mètres cubes par heure et par individu).

L'air vicié sort par des canaux disposés dans la hauteur des murs latéraux des salles qui le conduisent au-dessus du toit.

L'air pur s'introduit par des canaux horizontaux placés dans le milieu des planchers.

Les systèmes diffèrent entre eux, quant à la manière dont ils provoquent la sortie de l'air vicié et l'entrée de l'air pur.

Duvoir fait appel à l'air vicié en réunissant les canaux verticaux dans une cheminée commune, où il place un poêle à eau chaude. L'air pur entre par les canaux horizontaux de lui-même, en raison du vide que laisse le départ de l'air vicié (ventilation par aspiration et par différence de température).

Farcot et Van Hecke introduisent par propulsion, au moyen d'un ventilateur (mis en mouvement par une machine à vapeur) l'air pur dans les salles, et la masse de celui-ci force l'air vicié à sortir par les conduits verticaux (ventilation par insufflation et par moyen mécanique).

La ventilation mécanique, réglée à volonté par une force motrice, est préférable à la ventilation par différence de température, qui est influencée de toute nécessité par les variations atmosphériques.

La ventilation par insufflation l'emporte aussi sur la ventilation par aspiration.

Dans les détails, le système Van Hecke est préférable; l'Administration lui donne la préférence par ces motifs :

- Le ventilateur plus simple nécessite, pour un résultat égal, une force motrice inférieure ;
- Les conduits ne font circuler que l'air chaud ;
- Les poêles ne sont que de simples enveloppes en tôle, qui recouvrent les bouches de chaleur, et qui n'offrent aucune chance d'accident ;
- Au moyen des oscillations d'une aiguille sur un cadran, il indique l'activité permanente de la ventilation.
- Il a l'avantage du bon marché ;

	Prix de revient de l'unité de ventilation; 1 m. cube fourni par heure pendant toute l'année.	Quantité d'air renouvelé par heure et par minute.	Dépenses de 1 ^{re} installation par lit.	Dépenses d'em- bellissement et d'entretien.
Système Duvoir. . .	3 fr. 36 c.	30 m. c.	480 fr.	51 fr.
Système Farcot . .	1 fr. 75 c.	90 m. c.	808 fr.	101 fr.
Système Van Hecke.	0 fr. 61 c.	97 m. c.	236 fr.	28 fr.

Dans les nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu, le renouvellement de l'air est assuré par un système mixte qui, réunissant les avantages des deux grandes méthodes de ventilation par insufflation et par appel, échappe aux critiques que chacune d'elles prise isolément, s'est attirées tour à tour.

(1) Consulter le remarquable rapport de M. Payen au Comité consultatif d'hygiène et du service médical des hôpitaux, près le ministère de l'intérieur.

L'air neuf est insufflé par des ventilateurs placés dans le sous-sol, qui vont puiser l'air à une grande hauteur sur la face nord de l'hôpital.

L'air vicié, qui s'échappe par des orifices ménagés au niveau du plancher dans les murs des pavillons, est emporté par six cheminées d'évacuation établies à la rencontre des pavillons et des bâtiments longitudinaux.

Un appel énergique est entretenu, en été aussi bien qu'en hiver, par la chaleur des réservoirs d'eau chaude destinée aux offices qui sont placés à la partie inférieure.

Le renouvellement de l'air est calculé à raison de 100 mètres cubes par heure et par lit.

M. Tardieu s'est montré disposé à réclamer un emploi plus large et plus fréquent de la ventilation naturelle.

En Angleterre, en Belgique, à Cologne, à Copenhague, on use du moyen un peu primitif d'aérer les salles en laissant les fenêtres et les portes ouvertes, sans se préoccuper du danger des courants d'air.

On donne le plus souvent et le plus longtemps possible, par fenêtres et portes ouvertes, un libre accès à l'air extérieur des salles de malades. Le baron Larrey adopte ces principes en ces termes : « Quoi qu'il en soit du perfectionnement de la ventilation artificielle, l'aération naturelle par les fenêtres opposées des salles reste le moyen le plus facile à employer, en y joignant des ouvertures mobiles à leur partie supérieure ou des vasistas, pour préserver les malades du contact direct de l'air. »

XV

Le chauffage des salles varie suivant le système de ventilation que l'on a adopté.

Duvoir établit une circulation continue d'eau chaude, au moyen de tuyaux et de réservoirs à eau, qu'il place dans les salles et dans une cheminée d'appel.

L'air pur s'échauffe lui-même par un contact avec les tuyaux des canaux horizontaux, ainsi qu'avec les réservoirs d'eau qui tiennent lieu de poêles (chauffage par eau chaude).

Farcot a aussi des réservoirs d'eau sous forme de poêles, mais il les chauffe par de la vapeur dont les tuyaux circulent dans les canaux horizontaux.

L'air pur s'échauffe au contact de ces tuyaux et des réservoirs (chauffage par vapeur et eau).

Van Hecke pousse par son ventilateur l'air pur dans un calorifère, avant de le conduire dans les salles.

L'air pur ne peut s'élever qu'à une température moyenne, et passe ensuite dans des vases remplis d'eau (chauffage par air chaud).

M. Ser a adopté un système mixte, du chauffage à l'eau chaude et du chauffage à la vapeur.

La vapeur produite dans des chaudières établies dans la cour du nord-ouest suffit à tous les besoins.

Le chauffage des salles se fait par des calorifères à eau, chauffés au moyen de serpents dans lesquels circule la vapeur.

L'air chauffé au contact de ces appareils se rend, par des conduits ménagés dans l'épaisseur des murs, dans les salles des malades, où il entretient une bonne et douce température.

M. Tardieu rappelle, avec raison, la supériorité hygiénique des foyers à découvert, et il en demande une application plus large dans les chambres à deux lits.

XVI

Voici quelques détails sur les services spéciaux :

- Toutes les parties de l'hôpital, excepté les salles de malades, sont éclairées au gaz.
- La distribution d'eau est assurée par sa double origine dans la Seine et dans l'Ourcq.
- Des monte-charges et des chemins de fer servent à la réception et au transport des divers approvisionnements.
- Des sonneries électriques établissent des communications très-étendues et instantanées entre tous les services, en assurent le contrôle et la régularité.

Le service des bains (l'un de ceux qui intéressent le plus le succès du traitement médical) sera aussi bien aménagé que celui de Saint-Louis.

Par une heureuse application des meilleurs principes de l'architecture hospitalière, le bâtiment des bains internes construit dans cet établissement rassemble, dans un espace relativement limité, tous les éléments de la balnéation la plus variée et la plus perfectionnée. Il se compose d'un corps principal où sont distribués les services généraux, et les balnéations spéciales, et de deux ailes renfermant chacune trente baignoires pour les bains ordinaires simples ou médicamenteux, et deux bains de siège.

Pour la salubrité des maisons hospitalières, il ne suffit pas de les placer dans un milieu vaste, aéré, loin de toute cause d'insalubrité venant du dehors, il faut aussi garantir les malades contre l'effet des émanations qui tendent constamment à vicier l'air dans l'intérieur des salles.

La propreté constitue donc un élément d'hygiène incontestable.

L'installation d'un bon système de latrines a toujours été considéré par l'Administration comme une des conditions essentielles et capitales de salubrité, et par conséquent elle est devenue l'objet de sérieuses préoccupations.

On réalisera dans ce sens de véritables améliorations.

Les cabinets et les sièges d'aisances seront établis dans les conditions de la propreté la plus recherchée. On exercera une surveillance attentive, par un agent spécial, en prononçant une pénalité contre tout acte de malpropreté commis par le malade.

XVII

S'il fallait maintenant faire connaître les voies et moyens d'exécution, je ne pourrais fournir que des chiffres approximatifs.

La dépense totale du futur Hôtel-Dieu est évaluée à la somme de 21,400,000 francs, qui se décompose de la manière suivante :

- 12,400,000 pour les constructions;
- 8,000,000 pour les expropriations;
- 1,000,000 pour le mobilier.

Observons, à ce sujet, que les revenus de l'Administration hospitalière de Paris sont loin d'être en rapport avec ses charges, et que sa fortune actuelle, loin d'égaliser celle dont elle était autrefois en possession, couvre à peine la moitié des dépenses que lui impose l'exercice de la charité publique.

Le budget ordinaire s'élève à	22,000,000
et les dépenses extraordinaires à	3,000,000
Total	25,000,000

Le budget des recettes s'alimente aux quatre sources suivantes :

1° Ressources propres à l'Administration (droits sur les spectacles, mont-de-piété, etc.)	9,402,400
2° Services des aliénés, enfants trouvés, nourrices (dépenses remboursées à l'Administration).	3,468,829
3° Revenus spéciaux aux fondations particulières	571,760
4° Subvention municipale	9,045,727

Des legs importants ont été faits à l'Administration dans ces dernières années, mais malheureusement ils devaient être affectés, d'après les vœux des donateurs, à des créations nouvelles, à des besoins spéciaux.

Ne perdons pas de vue que des legs considérables sont institués en faveur des hôpitaux de province qui n'ont pas, en général, les mêmes besoins à satisfaire.

Ces libéralités influent nécessairement sur la valeur de celles assignées à la ville de Paris.

XVIII

Avant de terminer cette longue et minutieuse étude, je demande à mes bienveillants lecteurs la permission de transcrire ici quelques paroles remarquables de MM. Coste et de Watteville sur l'utilité des hôpitaux en général, et de leur signaler une institution éminemment bienfaisante et morale, à laquelle me semble réservé un avenir brillant et prospère.

M. Coste considère la question de l'utilité ou des inconvénients des hôpitaux comme l'un des points les plus importants de l'économie politique..... « Aucune des causes mises en question jusqu'ici n'a pu avoir autant d'influence, sur la création et la multiplication nécessaire des hôpitaux, que l'agrandissement indiscret et l'extension monstrueuse donnés aux villes capitales.

« Dans chacune d'elles, le caractère spécial et primitif des peuples, aux dépens desquels elles reculent chaque année leurs limites, s'efface pour y substituer l'égoïsme cosmopolite commun à toutes, d'où il résulte qu'à force d'imitations réciproques, elles ont toutes acquies la même physionomie; qu'elles absorbent annuellement le cinquième de la population des États; que, pour le nombre des fortunes exorbitantes, dont la source n'est pas toujours pure, la misère de la majorité des habitants décuple, et que, si un meilleur esprit ne reporte incessamment dans les campagnes le trop plein des villes, l'augmentation de leurs pauvres et de leurs malades demandera bientôt plus d'établissements de bienfaisance, et même de véritables hôpitaux, qu'on n'y compte avec scandale de maisons de luxe et de ruine. »

« C'est ainsi, ajoute le même écrivain, que les secours offerts d'abord par l'homme géné-

reux à l'homme dans la détresse, puis accordés à la réunion de plusieurs pauvres, par la réunion de quelques riches, ensuite par la pluralité des uns à la pluralité des autres, ont enfin été étendus peu à peu de la société entière à toute la classe des infortunés et plus décidément réglés en ce qui concerne les maladies plus communes à ceux-ci. »

Pour M. de Watteville, il ne peut exister de doutes sur l'utilité des hôpitaux, car « rendre à la santé un père de famille dont le travail est le seul soutien de sa femme et de ses enfants, est un mode d'assistance efficace et moral. » Mais il est loin d'admettre l'utilité des hospices :

« Le secours des hospices est souvent accusé de rompre les liens de la famille, de pousser l'ouvrier à l'imprévoyance.....

« L'homme admis à l'hospice devient un être complètement inutile à la société, tandis que, placé à la campagne chez de bons et honnêtes cultivateurs, il pourrait encore rendre quelques services, et sa dépense serait moins considérable, moins onéreuse à l'État. »

L'organisation du traitement des malades à domicile remonte à une trentaine d'années, mais ce n'est en réalité que depuis le mois d'avril 1853 qu'elle fonctionne d'une manière régulière.

Son but est de secourir et de traiter à demeure tous ceux que de légitimes intérêts rattachent à la famille.

Ce service possède des consultations gratuites, données par les médecins des bureaux de bienfaisance, à la mairie ou dans les maisons de secours.

En 1861, 50,000 personnes ont été traitées de cette manière.

Affirmer l'existence du traitement à domicile ;

Vulgariser la manière d'être de son fonctionnement ;

Tels sont les moyens les plus efficaces pour réaliser sur ce point un progrès essentiel et permanent.

J'appelle de tous mes vœux la propagation la plus libérale, la plus intelligente, la plus prompte du traitement à domicile, parce que j'y vois la mesure la plus naturelle et la plus efficace pour diminuer le personnel des hôpitaux et celui des hospices.

Dans la marche de la civilisation, à chaque siècle sa tâche ; le nôtre doit se préoccuper avant tout de cette importante vérité :

L'hygiène publique et l'hygiène privée dominent toute notre société moderne ; en relation intime avec les progrès de la science et de l'industrie, elles forment pour ainsi dire à elles seules l'avenir de la médecine.

100

100

